



Profil *environnemental* *de Midi-Pyrénées*

tableau de bord

2008

Le présent tableau de bord constitue une annexe du Profil environnemental de Midi-Pyrénées publié en décembre 2003. L'édition 2008 a été réalisée à l'initiative de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement) avec l'assistance des services et organismes suivants :

- Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
- Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)
- Direction régionale de l'équipement (DRE)
- Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)
- Direction régionale de l'INSEE
- Direction territoriale de l'Office National des Forêts (DTONF)
- Union régionale des CAUE (URCAUE)
- Union régionale des CPIE (URCPIE)
- Directions départementales de l'Équipement (DDE)
- Direction de l'aviation civile (DAC)
- Syndicat mixte des transports en commun (SMTC)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence de l'eau Adour Garonne (AEAG)
- Observatoire régional de l'air de Midi Pyrénées (ORAMIP)
- Observatoire régional de l'énergie de Midi Pyrénées (OREMIP)
- Observatoire régional des déchets industriels de Midi-Pyrénées (ORDIMIP)
- Observatoire régional des transports (ORT)
- Association Régionale pour l'Environnement (ARPE)
- Comité régional du Tourisme (CRT)
- Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI)
- Conservatoire botanique pyrénéen (CBP)
- Conservatoire régional des espaces naturels (CREN)
- Institut français de l'environnement (IFEN)

Directeur de la publication André BACHOC (DIREN)

Maîtrise d'ouvrage DIREN Midi Pyrénées

Chef de projet Marc STOUPLY

Collecte et synthèse de l'information Anne-Marie CHERRIER
Mélanie CLIDIÈRE

Conception graphique Hubert MIGNOT

Impression COPIDOC

Décembre 2008

| | |
|---|------------|
| Préambule | 2 |
| dimension BIODIVERSITÉ | |
| milieux naturels et ruraux | 5 |
| dimension POLLUTION | |
| qualité de l'eau | 19 |
| déchets | 33 |
| qualité de l'air | 39 |
| bruit | 45 |
| dimension RESSOURCES NATURELLES | |
| eau | 51 |
| énergie | 59 |
| sols et ressources minérales | 65 |
| dimension RISQUES ET SÉCURITÉ | |
| risques naturels | 69 |
| risques industriels et technologiques | 75 |
| dimension CADRE DE VIE | |
| paysages, sites remarquables et patrimoine | 83 |
| urbanisation et déplacements | 91 |
| Enjeux transversaux | 103 |
| Glossaire des abréviations | 110 |

Le Profil environnemental de la région Midi-Pyrénées* publié en décembre 2003, définit les principaux enjeux environnementaux relatifs aux dimensions de l'environnement prises en compte : biodiversité, pollutions, ressources naturelles, risques et sécurité, cadre de vie.

Un tableau de bord comptant 95 indicateurs est mis à jour annuellement avec le concours des producteurs ou collecteurs de données environnementales de la région. Il permet de suivre l'évolution des enjeux.

Le tableau de bord 2008 du profil environnemental comporte 91 indicateurs renseignés, 19 restent inchangés par rapport à l'édition 2007. Ils concernent principalement le domaine de l'eau (mise à jour de certaines données du Tableau de bord du SDAGE en 2010), les déplacements (en attente de la prochaine enquête ménage) et les données dépendant du recensement de la population (2009).

Quatre indicateurs restent toujours à renseigner faute de données complètes ou disponibles. Il s'agit des indicateurs : population concernée par les points noirs bruit (BRT3), taux de points noirs des transports terrestres traités (BRT4), superficies concernées par un plan d'épandage (DCT6), émissions de NOx et CO sur Midi-Pyrénées (AIR6).

* le Profil environnemental de Midi-Pyrénées et son tableau de bord sont disponibles sur le site Internet de la Diren :

<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

Une version papier du Profil peut-être adressée sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées – Service de l'Information et de l'Évaluation Environnementale – Cité administrative – Bât G – 31074 TOULOUSE Cedex, dans la limite du stock disponible.

Afin de mieux appréhender le contenu de l'ouvrage, nous vous proposons le mode de lecture ci-dessous.

Enjeux relatifs aux dimensions de l'environnement

Enjeu 6 : Maîtrise des pollutions d'origine agricole

Identité de l'indicateur

QLE7

Taux de superficies communales classées en zone vulnérable

Code et nom de l'indicateur

Définition

La délimitation des zones vulnérables est fixée par arrêté du préfet coordonnateur de bassin. Les zones sont désignées comme « vulnérables » à la pollution par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrates des eaux et de leur zone d'alimentation. L'unité de référence est la commune. L'indicateur est calculé sur la base de la superficie totale des communes classées en zone vulnérable par rapport à la superficie de la région ou du département.

Définition

Pertinence

Pertinence

La directive 'nitrates' du 12 décembre 1991 a pour objet de protéger les eaux contre les pollutions d'origine agricole. Dans les zones vulnérables délimitées s'appliquent des programmes d'actions concertés et arrêtés dans chaque département concerné. La directive impose le réexamen des zones vulnérables au moins tous les 4 ans, au vu des résultats d'une campagne officielle de surveillance des teneurs en nitrate en eaux souterraines et superficielles (cf. QLE8).

qualité de l'eau

Dimension

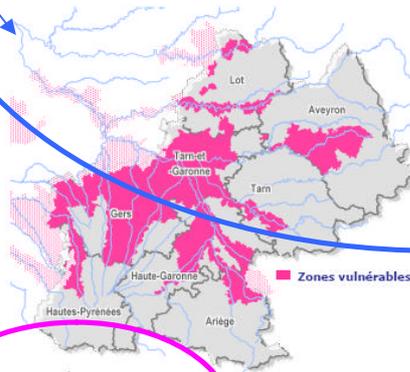
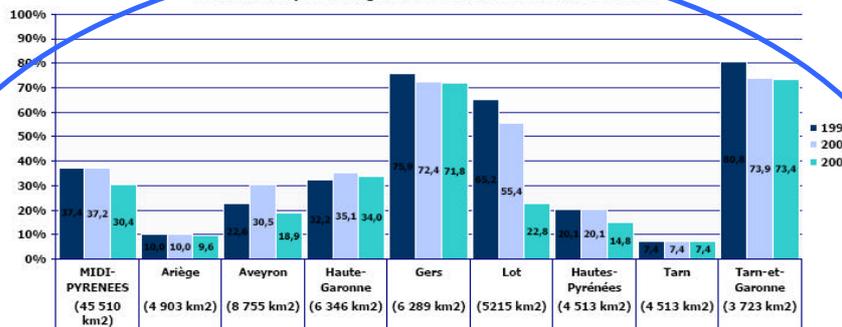
Résultats

Résultats

Graphique

Cartographique

Evolution du pourcentage de surface classée en zone vulnérable



Pour 2007, on remarque un recul important des superficies classées en zone vulnérable dans le Lot et l'Aveyron. Ce recul s'explique par la faiblesse des valeurs de nitrates relevées dans les eaux, ajoutée à la pression agricole moins importante sur ces secteurs.

Interprétation des résultats

Pour en savoir plus

Sources : BD Carthage IGN - MEDD
DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Sources

Observations :

La 1^{ère} délimitation des zones vulnérables date de l'arrêté préfectoral du 19/12/1994. Elle a fait l'objet de 2 révisions par arrêtés préfectoraux : le 05/07/2001 (procédure exceptionnelle concernant l'ajout de 300 ha dans le Gers) et le 29/11/2002. La procédure menée en 2007 a conduit à l'arrêté préfectoral du 04/10/2007.

Observations

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

Définition

Il s'agit de taxons* :

- qui sont déclarés par un arrêté ministériel comme « protégés » au niveau national ou régional et dont le prélèvement et la destruction sont réglementés,
- ou qui sont annexés aux directives européennes « Habitats » (annexes 2 et 4) ou « Oiseaux » (annexe 1).

* taxons : espèces et sous-espèces de flore et faune

Pertinence

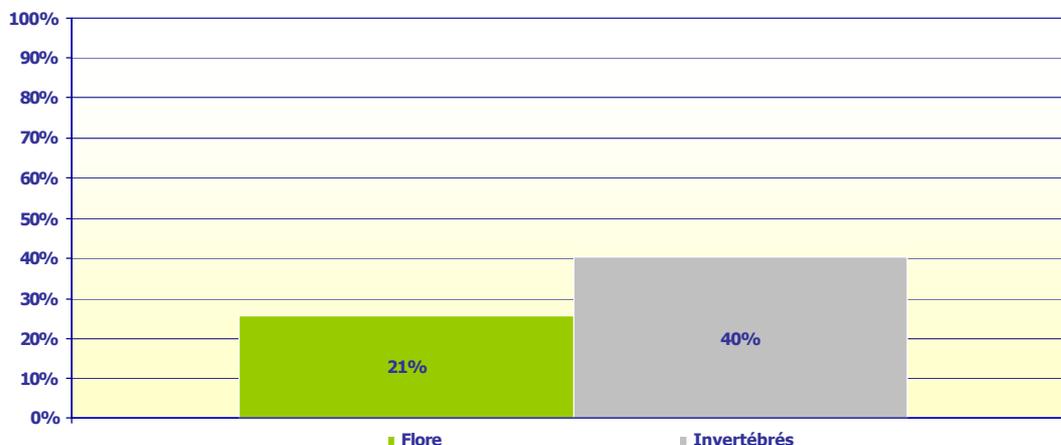
La mise en place d'une protection vise à prévenir la destruction des espèces et à favoriser leur gestion par voie contractuelle.

Les chiffres fournis concernent la flore et les invertébrés (insectes notamment) car pour la faune vertebrée (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères, poissons), la protection réglementaire n'est pas un bon critère d'évaluation patrimoniale.

Résultats

Les données restent inchangées en 2007.

Taux de taxons protégés au niveau national et présents en Midi-Pyrénées en 2004



Nombre de taxons protégés au niveau national et présents en Midi-Pyrénées en 2004

| | Taxons présents en Midi-Pyrénées | Total liste nationale |
|-------------|---|------------------------------|
| Flore | 92 | 429 |
| Invertébrés | 71 | 176 |

Vertébrés : la liste des vertébrés au niveau national n'est pas un critère adapté pour évaluer la valeur patrimoniale des espèces.

Nombre de taxons protégés au niveau européen en 2004

| | Taxons présents en Midi-Pyrénées | Total liste européenne |
|-------------|---|-------------------------------|
| Flore | 14 | 631 |
| Vertébrés | 105 | Non disponible |
| Invertébrés | 26 | Non disponible |

La région Midi-Pyrénées héberge environ 300 espèces de flore protégées, ce qui est conséquent et révélateur du fort intérêt patrimonial de la région. La richesse en invertébrés protégés au niveau national et européen est également notable en Midi-Pyrénées (40.3% du total national). Cette richesse mérite d'être davantage prise en considération dans les projets d'aménagement et dans les politiques publiques.

Sources : CBP (Conservatoire Botanique Pyrénéen) et CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels)

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

Il existe aussi une **liste régionale** d'espèces végétales protégées **complétant la liste nationale**, publiée au JO du 2 avril 2005 (arrêté ministériel du 30/12/2004). Elle n'existe pas pour les vertébrés et les invertébrés.

Pour les oiseaux, seuls ont été pris en compte les nicheurs réguliers depuis 2000.

Définition

Les taxons dits « menacés » sont des taxons inscrits sur des « listes rouges », à différentes échelles (internationale à régionale), établis par la communauté scientifique. A la différence des taxons dits « protégés », ils ne font pas l'objet d'une réglementation particulière. Les taxons y sont classés « en danger », « vulnérable » ou « rare ».

Pour la flore, les vertébrés et les invertébrés, seules les catégories « en danger » et « vulnérable » sont prises en compte.

Pertinence

Les listes rouges permettent de prendre en compte les espèces à forte valeur patrimoniale. Ces listes constituent un bon critère d'évaluation de l'intérêt des espèces et des milieux.

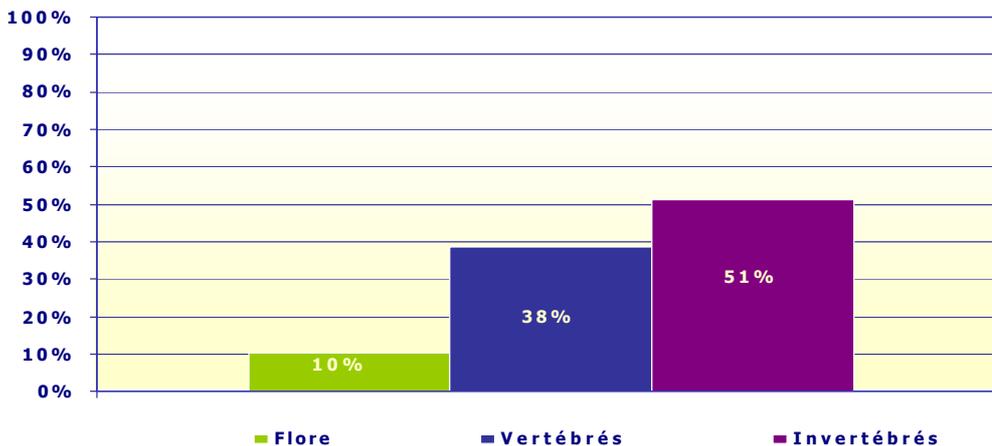
Elles peuvent être utilisées comme outil d'orientation des politiques de conservation de la biodiversité.

*Taxons : espèces et sous-espèces de flore et de faune

Résultats

Les données restent inchangées en 2007.

Pourcentage de taxons menacés au niveau national présents en Midi-Pyrénées (2004)



| | Taxons présents en Midi-Pyrénées | Total liste nationale |
|-------------|---|------------------------------|
| Flore | 40 | 387 |
| Vertébrés | 55 | 143 |
| Invertébrés | 56 | 109 |

Ces données constituent un état des lieux du nombre de taxons menacés présents dans la région.

Les espèces rares ne sont pas prises en compte pour les invertébrés et les vertébrés car les listes européennes n'existent pas.

Observations :

Il existe aussi une liste rouge provisoire de taxons végétaux rares et menacés en région Midi-Pyrénées réalisée par le Conservatoire botanique pyrénéen. Cette liste comporte 675 taxons.

Sources : CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels) et CBP (Conservatoire Botanique Pyrénéen)

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

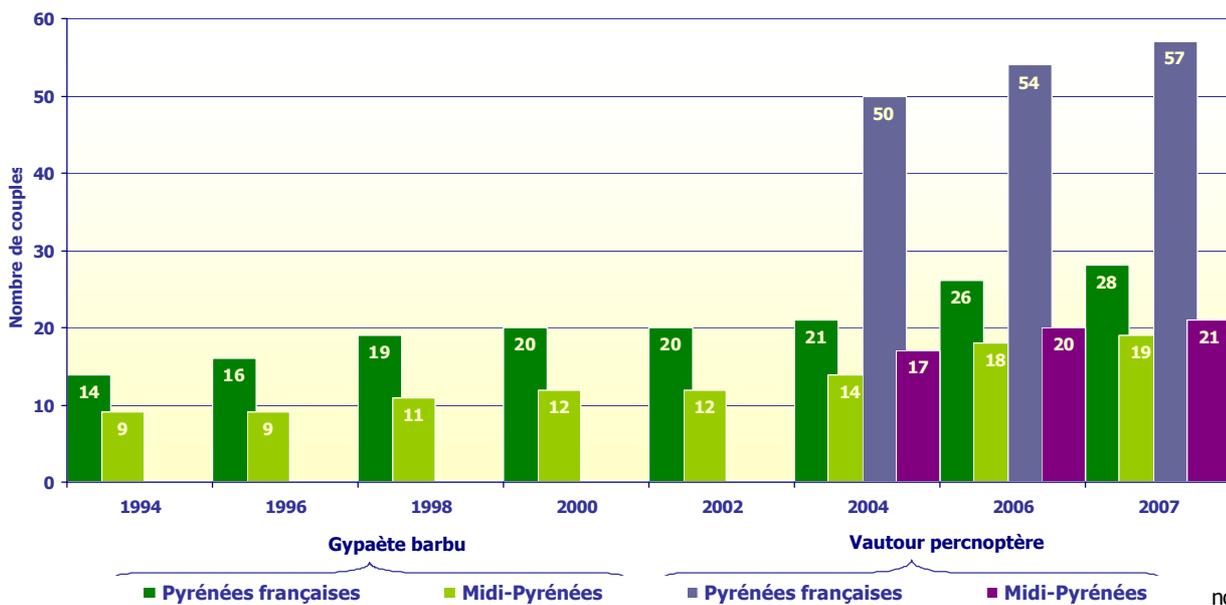
La région Midi-Pyrénées est concernée par la présence de populations d'espèces menacées emblématiques du massif pyrénéen, qui font l'objet de programmes nationaux de restauration : c'est notamment le cas de l'ours, du gypaète barbu et du vautour percnoptère.

Pertinence

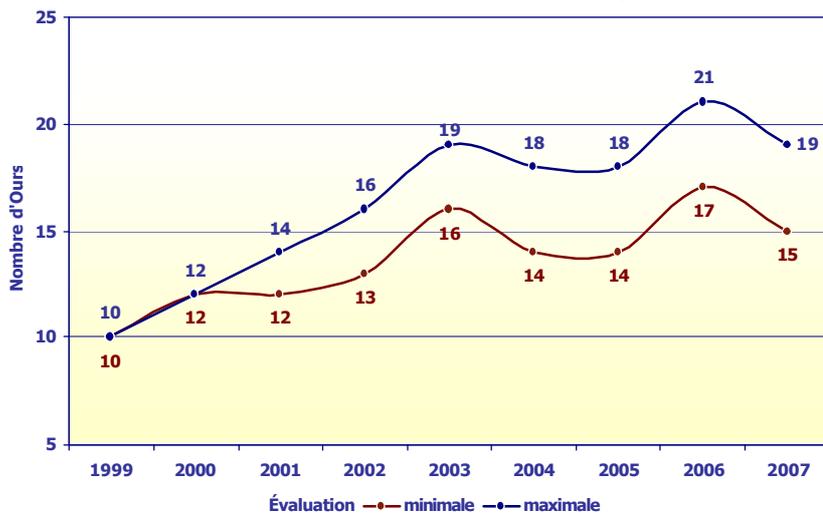
L'évolution du nombre d'individus de ces populations d'espèces menacées traduit l'efficacité des politiques publiques menées en leur faveur.

Résultats

Evolution du nombre de couples reproducteurs d'oiseaux menacés



Evolution du nombre d'Ours dans les Pyrénées



Suite aux trois lâchers d'ours en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales, on constate une augmentation de l'effectif de la population d'ours bruns jusqu'en 2003. A partir de cette date, la population semble stable malgré le renforcement de 5 individus en 2006. Néanmoins il est difficile de savoir si cette stagnation est réelle car les fluctuations d'échantillonnage ne permettent pas de détecter des évolutions fines de la population. La protection de ces espèces fait l'objet d'efforts importants. Cependant, elles sont toujours menacées et les effectifs actuels ne sont pas suffisants pour assurer leur pérennité.

Observations :

Les plans nationaux de restauration (ours brun, gypaète barbu, vautour percnoptère) sont mis en œuvre à l'échelle des Pyrénées françaises. Les données relatives au gypaète barbu et au vautour percnoptère correspondent au nombre de couples reproducteurs.

Sources : ONCFS - Equipe technique « Ours » - LPO - Programme gypaète - Programme percnoptère

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

milieux naturels et ruraux

Définition

Le programme européen de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) permet d'observer sur l'ensemble du territoire l'évolution des 66 espèces communes d'oiseaux nicheurs en France. Cet indicateur vise à rendre compte des interactions entre les oiseaux et les activités humaines. Les espèces sont classées selon leur degré de spécialisation par rapport aux habitats. Elles sont regroupées de la manière suivante :

- espèces généralistes (14),
- espèces spécialistes des milieux agricoles (21),
- espèces spécialistes des milieux forestiers (18),
- espèces spécialistes des milieux bâtis (13).

Pour chaque espèce, l'indice de variation d'abondance a été fixé arbitrairement à 1 en 2002.

Pour la région Midi-Pyrénées, on compte actuellement 50 carrés d'observations dont la répartition géographique n'est pas encore représentative de l'ensemble du territoire régional.

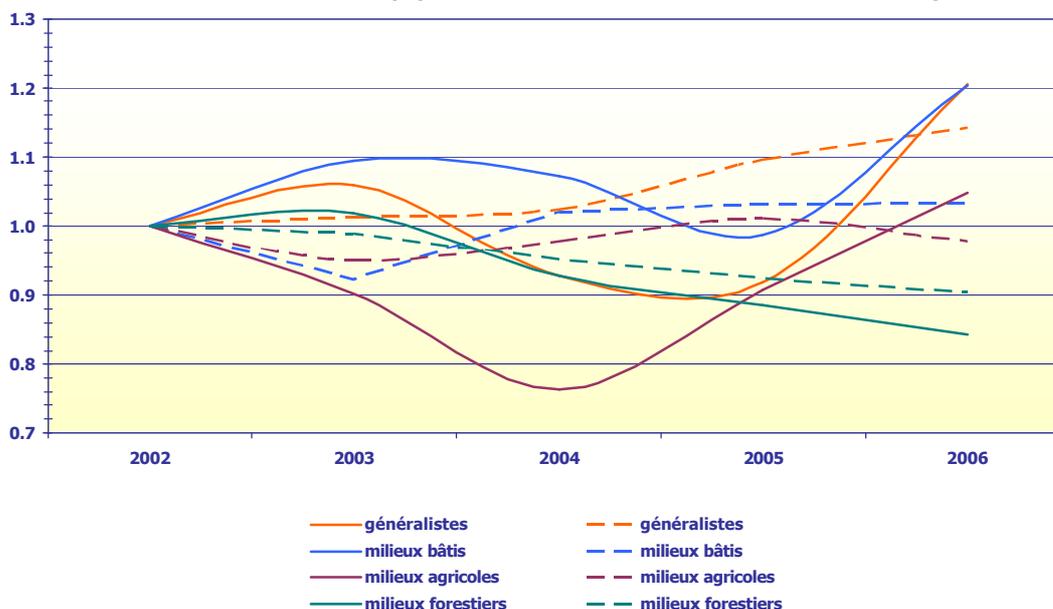
Résultats

Pertinence

La préservation de la biodiversité implique le maintien d'un nombre suffisant de représentants de chaque espèce. Certaines espèces présentent une forte réactivité aux modifications des milieux, auxquels elles sont plus ou moins inféodées.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

Variation d'abondance des populations d'oiseaux communs en France et Midi-Pyrénées



Au cours des 5 dernières années, les espèces spécialistes des milieux forestiers sont celles qui montrent la plus forte diminution alors que les espèces des milieux bâtis et les généralistes sont plutôt en augmentation, ce qui illustre les phénomènes d'urbanisation et d'homogénéisation des communautés d'oiseaux.

Observations :

En France, c'est le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) qui coordonne le suivi des espèces d'oiseaux communs. Ce sont, pour la plupart, des ornithologues amateurs qui effectuent le comptage de ces oiseaux sur le terrain.

Pour l'édition 2006, les données ont été entièrement reprises car la base 1 de l'indice a été fixée en 2002 au lieu de 2001 pour la précédente édition.

Sources : MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) - Programme STOC et réseau régional d'observateurs

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

Outils de protection ou de gestion des milieux naturels et ruraux.

Pertinence

L'indicateur rend compte de l'importance au niveau régional et départemental des superficies des milieux naturels pour lesquels un outil de protection ou de gestion de l'espace a pu être mis en place. Ces territoires présentent un intérêt notable au regard de la préservation de la biodiversité.

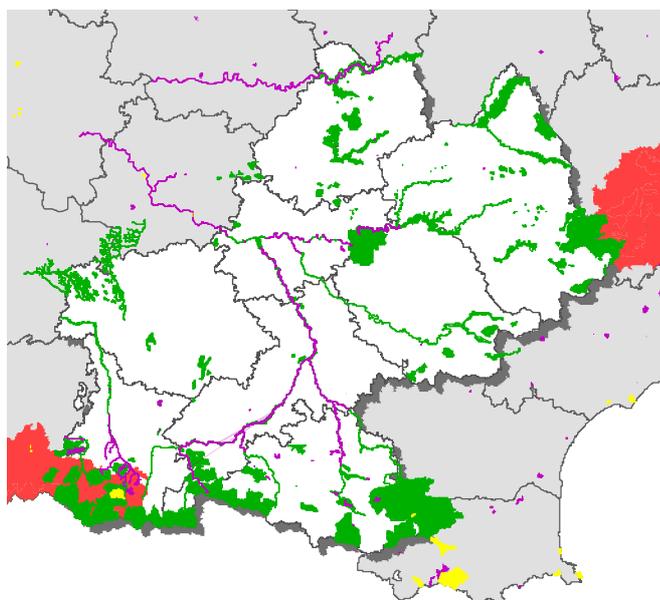
Résultats

Superficie des milieux bénéficiant d'une mesure de protection ou de gestion (2007)

| Outils | Midi-Pyrénées | | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|---|---------------|---------|--------|---------|---------------|--------|--------|-----------------|--------|-----------------|
| | 2003 | 2007 | | | | | | | | |
| Mesure de gestion ou de protection de niveau européen au titre de NATURA 2000 | 328 923 | 386 178 | 70 646 | 88 862 | 45 581 | 14 462 | 28 817 | 86 466 | 38 926 | 12 418 |
| Réserve naturelle | 2 313 | 2 313 | - | - | - | - | - | 2 313 | - | - |
| Réserve naturelle régionale | 4 824 | 4 824 | 750 | 0 | 68 | 0 | 11 | 3 978 | 18 | 0 |
| Arrêté préfectoral de protection de Biotope | 6 478 | 6 486 | 824 | 18 | 2 679 | 0 | 678 | 502 | 0 | 1 785 |
| Parc national | 143 747 | 143 747 | - | - | - | - | - | 143 747 | - | - |
| Espace naturel sensible (ENS) | 264 | 1 252 | 0 | 379 | Sans objet* | 75 | 56 | Sans objet* | 742 | 0 |
| Réserve biologique domaniale ou forestière (RBD/RBF) | 1 901 | 2 310 | 862 | 488 | 885 | 0 | 0 | 0 | 75 | 0 |
| Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) | 4 247 | 4 247 | 4 247 | - | - | - | - | - | - | - |
| Surfaces gérées par le CREN | 979 | 1 027 | 848 | 13 | 13 | 3 | 31 | 3 | 105 | 11 |

*Sans objet : ces départements n'ont pas institué la TDENS à la date de l'enquête

Unité : hectares



- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale et Arrêté de protection de biotope
- Réseau Natura 2000
- Parc national

La nature et le niveau de protection assurés par ces divers outils sont différents, complémentaires et se recouvrent souvent en partie. Les principales évolutions constatées concernent les surfaces acquises grâce à la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles). En 2007, dans le département du Tarn, sont prises en compte les données concernant l'aide à l'acquisition et les acquisitions propres du département.

Sources : Conseils Généraux - CREN - DIREN Midi-Pyrénées - ONF

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

Définition

L'indicateur représente les superficies bénéficiant d'un « contrat Natura 2000 ». Ces contrats peuvent prendre la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable pour les surfaces agricoles alors que pour les surfaces non agricoles ils portent sur des investissements non productifs qui permettent d'assurer la gestion ou la restauration des milieux. Dans les deux cas, les contrats « comprennent un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le document d'objectif Natura 2000 »*. Pour une meilleure appréciation, on rappelle les superficies « labellisées » au titre du réseau Natura 2000.

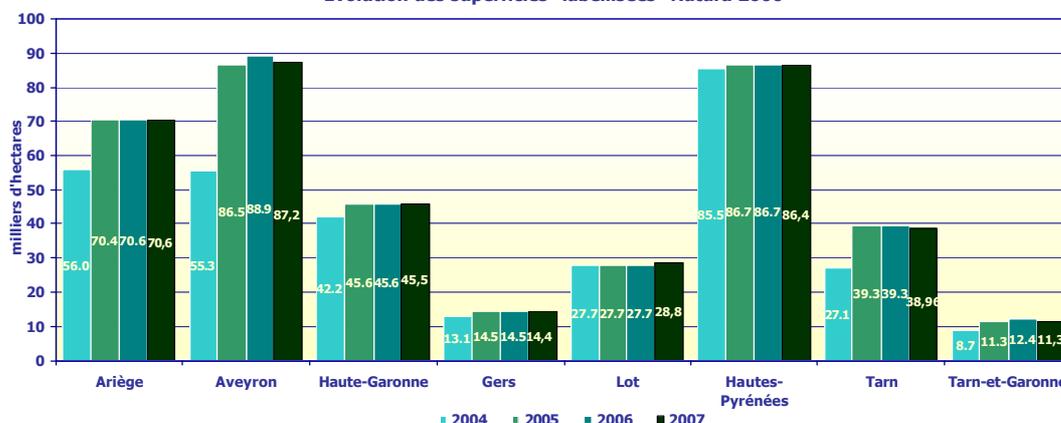
Pertinence

L'indicateur rend compte du déroulement de la mise en application des documents d'objectifs (DOCOB) par une démarche contractuelle formalisée entre l'Etat et les propriétaires ou exploitants.

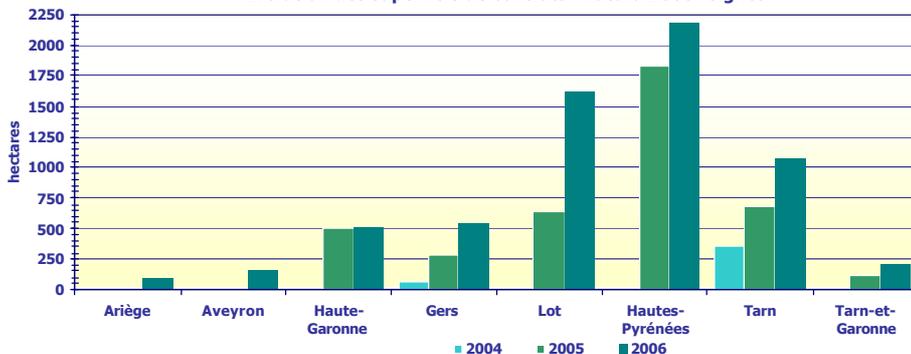
* Article L414-3 du code de l'environnement, modifié par le décret n°2003-675 du 22/07/2007.

Résultats

Evolution des superficies "labellisées" Natura 2000



Evolution des superficie de contrats "Natura 2000" signés



Les premiers « Contrats Natura 2000 » ont été signés fin 2004 : à la fin de l'année 2006, Midi-Pyrénées en comptait 135 en cours de validité. En 2007, les données concernant les contrats signés ne sont pas disponibles.

| Année | Types | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|-------|--|---------------|--------|---------|---------------|-------|-------|-----------------|-------|-----------------|
| 2004 | Superficie labellisée "Natura 2000" | 315550 | 56000 | 55300 | 42200 | 13100 | 27700 | 85500 | 27100 | 8650 |
| 2005 | Superficie labellisée "Natura 2000" | 382038 | 70433 | 86476 | 45577 | 14474 | 27690 | 86724 | 39349 | 11315 |
| 2006 | Superficie labellisée "Natura 2000" | 385731 | 70646 | 88862 | 45581 | 14462 | 27713 | 86669 | 39349 | 12449 |
| 2007 | Superficie labellisée "Natura 2000" | 386178 | 70646 | 88862 | 45581 | 14462 | 28817 | 86466 | 38926 | 12418 |
| 2004 | Superficie de contrat "Natura 2000" signés | 410 | 0 | 0 | 0 | 60 | 0 | 0 | 350 | 0 |
| 2005 | Superficie de contrat "Natura 2000" signés | 4051 | 0 | 4 | 495 | 277 | 638 | 1827 | 689 | 121 |
| 2006 | Superficie de contrat "Natura 2000" signés | 6389 | 102 | 155 | 512 | 544 | 1616 | 2177 | 1079 | 205 |
| 2007 | Superficie de contrat "Natura 2000" signés | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd | nd |

Unité : hectares

Observations :

La superficie labellisée Natura 2000 a augmenté en 2005 et 2006 dans certains départements, du fait de la désignation de Zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ».

Sources : DDAF - DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DDAF
DIREN Midi-Pyrénées
Site Internet : www.natura2000.ecologie.gouv.fr

Définition

Le SDAGE a défini des objectifs de restauration de l'ouverture de cours d'eau, dits « axes bleus ou axes migrateurs prioritaires », à la circulation de poissons grands migrateurs : saumon, truite de mer, alose, lamproie, anguille (mesures A22 à A26).

Ces cours d'eau sont classés en deux listes :

- liste 1 : axes migrateurs en cours de restauration, programme à achever,
- liste 2 : cours d'eau devant prioritairement compléter ce programme.

Résultats

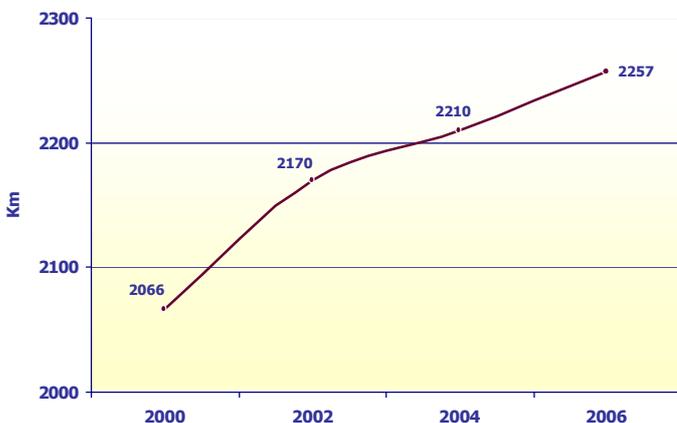
Pertinence

Le linéaire ouvert mesure les tronçons de cours d'eau ouverts depuis la limite du domaine maritime jusqu'au premier obstacle infranchissable.

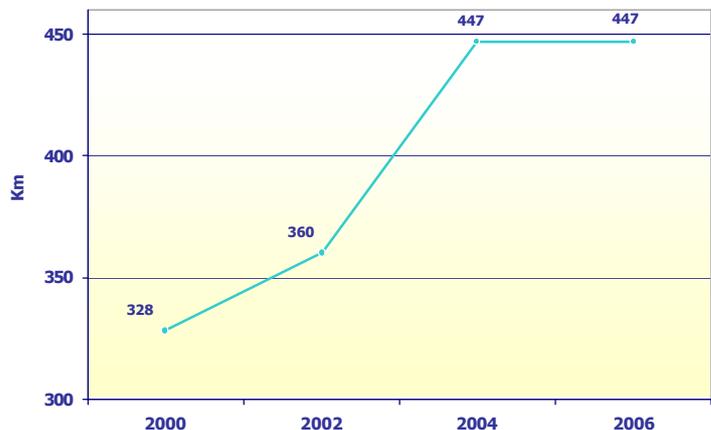
Le linéaire des axes migratoires ouverts par rapport aux objectifs des axes bleus (liste 1 et liste 2) rend compte de l'avancement du programme de restauration. (Il pourrait être complété par un autre indicateur sur les effectifs comptabilisés à la passe de GOLFECH).

La prochaine mise à jour des données aura lieu début 2009.

Axes migrateurs (liste 1)
Evolution du linéaire ouvert entre 2000 et 2006



Cours d'eau complémentaires (liste 2)
Evolution du linéaire ouvert entre 2000 et 2006



De 2000 à 2002 :

Liste 1 : 104 km ouverts dont **43 km en Midi-Pyrénées**.

Liste 2 : 32 km ouverts dont **18,2 km en Midi-Pyrénées**.

De 2002 à 2004 :

Liste 1 : l'évolution du linéaire ne concerne pas la région Midi-Pyrénées.

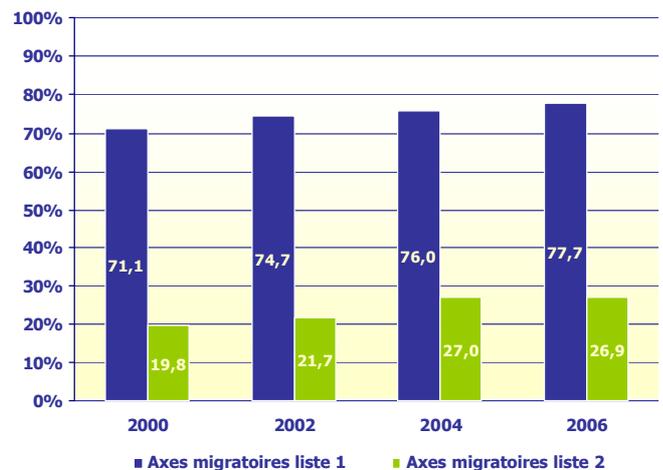
Liste 2 : les **87 Kms ouverts ont été gagnés en Midi-Pyrénées sur l'Hers vif**, affluent de l'Ariège.

De 2004 à 2006 :

Liste 1 : 47 km ouverts dont **2 km en Midi-Pyrénées sur la Bave**, affluent de la Dordogne.

Liste 2 : pas d'évolution.

Linéaire de cours d'eau ouvert par catégorie d'axes



Sources : AEAG - DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

AEAG - www.eau-adour-garonne.fr

DIREN Midi-Pyrénées - www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr

Observations :

Les résultats sont présentés à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Définition

La prime herbagère agro-environnementale (PHAE) est accordée aux agriculteurs ayant au moins 60% de surfaces en herbe (surfaces par commune de rattachement des parcelles). Elles concernent aussi les surfaces en « estives » gérées collectivement, non comptabilisées dans les superficies des exploitations agricoles (définition RA 2000). Elles doivent être rapportées aux surfaces agricoles du département et non aux superficies des exploitations.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

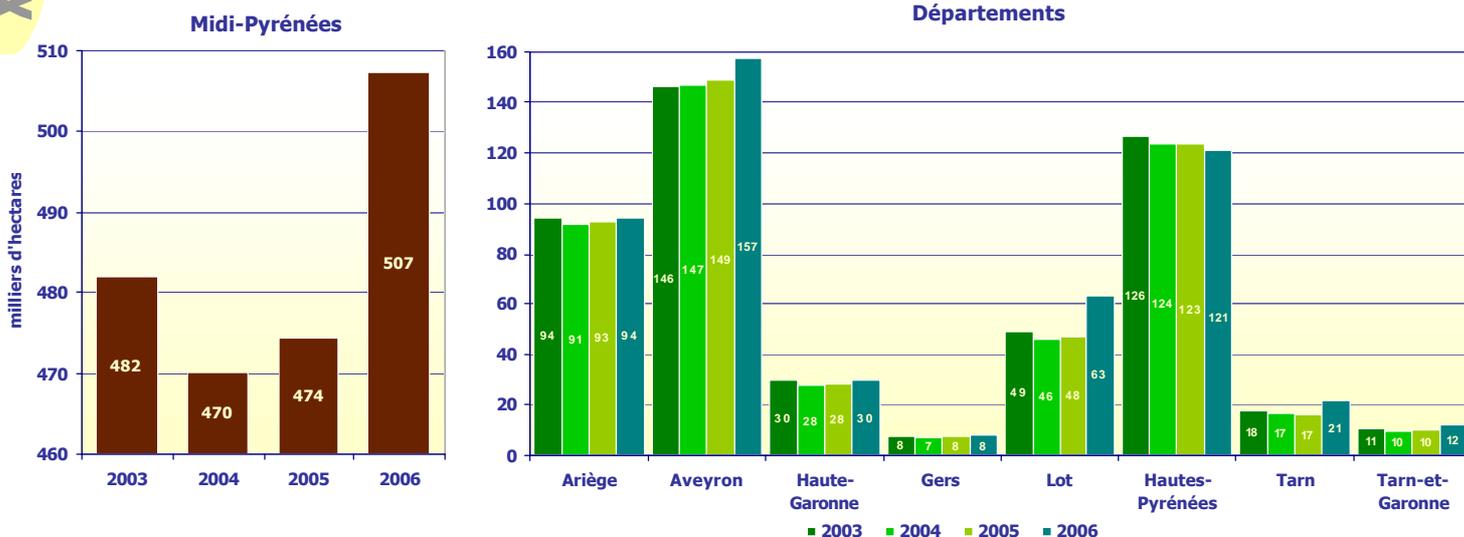
Résultats

Pertinence

Cette mesure de soutien économique du Règlement du Développement Rural doit permettre d'assurer le maintien des systèmes de production agricole basés sur l'herbe. L'engagement de l'agriculteur dans un contrat PHAE se traduit du point de vue environnemental par le maintien des surfaces en herbe de l'exploitation et une gestion extensive.

Ce type d'engagement, qui peut également être souscrit dans un CTE (dont les derniers prendront fin en 2008) ou un Contrat d'Agriculture Durable, participe à la gestion durable de l'espace agricole. Les pratiques agricoles découlant de cet engagement sont globalement favorables à l'environnement (biodiversité, paysage et qualité de l'eau).

Évolution des surfaces engagées en prime herbagère agro-environnementale



| Années | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|---------------|--------|---------|---------------|-------|--------|-----------------|--------|-----------------|
| 2003 | 482 016 | 94 123 | 146 124 | 29 958 | 7 686 | 48 730 | 126 443 | 18 200 | 10 752 |
| 2004 | 470 149 | 91 410 | 146 833 | 27 995 | 7 126 | 46 384 | 123 563 | 16 873 | 9 965 |
| 2005 | 474 376 | 92 596 | 148 655 | 28 174 | 7 570 | 47 529 | 123 247 | 16 550 | 10 056 |
| 2006 | 507 382 | 94 088 | 157 388 | 29 901 | 8 152 | 63 481 | 120 696 | 21 383 | 12 292 |

Unité : hectares

La Prime Herbagère Agro-Environnementale a été instaurée en 2003. L'année 2004 illustre une période de modification du dispositif occasionnant une augmentation des surfaces inscrites à cette mesure les années suivantes. En 2006, elles représentent 58,8% de la Superficie Toujours en Herbe (STH).

Observations :

L'indicateur est en lien avec l'indicateur MNR9.

Sources : DRAF Midi-Pyrénées - Services SRSA et SREA (PHAE)

Pour plus d'informations

DRAF Midi-Pyrénées
ONIC (à partir de 2003) - site internet : www.agriculture.gouv.fr

Définition

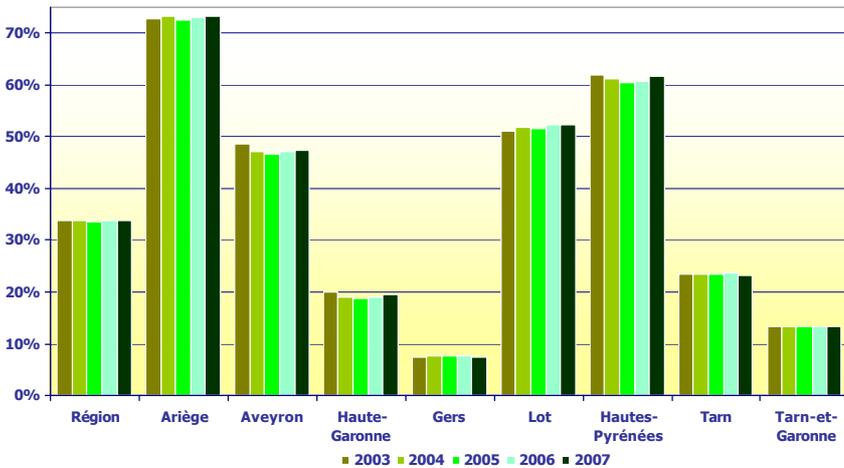
L'indicateur est calculé sur la base des superficies départementales de surfaces toujours en herbe (STH) par rapport aux superficies départementales de surfaces agricoles utilisées (SAU).

Pertinence

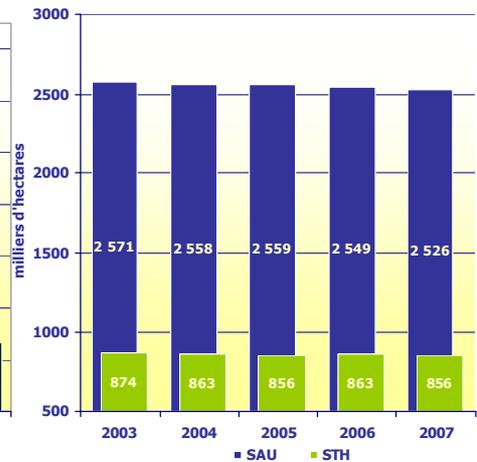
La richesse en terme de biodiversité qu'offre la région Midi-Pyrénées tient à l'existence de milieux favorables comme les prairies naturelles. La gestion de l'occupation des sols doit permettre leur maintien.

Résultats

Evolution du rapport STH/SAU (2003-2007)



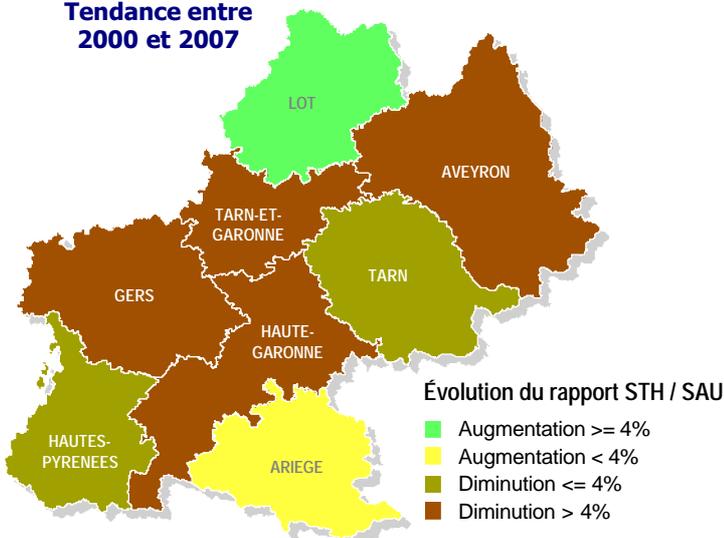
Évolution régionale des superficies STH et SAU



| Années | Type | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|------|---------|---------|---------------|---------|---------|-----------------|---------|-----------------|
| 2000 | STH | 154 800 | 254 000 | 80 000 | 37 000 | 107 500 | 146 700 | 74 000 | 31 550 |
| | SAU | 211 580 | 515 708 | 386 740 | 476 450 | 220 980 | 231 475 | 316 107 | 227 000 |
| 2003 | STH | 151 700 | 253 000 | 74 200 | 35 500 | 118 075 | 138 110 | 73 800 | 30 100 |
| | SAU | 208 024 | 520 000 | 371 515 | 477 587 | 230 851 | 223 227 | 314 528 | 225 700 |
| 2004 | STH | 150 300 | 245 000 | 70 000 | 36 500 | 120 307 | 136 611 | 73 800 | 30 100 |
| | SAU | 205 191 | 520 000 | 366 186 | 474 391 | 231 063 | 222 824 | 313 422 | 225 250 |
| 2005 | STH | 149 800 | 243 000 | 69 000 | 36 500 | 120 307 | 133 851 | 73 800 | 29 900 |
| | SAU | 205 974 | 520 070 | 365 760 | 475 198 | 233 213 | 220 650 | 313 565 | 224 485 |
| 2006 | STH | 150 500 | 244 800 | 69 500 | 36 900 | 121 400 | 135 400 | 74 600 | 30 300 |
| | SAU | 207 036 | 522 748 | 362 521 | 470 389 | 231 500 | 221 775 | 313 334 | 222 355 |
| 2007 | STH | 147 700 | 244 200 | 70 300 | 34 550 | 119 850 | 137 950 | 72 450 | 29 100 |
| | SAU | 201 757 | 516 871 | 360 293 | 465 465 | 229 189 | 223 539 | 310 167 | 218 261 |

Unité : ha

Tendance entre 2000 et 2007



Après une baisse du rapport STH/SAU au niveau régional entre 2000 et 2005, la tendance évolue pour 2006 et 2007. Ce phénomène se rencontre même en Haute-Garonne, où la poussée de l'urbanisation provoque pourtant chaque année une réduction de la STH liée à une diminution de la SAU (-26500 ha depuis 2000).

Jusqu'en 2005, les terres labourables dans la région se développent au profit des cultures principalement céréalières. Cependant, les crédits européens tendent à favoriser le maintien des STH au profit des activités d'élevage.

Observations :

Les données collectées concernent les surfaces physiques et non les surfaces économiques rattachées au siège des exploitations situées dans le département (y compris la prise en compte des estives).

Sources : SAA (Statistique Agricole Annuelle)

Pour plus d'informations

DRAF Midi-Pyrénées - Service SRISE

Définition

L'indicateur est calculé à partir du rapport entre la superficie de forêts disposant d'un plan de gestion et la superficie de forêts dans le niveau de référence (région) (superficie des bois et forêts observée par TERUTI et la statistique agricole annuelle en 2006, 2007 (SSP)).

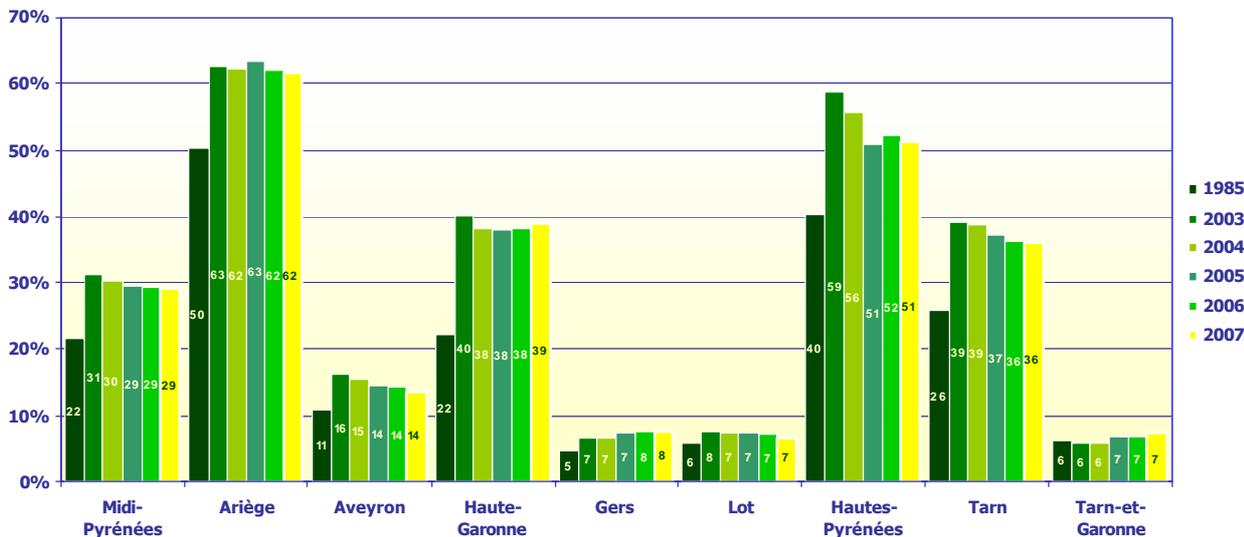
Parmi les plans de gestion, on distingue les plans d'aménagement forestier (forêts relevant du régime forestier et gérées par l'ONF) qui prévoient l'aménagement de la forêt pour une durée de 15 à 20 ans ; des plans simples de gestion (documents pour forêts privées) qui prévoient l'aménagement de la forêt pour une durée de 10 à 20 ans.

Pertinence

La forêt couvre 27,9% du territoire régional. L'indicateur rend compte de la mise en place progressive des plans de gestion dans les forêts.

Résultats

Evolution du taux de superficie de forêts disposant d'un plan de gestion



| Années | Types | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|-------|---------------|---------|---------|---------------|--------|---------|-----------------|---------|-----------------|
| 1985 | SPG | 266 605 | 97 380 | 26 770 | 27 602 | 4 455 | 12 720 | 51 423 | 42 271 | 3 984 |
| | SF | 1 228 100 | 193 800 | 245 000 | 123 900 | 96 100 | 214 900 | 127 300 | 163 100 | 64 000 |
| 2003 | SPG | 376 871 | 129 390 | 39 710 | 45 433 | 5 533 | 15 196 | 76 061 | 61 357 | 4 191 |
| | SF | 1 206 648 | 206 653 | 246 552 | 113 037 | 83 009 | 200 139 | 129 732 | 156 887 | 70 639 |
| 2004 | SPG | 384 049 | 130 936 | 40 328 | 46 421 | 5 954 | 15 554 | 76 502 | 64 051 | 4 303 |
| | SF | 1 270 300 | 210 500 | 261 200 | 121 200 | 90 500 | 210 000 | 137 600 | 164 900 | 74 400 |
| 2005 | SPG | 371 968 | 125 704 | 37 898 | 47 623 | 6 515 | 15 636 | 70 055 | 64 220 | 4 317 |
| | SF | 1 262 130 | 198 500 | 264 000 | 125 430 | 87 400 | 213 000 | 137 900 | 172 000 | 63 900 |
| 2006 | SPG | 370 312 | 123 277 | 37 801 | 47 885 | 6 601 | 15 530 | 72 197 | 62 604 | 4 417 |
| | SF | 1 264 400 | 199 000 | 264 000 | 125 500 | 87 500 | 213 500 | 138 400 | 172 200 | 64 300 |
| 2007 | SPG | 366 787 | 122 903 | 36 190 | 49 061 | 6 738 | 14 250 | 70 917 | 61 992 | 4 736 |
| | SF | 1 266 100 | 199 300 | 264 300 | 125 700 | 87 700 | 213 700 | 138 500 | 172 300 | 64 600 |

SPG : superficie de forêts disposant d'un plan de gestion - SF : superficie de forêts

On observe une forte augmentation du taux de forêts disposant d'un plan de gestion entre 1985 et 2004 excepté dans le Tarn-et-Garonne. Dans la période 2004 à 2007 on note une légère baisse de ce taux en région tendant vers une stabilisation.

Sources : CRPF (Plan simples de gestion (forêts privées))
ONF (Plan d'aménagement des forêts publiques)
DRAF - SRISE (Superficie des bois et forêts)

Pour plus d'informations

DRAF Midi-Pyrénées - Service SRISE
DTONF
CRPF

Observations :

La superficie de forêts disposant d'un plan de gestion comprend les forêts publiques et privées.

Définition

L'indicateur est calculé à partir du rapport entre la superficie de forêts disposant d'une Certification Forestière Pan Européenne (PEFC) et la superficie de forêts (SF) dans le niveau de référence (région).

Il s'agit d'une labellisation de gestion durable des bois produits et commercialisés mise en œuvre à partir de 2003.

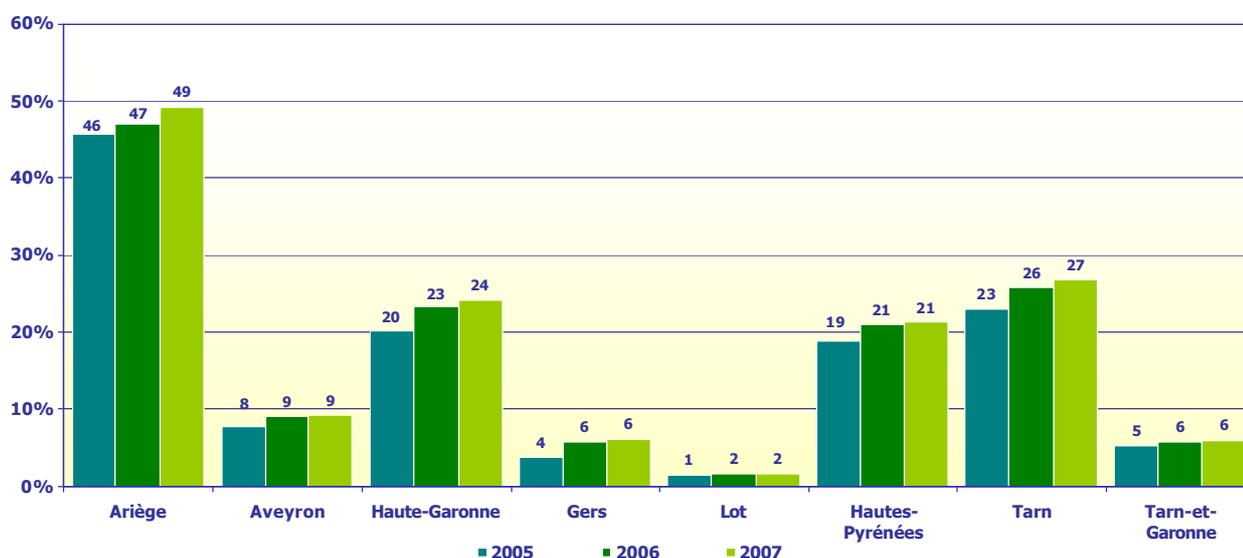
Pertinence

La forêt couvre 27,9% du territoire régional.

L'indicateur rend compte de la mise en place de la démarche volontaire d'adhésion des propriétaires forestiers à l'association PEFC, par laquelle le propriétaire s'engage à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Midi-Pyrénées.

Résultats

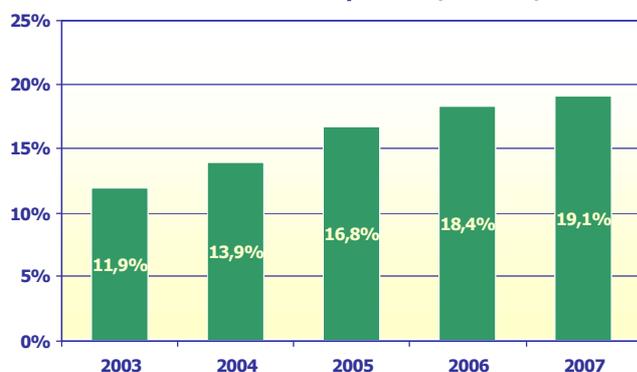
Evolution du taux de la superficie forestière certifié PEFC (2005-2007)



| Années | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|---------------|--------|---------|---------------|-------|-------|-----------------|--------|-----------------|
| 2004 | 177 148 | 84 978 | 16 150 | 21 110 | 2 461 | 2 149 | 20 434 | 27 166 | 2 700 |
| 2005 | 211 824 | 90 752 | 20 356 | 25 330 | 3 310 | 3 140 | 25 968 | 39 576 | 3 392 |
| 2006 | 232 566 | 93 754 | 23 756 | 29 387 | 5 007 | 3 496 | 29 115 | 44 285 | 3 766 |
| 2007 | 241 650 | 98 236 | 24 465 | 30 359 | 5 328 | 3 743 | 29 441 | 46 195 | 3 883 |

Unité : ha

Evolution en Midi-Pyrénées (2003-2007)



Pour la cinquième année de mise en œuvre le taux d'adhésion à la démarche de certification continue de progresser régulièrement.

On notera qu'en région Midi-Pyrénées, 53% des forêts certifiées sont domaniales, 21% sont communales et 26% sont privées.

Observations :

La départementalisation des surfaces concernées par cette certification a été effectuée en 2004.

Sources : Certification Forestière PAN EUROPEENNE - Association Régionale Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DRAF Midi-Pyrénées – Service SRISE
PEFC

Définition

L'indicateur est calculé à partir du rapport entre le nombre d'exploitations agricoles ayant déposé un dossier Contrat d'Agriculture Durable¹ (CAD) et le nombre total d'exploitations agricoles².
Sont également présentées les superficies développées des mesures CAD. Sachant qu'une même parcelle peut avoir plusieurs mesures, la surface de celle-ci peut être comptée plusieurs fois.

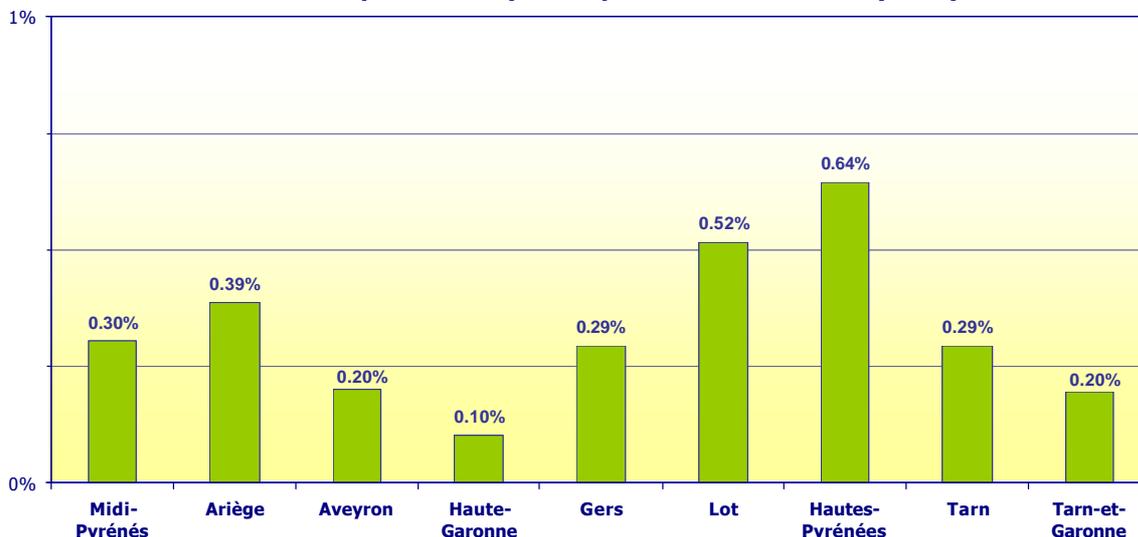
Pertinence

L'indicateur rend compte de l'importance au niveau régional et départemental des contrats d'agriculture durable.

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006

Taux d'exploitation ayant déposé un dossier CAD (2006)



Superficies développées des mesures CAD

| Années | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|---------------|--------|---------|---------------|------|------|-----------------|------|-----------------|
| 2006 | 9657 | 471 | 1299 | 321 | 628 | 4620 | 1188 | 766 | 364 |

Unité : hectares

Les modalités de mise en œuvre de la politique de Contrats d'Agriculture Durable n'ont été en place que fin 2003, après la définition des enjeux environnementaux territorialisés (carte validée par le CRES en juillet 2003 en Midi-Pyrénées).
La discontinuité des séries 2004 et 2005 ne permet pas une analyse des données satisfaisante. Elles ne sont donc pas reprises dans le Tableau de Bord 2007.

Observations :

¹Ensemble des mesures agro-environnementales hors PHAE faisant l'objet d'une contractualisation.

²En Midi-Pyrénées, 45 zones de CAD ont été retenues, couvrant l'ensemble du territoire régional.

Sources : CAD (contrat agriculture durable) : bilan CNASEA- DRAF

Pour plus d'informations

DRAF Midi-Pyrénées - CNASEA

Définition

Le programme de modernisation doit permettre d'actualiser les données, de mettre en œuvre une méthodologie plus rigoureuse et de diffuser plus largement les résultats.

Pour coordonner la mise à jour de cet inventaire, la DIREN travaille en étroite collaboration avec le Conservatoire botanique pyrénéen et le Conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées. Il est fait appel à divers opérateurs (associations naturalistes, établissements publics, laboratoires de recherche, bureaux d'études...) en possession de données naturalistes récentes. C'est la combinaison de l'ensemble de ces données qui permettra de définir de nouvelles ZNIEFF. Ces dernières seront dans un premier temps validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et ensuite par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Pertinence

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance. Il permet d'identifier les secteurs où coexistent les espèces et habitats remarquables par leur rareté ou par leur intérêt écologique régional.

Il est aussi un outil d'alerte et d'aide à la décision pour les aménageurs qui doivent prendre en compte la dimension environnementale dans leur projet.

Résultats

Données mises à jour au 15/07/2008.

Etat d'avancement présent et prévisionnel de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF

| Étapes de la modernisation de l'inventaire ZNIEFF | | Pour l'ensemble de la région | | |
|---|--|------------------------------|----------------|------------------|
| | | Étape réalisée | Étape en cours | Étape à réaliser |
| 1 | Communication sur le lancement de l'inventaire (plaquette, poster, mailing) | 2003 | | |
| 2 | Etablissement de la méthodologie et de l'organisation régionale | 2003 | | |
| 3 | Elaboration et validation des listes déterminantes* | 2003 | | |
| 4 | Rencontres avec les opérateurs | 2004 | | |
| 5 | Signatures de conventions avec les opérateurs | 2004-2006 | | |
| 6 | Définition des besoins en prospections complémentaires | 2005-2007 | | |
| 7 | Conception des bases de données | | 2005-2008 | |
| 8 | Collecte des données existantes | 2005-2007 | | |
| 9 | Réalisation des prospections complémentaires et fourniture des données correspondantes | 2005-2007 | | |
| 10 | Saisie et synthèse informatique des données | | 2005-2008 | |
| 11 | Lettre d'information sur le déroulement du programme | | | 2009 |
| 12 | Proposition des contours des nouvelles ZNIEFF | 2007 | | |
| 13 | Réunions départementales avec les opérateurs | 2007 | | |
| 14 | Rédaction des bordereaux Znieff | | 2007-2008 | |
| 15 | Validation régionale (CSRPN) | | | 2008-2009 |
| 16 | Validation nationale (MNHN) | | | 2009 |
| 17 | Diffusion des résultats de l'inventaire | | | 2009 |

* Listes d'espèces et d'habitats permettant de justifier une ZNIEFF

Entre 2005 et 2007, des campagnes de prospection ont été réalisées par une quarantaine de structures participant au programme de modernisation des ZNIEFF. Fin 2007, environ 70 000 données ont été collectées auprès des 74 opérateurs ayant signé une convention de participation à ce programme.

Sources : DIREN

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

Définition

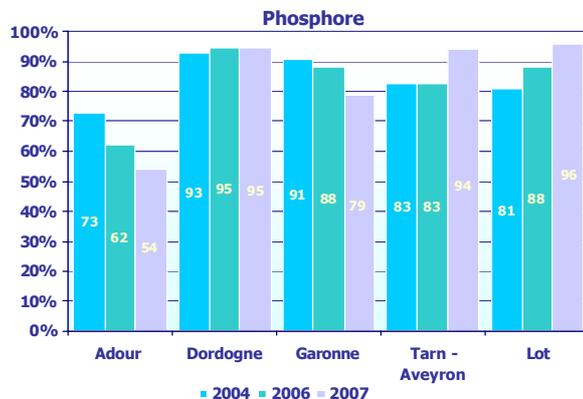
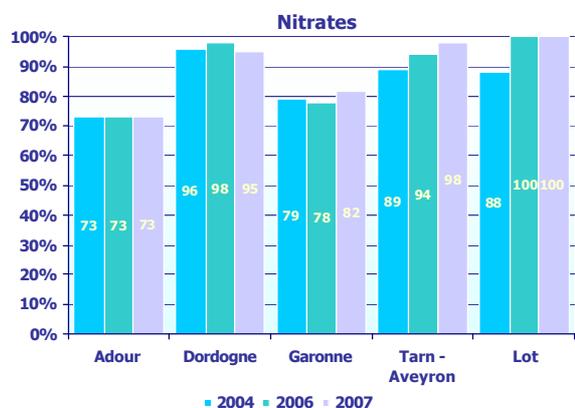
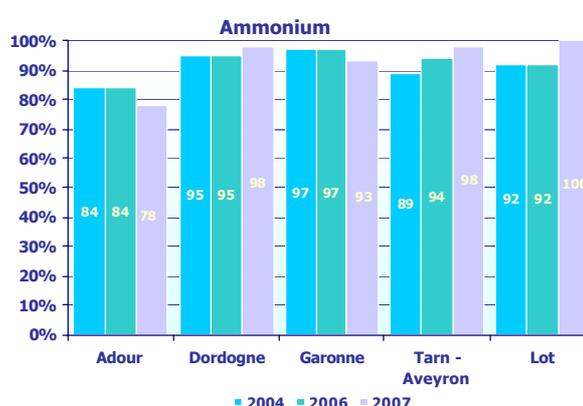
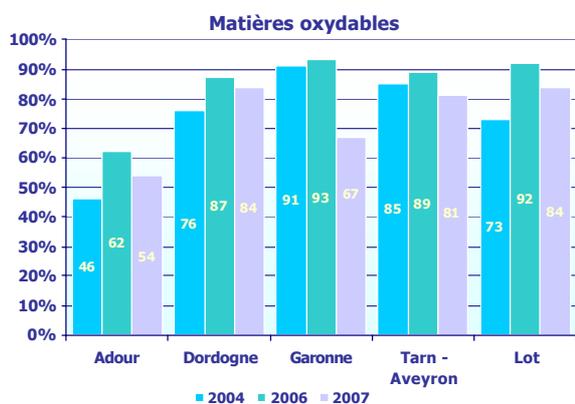
Le taux d'obtention des Objectifs De Qualité (ODQ) par sous-bassin, pour un ensemble de points de mesure donnés (environ 290), est le pourcentage des points de mesure présentant pour l'année considérée, une qualité des eaux égale ou supérieure à celle retenue comme objectif dans le SDAGE (indicateur B2).

Pertinence

Cet indicateur permet de suivre la réalisation des objectifs du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Résultats

Taux d'obtention des objectifs de qualité en 2004, 2006 et 2007 par sous bassins



Le **bassin de l'Adour** connaît une altération accrue par le phosphore, l'ammonium et les matières oxydables. Le taux d'obtention des objectifs de qualité concernant les nitrates est stationnaire.

Le **bassin de la Dordogne** affiche une certaine stabilité.

Le **bassin de la Garonne** connaît une altération accrue par les matières oxydables et le phosphore. Le taux d'obtention des objectifs de qualité augmente légèrement en ce qui concerne les nitrates.

Le **bassin Tarn-Aveyron** indique une forte amélioration de son altération par le phosphore et une valorisation progressive par les nitrates et l'ammonium. Le taux d'obtention des objectifs de qualité concernant les matières oxydables est à la baisse.

Le **bassin du Lot** montre une nette amélioration sur trois des quatre types de pollution cités avec notamment l'obtention de l'objectif de qualité sur 100% des points de mesures nitrates et ammonium.

Observations :

Les données (ODQ) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont relatives à des bassins versants qui dépassent le cadre régional.

Sources : AEAG

Pour plus d'informations

AEAG – sous direction collectivités

Définition

La directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU) du 21/05/1991 fixe aux agglomérations des échéances de mise en conformité et des objectifs de performance précis pour leurs systèmes d'assainissement, variables selon leur taille et la sensibilité du milieu récepteur des rejets.

Pour les agglomérations situées en **zone sensible à l'eutrophisation** et produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 10 000 EH*/jour (charge brute de pollution organique (DBO5) supérieure à 600 Kg/jour), l'échéance de mise en conformité correspond au 31/12/1998.

* EH : équivalent habitant, unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Pertinence

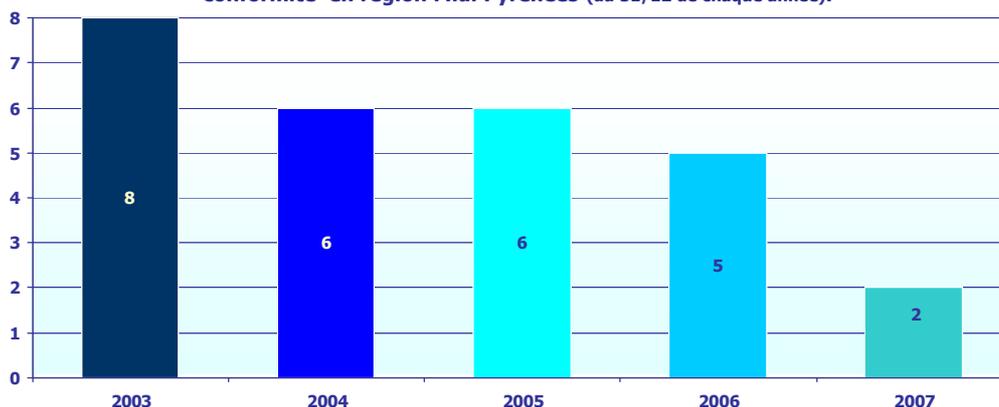
Mise en œuvre de la directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » transposée en droit français par le décret du 03/06/1994.

L'équipement des stations est évalué d'après les informations de la Base de Données ERU développée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable à partir de 2003.

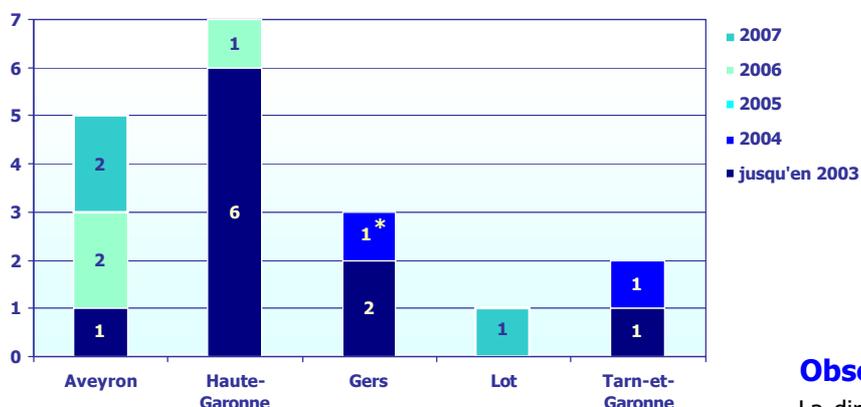
Le redécoupage des agglomérations (2005) et la sortie du guide de définition de BDERU édité par la direction de l'eau ont modifié les données. Pour plus de cohérence, les données ont toutes été recalculées après la collecte BDERU de juin 2007.

Résultats

Nombre d'agglomérations de plus de 10 000 EH en zone sensible restant à mettre en conformité en région Midi Pyrénées (au 31/12 de chaque année).



Année de mise en conformité des agglomérations de plus de 10 000 Eh en zone sensible



* En 2007 la commune de Fleurance n'est plus comptabilisée suite à l'actualisation des tailles d'agglomérations

En Midi-Pyrénées, comme dans les autres régions, des retards ont conduit à la condamnation de la France, par la Cour européenne de Justice en 2004, pour manquement à l'obligation de mise en œuvre de la directive. Fin 2007, les deux non-conformités restantes concernent Albi et Gaillac (Tarn) dont l'échéance était fixée en 2006 suite à la révision des zones sensibles de 1999 (délai de mise en conformité de 7 ans).

Observations :

La directive fixe des obligations de **moyens** (existence d'un système de collecte), et de **résultats** (traitement Ire, Iire et IIire (phosphore) en **zone sensible** pour les agglomérations >10 000 EH).

Les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées ne sont pas concernés par cet indicateur.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées - BD ERU

Pour plus d'informations

DIREN Midi Pyrénées

Définition

La directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU) du 21/05/1991 fixe aux agglomérations des échéances de mise en conformité et des objectifs de performance précis pour leurs systèmes d'assainissement, variables selon leur taille et la sensibilité du milieu récepteur des rejets.

Pour les agglomérations situées **hors zone sensible à l'eutrophisation** et produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 15 000 EH*/jour (charge brute de pollution organique (DBO5) supérieure à 900 Kg/jour), l'échéance de mise en conformité correspond au 31/12/2000.

* EH : équivalent habitant, unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Pertinence

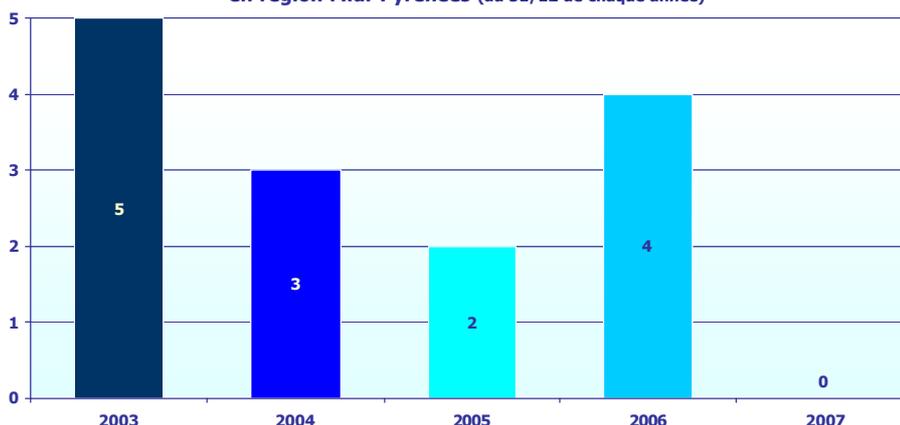
Mise en œuvre de la directive européenne « Eaux Résiduaires Urbaines - échéance 2000 » transposée en droit français par le décret du 03/06/1994.

L'équipement des stations est évalué d'après les informations de la Base de Données ERU développée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à partir de 2003.

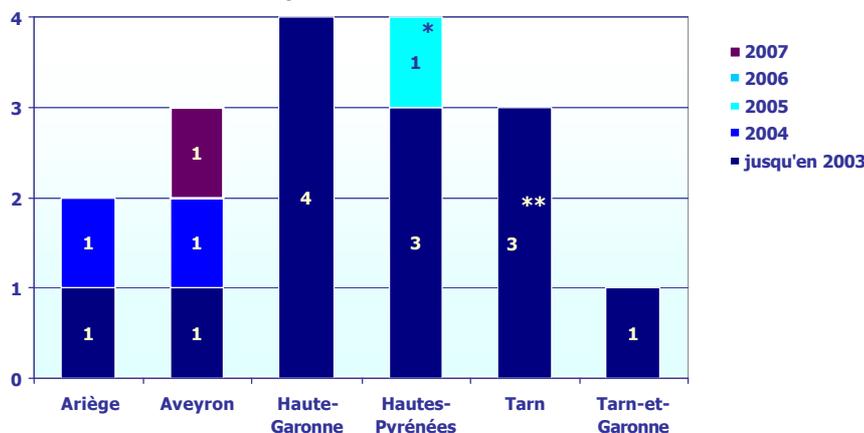
Le redécoupage des agglomérations (2005) et la sortie du guide de définition de BDERU édité par la direction de l'eau ont modifié les données. Pour plus de cohérence, les données ont toutes été recalculées après la collecte BDERU de juin 2007.

Résultats

Nombre d'agglomérations de plus de 15 000 EH restant à mettre en conformité en région Midi-Pyrénées (au 31/12 de chaque année)



Année de mise en conformité des agglomérations de plus de 15 000 EH



En 2006, les communes de Gaillac et Albi (81) se sont ajoutées par leur classement en zone sensible. Elles ont donc basculé dans l'indicateur QLE2.

* En 2007, les agglomérations de Aureilhan et Vielle Aure ne sont plus comptabilisées suite à l'actualisation des tailles d'agglomérations, ce qui a entraîné un changement d'échéance.

** Les agglomérations de Gaillac et Albi concernées par la révision des zones sensibles de 1999 et en échéance 2006 sont à présent comptabilisées dans l'indicateur QLE2.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées - BD ERU

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

La directive fixe des obligations de **moyens** (existence d'un système de collecte), et de **résultats** (traitement Ire et IIre pour les agglomérations >15 000 EH **hors zone sensible**). Les départements du Gers et du Lot ne sont pas concernés par cet indicateur.

Définition

Le SDAGE (Mesure B8) a défini 24 zones d'actions prioritaires sur le bassin Adour-Garonne qui représentaient en 1992, **pour la pollution domestique** : 38% de la pollution brute organique domestique du bassin, 38% de la pollution azotée et 38% de la pollution phosphorée.

Le taux d'élimination de la pollution est le rapport entre la pollution éliminée et la pollution brute.

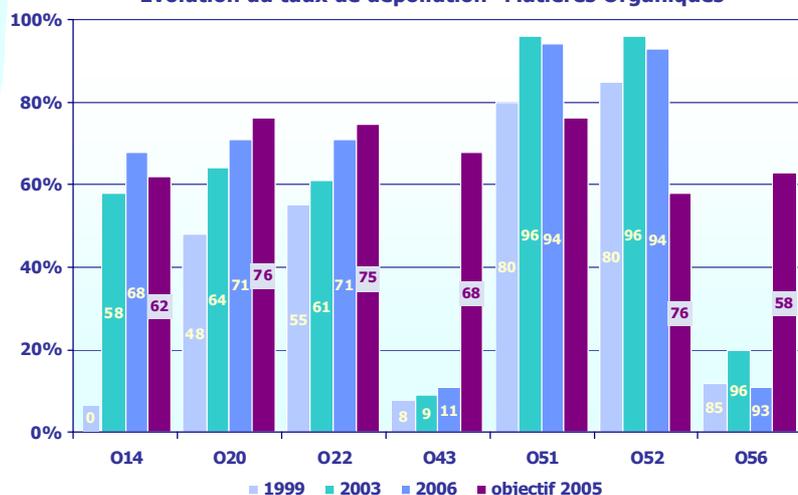
Résultats

Pertinence

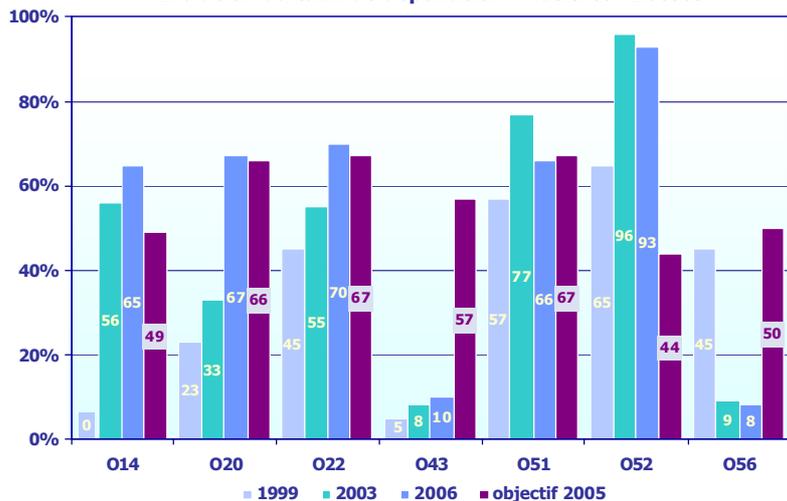
L'objectif du SDAGE est atteint lorsque le flux de pollution pour l'année N est inférieur au flux net de l'objectif 2005.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006*.

Évolution du taux de dépollution "Matières Organiques"



Évolution du taux de dépollution "Matières Azotées"

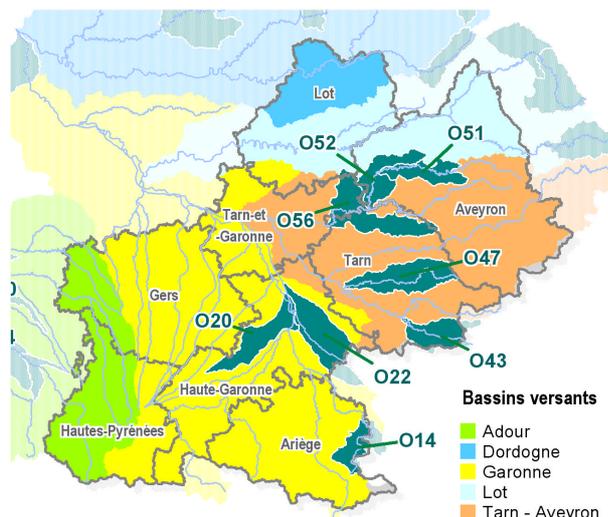


Au 31/12/2005, 10 ZAP sur 22 avaient atteint ou dépassé les objectifs.

Depuis cette date, la ZAP 056 devrait aboutir au même résultat notamment grâce à la mise en service des nouveaux ouvrages d'épuration de Carmaux.

D'autres collectivités situées dans ces ZAP ont ou vont engager d'importants travaux de collecte et de traitement, il s'agit :

- de Toulouse (O20) dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'Aussonnelle avec le démarrage de la construction d'une station intercommunale de 70 000 EH en 2007 ;
- de Mazamet (O43) avec la construction de 2 stations d'épuration pour traiter les effluents de l'agglomération.



Observations :

Les valeurs sont données pour des zones définies dans le SDAGE et repérées sur la carte ci-dessus.

La ZAP 047 (le Dadou) n'est pas concernée par ces mesures.

* Un bilan d'usage sera effectué en 2009, les données au 31/12/2007 paraîtront en 2010 sur le Tableau de bord du SDAGE.

Sources : AEAG

Pour plus d'informations

AEAG - sous-direction collectivités

Définition

L'indicateur mesure l'évolution de la pollution industrielle, sur la base des flux nets rejetés par les industries dans le milieu naturel ou dans les réseaux d'assainissement.

Les 5 familles d'éléments polluants suivies dans le SDAGE sont :

- les matières oxydables exprimées en DCO
- l'azote réduit
- les métaux et métalloïdes
- les matières inhibitrices
- le phosphore total

Pertinence

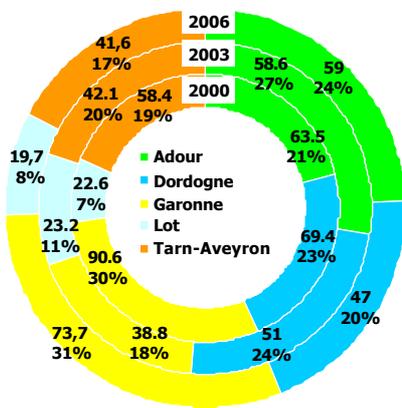
La mesure B14 du SDAGE prévoit que l'utilisation des meilleures technologies disponibles pour réduire ou traiter les pollutions à un coût économiquement acceptable soit systématiquement recherchée en référence aux textes réglementaires existants. L'objectif général est de diminuer fortement les rejets organiques et azotés et d'éliminer le plus complètement possible les rejets toxiques.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

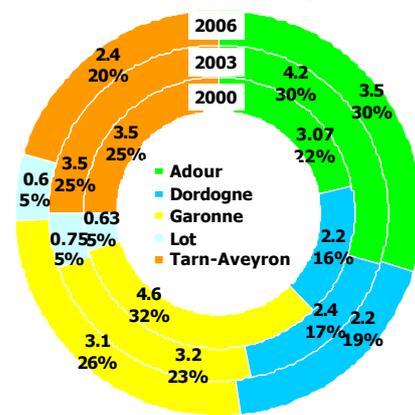
Résultats

qualité de l'eau

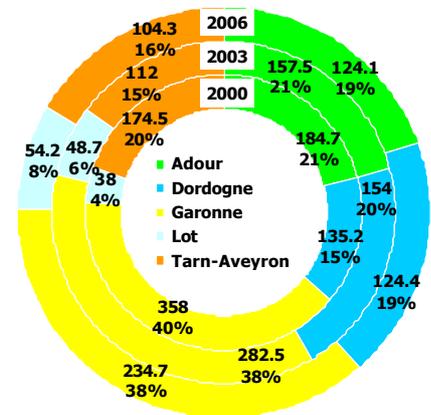
Matières oxydables (t/j)



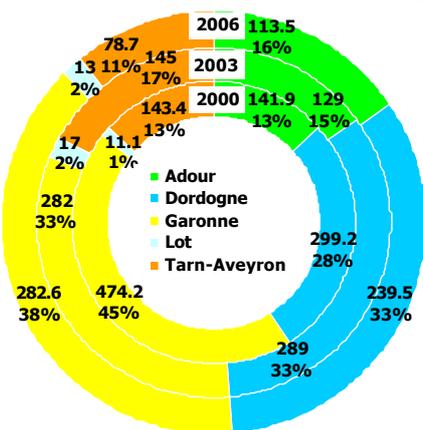
Azote réduit (t/j)



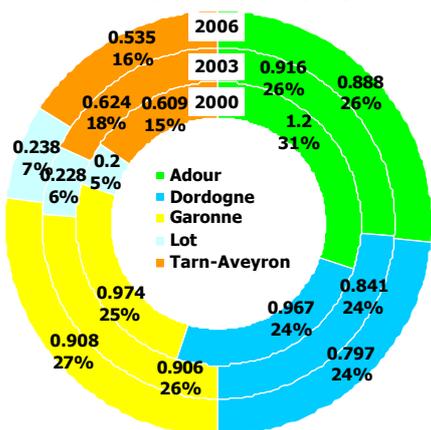
Métaux et métalloïdes (kilo metox)



Matières inhibitrices (kilo metox)



Phosphore total (t/j)



La réduction des rejets industriels est observée sur la période 2000-2006 pour l'ensemble des paramètres polluants à l'échelle du Bassin Adour-Garonne, traduisant notamment les efforts de lutte contre la pollution engagés par les entreprises. A noter toutefois sur cette période une hausse modérée des rejets en métaux et métalloïdes dans le Bassin du Lot et du phosphore dans les Bassins du Lot et de la Dordogne.

Evolution sur le Bassin Adour-Garonne

| Élément / Année | 2000 | 2006 | Variation |
|------------------------------------|--------|-------|-----------|
| Matières oxydables (T/j) | 304.5 | 293.7 | - 3.55% |
| Azote réduit (T/j) | 16.53 | 14.4 | - 12.89% |
| Métaux et métalloïdes (kilo metox) | 981.1 | 822.5 | - 16.17% |
| Matières inhibitrices (kilo metox) | 1260.7 | 785.5 | - 37.69% |
| Phosphore total (T/j) | 4.11 | 4 | - 2.68% |

Observations :

Les données de l'Agence de l'Eau sont relatives à des bassins versants qui dépassent le cadre régional.

Sources : AEAG

Pour plus d'informations

Définition

On distingue dans cet indicateur quatre taux : le taux de réduction des demandes chimiques en oxygène, le taux de réduction de l'azote, le taux de réduction du métox et le taux de réduction des toxiques.

La région Midi-Pyrénées est concernée par 6 ZAP dont 3 pour la pollution industrielle et 3 pour la pollution industrielle et la pollution toxique.

Le taux d'abattement est calculé comme suit : $[(\text{Pollution de référence (1991)} - \text{pollution de l'année en cours}) / \text{pollution de référence (1991)}] * 100$.

Les objectifs de référence 2005 ont été définis par le SDAGE Adour-Garonne.

Pertinence

Sur les 24 Zones d'Action Prioritaire (ZAP) du Bassin Adour-Garonne, 17 concernent en totalité ou en partie des actions de dépollution industrielle.

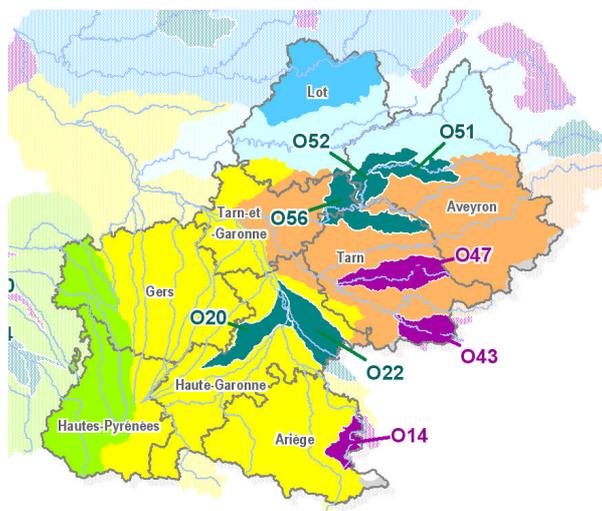
Pour les industries (raccordées ou pas à un réseau), les ZAP représentaient en 1991 :

- 40% de la pollution organique brute industrielle du bassin,
- 87% de la pollution brute en métox (toxicité métallique),
- 64% de la pollution brute en toxiques.

La mesure B15 du SDAGE prévoit de réduire significativement les rejets dans les zones d'action prioritaire.

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2005*.



Bassins versants

- Adour
- Dordogne
- Garonne
- Lot
- Tarn - Aveyron

- ZAP pour pollution industrielle
- ZAP pour pollution industrielle et toxique

Taux d'abattement des rejets industriels et toxiques en ZAP

| Code ZAP | Cours d'eau concerné | DCO | | AZOTE | | METOX | | TOXIQUES | |
|----------|--|--------|-----------------------|--------|-----------------------|--------|-----------------------|----------|-----------------------|
| | | 2005 | objectif 2005 atteint | 2005 | objectif 2005 atteint | 2005 | objectif 2005 atteint | 2005 | objectif 2005 atteint |
| O14 | l'Hers Vif de sa source au confluent du Touyre | 93,05% | oui | | non | | non | | non |
| O20 | la Garonne de l'Ariège au confluent de l'Aussonnelle | 70,76% | oui | 98,48% | oui | 63,46% | oui | 99,01% | oui |
| O43 | le Thoré | 85,11% | oui | | non | 93,32% | non | | non |
| O47 | le Dadou | 97,66% | oui | 48,63% | non | 88,23% | non | | non |
| O51 | l'Aveyron de la Briane à l'Alzou | 66,32% | oui | | non | 1,33% | non | | non |
| O52 | l'Aveyron de l'Alzou au confluent du Viaur | 98,05% | oui | 95,81% | oui | 98,05% | non | | non |

Malgré une forte progression du taux global d'épuration des industries, certains secteurs génèrent encore des pollutions sensibles.

Observations :

* Un bilan sera effectué en 2009, les données au 31/12/2007 paraîtront en 2010 sur le Tableau de bord du SDAGE.

Sources : AEAG

Pour plus d'informations

AEAG – sous-direction collectivités
SDAGE Adour-Garonne

Définition

La délimitation des zones vulnérables est fixée par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Les zones sont désignées comme « vulnérables » à la pollution par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrates des eaux et de leur zone d'alimentation. L'unité de référence est la commune.

L'indicateur est calculé sur la base de la superficie totale des communes classées en zone vulnérable par rapport à la superficie de la région ou du département.

Pertinence

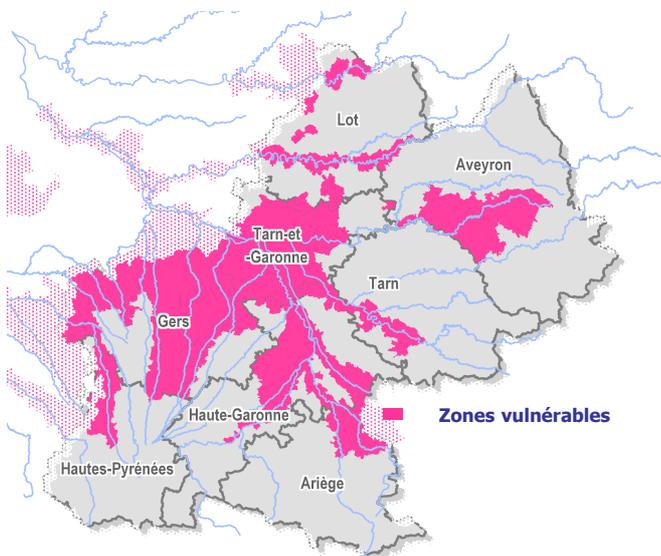
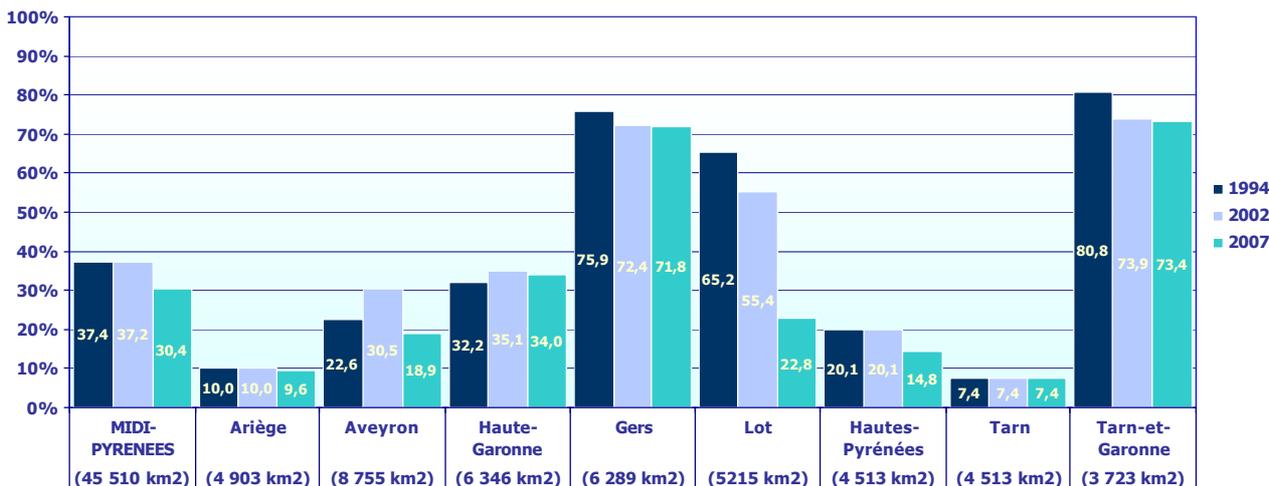
La directive 'nitrates' du 12 décembre 1991 a pour objet de protéger les eaux contre les pollutions d'origine agricole. Dans les zones vulnérables délimitées s'appliquent des programmes d'actions concertés et arrêtés dans chaque département concerné.

La directive impose le réexamen des zones vulnérables au moins tous les 4 ans, au vu des résultats d'une campagne officielle de surveillance des teneurs en nitrate en eaux souterraines et superficielles (cf. QLE8).

Les données disponibles sont celles de la dernière révision de la délimitation des zones vulnérables en 2007.

Résultats

Evolution du pourcentage de surface classée en zone vulnérable



Sources : BD Carthage IGN - MEDD
DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Pour 2007, on remarque un recul important des superficies classées en zone vulnérable dans le Lot et l'Aveyron. Ce recul s'explique par la faiblesse des valeurs de nitrates relevées dans les eaux, ajoutée à la pression agricole moins importante sur ces secteurs.

Observations :

La 1^{ère} délimitation des zones vulnérables date de l'arrêté préfectoral du 19/12/1994. Elle a fait l'objet de 2 révisions par arrêtés préfectoraux : le 05/07/2001 (procédure exceptionnelle concernant l'ajout de 300 ha dans le Gers) et le 29/11/2002. La procédure menée en 2007 a conduit à l'arrêté préfectoral du 04/10/2007.

Définition

La concentration en nitrates est celle du seul composé NO₃.

Pour chaque point de mesures durant l'année de référence, sont considérées les valeurs maximales et moyennes relatives à un seuil :

- de 25 mg/l en eaux superficielles (ESU),
- de 50 mg/l en eaux souterraines (ESO).

La valeur de 50 mg/l correspond à la norme de potabilité en vigueur concernant les eaux superficielles et souterraines.

La valeur de 25 mg/l correspond à une « valeur guide » (valeur de référence à atteindre) issue de l'ancienne directive 80/778/CE remplacée par la Directive 98/83/CE qui n'en fait pas mention.

Résultats

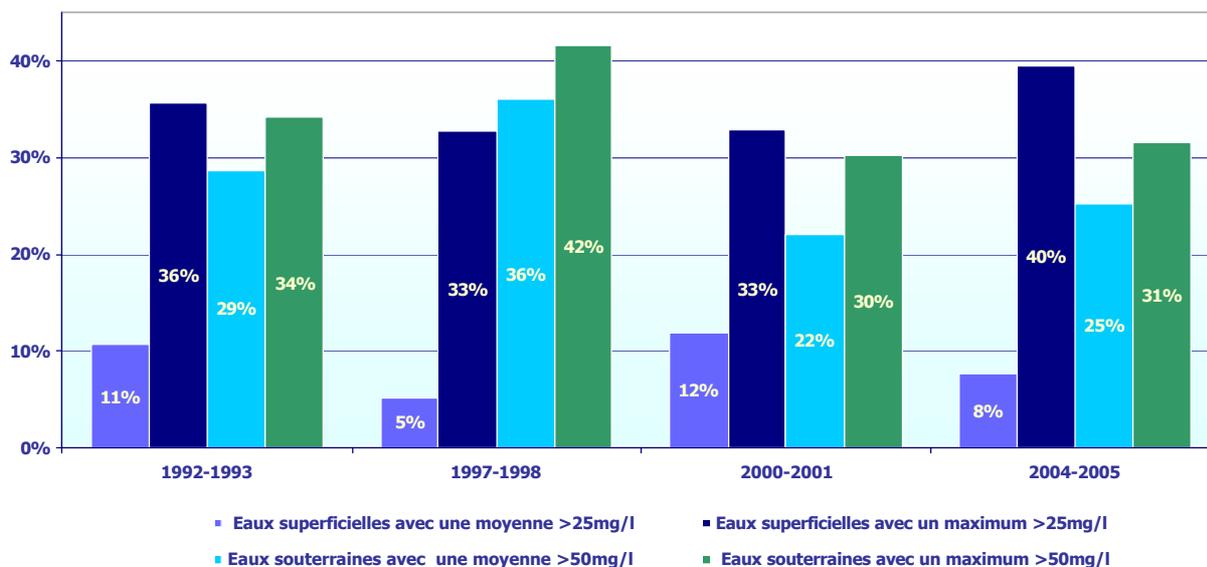
Pertinence

La directive nitrates 91/676/CEE impose la surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces, superficielles et souterraines, pour désigner les zones vulnérables et évaluer l'efficacité des programmes d'action. Elle impose de réexaminer et de réviser au besoin ces dispositions au moins tous les 4 ans.

La fréquence de mesures préconisée est mensuelle en eaux superficielles et trimestrielles en eaux souterraines.

Les données disponibles sont celles de la dernière campagne officielle de surveillance 2004/2005.

Qualité observée sur le réseau de surveillance de nitrates (en % des points de mesures)



A la différence des eaux superficielles, les eaux souterraines ont une faible amplitude de variation des teneurs en nitrates en raison des temps de transfert plus longs et persistants.

La campagne 2004-2005 montre une relative amélioration des valeurs moyennes de la qualité des eaux superficielles par rapport à la précédente campagne. Les eaux superficielles sont soumises à des pics de pollutions plus fréquents.

La campagne 2004-2005 montre une relative dégradation de la qualité des eaux souterraines par rapport à la précédente campagne et une relative amélioration par rapport aux premières campagnes de mesures. Ces résultats sont à relativiser au regard de l'augmentation des stations suivies et des disparités territoriales qui expliquent les évolutions des classements en zone vulnérable.

Observations :

Pour améliorer la surveillance des eaux, le réseau officiel est régulièrement enrichi par l'ajout de stations issues de réseaux pérennes patrimoniaux ou complémentaires. La prochaine campagne de surveillance se déroulera en 2009.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

La qualité des eaux superficielles (ESU) et des eaux souterraines (ESO) au regard des produits phytosanitaires est suivie dans le cadre du réseau de contrôle de surveillance (RCS) mis en place par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. L'indicateur repose sur les données suivantes :

- nb de stations,
- nb de prélèvements par station
- nb de molécules analysées par prélèvement.

Le terme « analyse » correspond à la mesure d'une molécule. Sont considérées toutes les valeurs mesurées sur chaque station en eaux souterraines et superficielles durant l'année de référence.

Le seuil de 0,1 µg/l par molécule phytosanitaire fait référence aux critères de potentialité à l'AEP (adduction d'eau potable).

Résultats

Pertinence

En raison des coûts élevés des analyses, les suivis phytosanitaires sont ciblés en lieu, temps et contenu. Ainsi en 2006, 5 prélèvements ont été effectués de mai à décembre en ESU et 2 à 4 en ESO.

Les pourcentages d'analyses positives doivent être interprétés au regard du nombre de molécules recherchées par prélèvement. En 2006, pour les ESU et les ESO, 112 molécules ont été recherchées. En 2007, le nombre de molécules analysées a été porté à 122 pour les ESU et ramené à une trentaine sur les ESO.

Qualité observée sur le réseau de suivi phytosanitaire - Eaux souterraines (ESO)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Nombre de stations | 101 | 109 | 103 | 78 | 75 | 67 | 44 | 57 |
| Nombre total de prélèvements (= nombre de stations x nombre de campagnes de prélèvements) | 194 | 194 | 103 | 78 | 150 | 133 | 134 | 113 |
| Nombre total d'analyses (= nombre prélèvements x nombre de molécules analysées) | 4 851 | 5 053 | 2 575 | 3 042 | 5 550 | 5 985 | 15 008 | 3 729 |
| Analyses avec un concentration > 0,1 µg/l | 4.66% | 4.87% | 3.22% | 1.38% | 1.57% | 0.17% | 0.10% | 0.60% |

Qualité observée sur le réseau de suivi phytosanitaire - Eaux superficielles (ESU)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de stations | 59 | 59 | 57 | 60 |
| Nombre total de prélèvements (= nombre de stations x nombre de campagnes de prélèvements) | 177 | 291 | 285 | 300 |
| Nombre total d'analyses (= nombre prélèvements x nombre de molécules analysées) | 6549 | 13095 | 31920 | 36600 |
| Analyses avec une concentration > 0.1 µg/l | 2.23% | 0.30% | 0.40% | 0.50% |

Pour les eaux souterraines, la nette amélioration constatée depuis 2003 doit être relativisée du fait du plus grand nombre de molécules recherchées et non détectées. (On note que le nombre de détection au dessus du seuil de 0,1µg/l a augmenté en 2007. On retrouve notamment dans les eaux souterraines des herbicides interdits d'usage mais qui persistent dans les nappes.

Pour les eaux superficielles, la campagne 2004 montre que la contamination est plus importante en nombre et concentration de molécules détectées. Depuis 2005, le nombre d'analyses supérieures au seuil augmente de façon progressive. En 2007, on note une accentuation de la dégradation des cours d'eau du bassin de l'Adour. Ce sont toujours les herbicides grandes cultures qui sont les plus détectés.

En 2007, 40% des stations ESU présentent au moins un résultat > à 0.1µg/l et 15.6% des stations ESO.

Observations :

Les données relatives à la période 1999-2003 proviennent du suivi effectué par la DIREN en ESO.

Les données 2004-2005 sont issues du réseau régional mis en place par le Gramip pour la surveillance des eaux souterraines ESO et superficielles ESU.

A compter de 2006, les données proviennent des réseaux suivis par l'Agence de l'Eau au titre de la DCE.

Sources : AEAG- GRAMIP

Pour plus d'informations

Agence de l'Eau Adour-Garonne

Définition

Le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole vise à limiter les pollutions liées aux rejets des bâtiments d'élevage et aux pratiques d'épandage. Le PMPOA-1 (1994-2000) s'adressait aux exploitations de plus de 90 UGB sans contraintes géographiques. Le PMPOA-2 (2003-2007) concerne toutes les exploitations situées en zones vulnérables.

L'indicateur évalue le nombre d'éleveurs ayant bénéficié d'une décision d'aide financière et le nombre d'éleveurs ayant reçu le solde de subvention en principe à l'issue de la réalisation des travaux.

Résultats

Pertinence

L'indicateur est destiné à suivre les programmes de maîtrise des pollutions des élevages.

En contrepartie des aides financières pour la mise en conformité, les élevages entrent progressivement dans le dispositif des agences de l'eau qui prévoient la perception annuelle d'une redevance pollution.

Bilan du PMPOA – Année 2007

| | | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|---|---------------|--------|---------|---------------|-------|-------|-----------------|------|-----------------|
| PMPOA1 | Eleveurs potentiellement concernés | 2 313 | 201 | 1 062 | 149 | 219 | 317 | 113 | 189 | 63 |
| | Nombre d'éleveurs ayant bénéficié d'une aide | 1 062 | 83 | 529 | 63 | 83 | 117 | 63 | 104 | 20 |
| | Taux d'éleveurs ayant reçu le solde de subvention | 96% | 86% | 95% | 95% | 100% | 96% | 97% | 100% | 100% |
| PMPOA2 | Eleveurs potentiellement concernés | 16 185 | 457 | 3 500 | 1 221 | 3 619 | 2 479 | 1 216 | 751 | 2 942 |
| | Eleveurs ayant déposé une DIE* | 7 973 | 156 | 3 423 | 376 | 1 488 | 1 338 | 310 | 257 | 625 |
| | Nombre d'éleveurs ayant bénéficié d'une aide | 4 103 | 93 | 2 064 | 228 | 579 | 778 | 175 | 118 | 68 |
| | Taux d'éleveurs ayant reçu le solde de subvention | 37% | 25% | 29% | 43% | 35% | 53% | 58% | 58% | 56% |

Réformé, le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA) a vocation d'intervenir de manière prioritaire dans les Zones Vulnérables au sens de la directive Nitrates et en faveur d'exploitations généralement petites. Ce programme s'est arrêté le 31/12/2007.

Malgré un coût très élevé, l'efficacité environnementale de ce dernier ne semble pas démontrée car :

- 50% des éleveurs identifiés au démarrage du programme se sont engagés plus loin que la simple DIE.
- près de la moitié des éleveurs qui se sont engagés dans le programme, s'est arrêtée au stade de l'étude préalable (non nécessité de travaux, choix de réaliser les travaux sans aide, choix de ne pas faire les travaux malgré les risques de ne plus percevoir d'aides de la PAC au respect des exigences de la Directive Nitrates).
- environ 10% des éleveurs ont à ce jour terminé des travaux de maîtrise des pollutions.

Par la suite (au-delà du 31/12/2007), le Programme de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) deviendra le seul outil financier accompagné par l'Europe permettant d'intervenir dans les élevages.

Il ne pourra intervenir qu'en dehors des Zones Vulnérables actuelles et pendant 3 ans dans les nouvelles ZV pour les seules prestations permettant de satisfaire les exigences de la Directive nitrates.

Sources : CNASEA

Observations :

* Déclaration d'Intention d'Engagement des éleveurs.

Pour plus d'informations

AEAG
CNASEA
DDAF

QLE11

Taux de population desservie par une eau non conforme pour les paramètres microbiologiques : E. Coli et Entérocoques fécaux

Définition

On utilise deux éléments dans cet indicateur :

- le taux de population desservie par une eau non conforme,
- la population du département correspondant dont l'eau a fait l'objet d'au moins une analyse.

Pour une unité de distribution (UDI) donnée, le taux de **non-conformité** est le pourcentage d'analyses défavorables du contrôle sanitaire régulier. Le seuil de 5% est celui retenu au niveau national. Cet indicateur n'a une réelle signification qu'à partir de l'agrégat des données au niveau départemental.

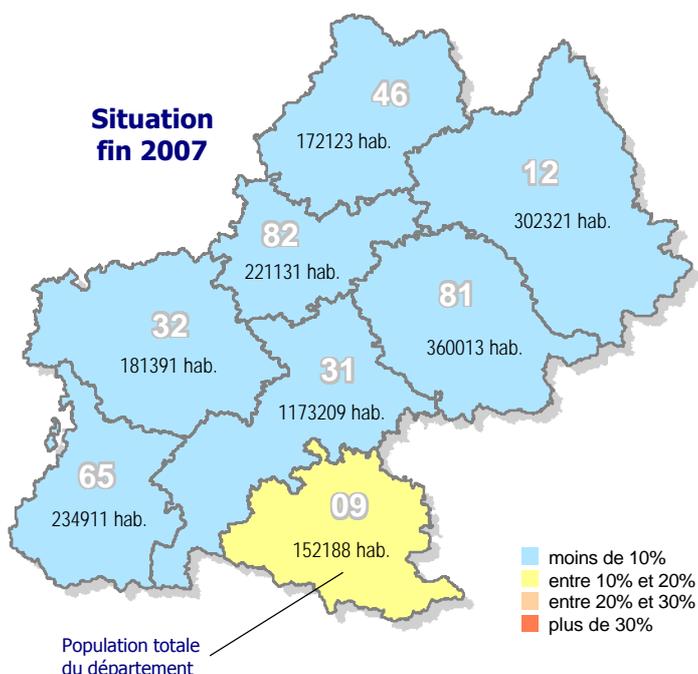
Pertinence

Cet indicateur rend compte du suivi de la qualité des eaux distribuées. A cet égard, il correspond à l'indicateur B23b du SDAGE (améliorer la qualité de l'eau distribuée pour la microbiologie). C'est également un indicateur de suivi de l'action 10 (améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses) du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

L'objectif régional est un taux inférieur ou égal à 4.5% fin 2008 (2.5% au niveau national).

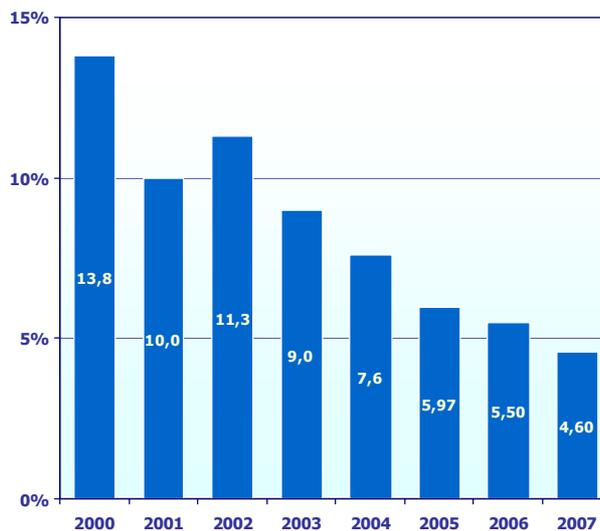
Résultats

Part de la population desservie par une eau non conforme (2007)



La baisse du taux de population alimentée par une eau de qualité bactériologique insuffisante se poursuit en 2007. Les unités de distribution (UDI) non conformes sont principalement localisées dans les zones de montagnes où les captages exploités sont nombreux, non désinfectés et desservent une faible population.

Evolution régionale



Sources : DRASS et DDASS – Tableau de bord du SDAGE

Pour plus d'informations

DRASS

Observations :

qualité de l'eau

Définition

En terme de procédure, pour être comptabilisé tout captage desservant une distribution publique doit comporter un périmètre de protection ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

L'inscription aux hypothèques n'est plus obligatoire.

Pertinence

L'indicateur rend compte de l'avancement de l'objectif B23 du SDAGE et de l'action 10 du PRSE relatifs à la réalisation des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Les captages comptabilisés sont en service 365j/an, ou par roulement, ou en appoint saisonnier ou en secours, ou bien encore hors service mais équipés pour fonctionner.

Résultats

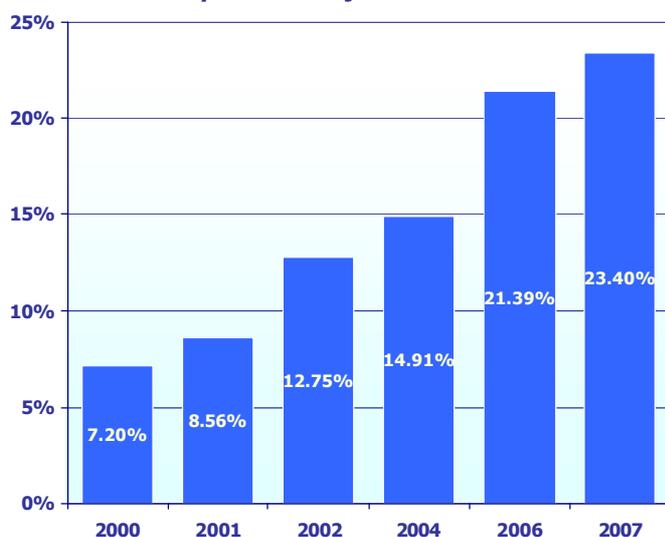
Nombre de captages d'eau potable en service en Midi-Pyrénées

| Années | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|---------------|--------|---------|---------------|------|-----|-----------------|------|-----------------|
| 2000 | 2 351 | 691 | 353 | 243 | 77 | 164 | 392 | 386 | 45 |
| 2001 | 2 314 | 688 | 335 | 241 | 70 | 163 | 388 | 386 | 43 |
| 2002 | 2 345 | 677 | 347 | 275 | 70 | 162 | 388 | 383 | 43 |
| 2004 | 2 314 | 675 | 347 | 289 | 62 | 164 | 367 | 367 | 43 |
| 2006 | 2 188 | 661 | 304 | 260 | 64 | 162 | 362 | 335 | 40 |
| 2007 | 2 160 | 648 | 304 | 267 | 64 | 158 | 364 | 315 | 40 |

Evolution du Taux de Captages AEP ayant fait l'objet d'une DUP

| Années | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--------|--------|---------|---------------|-------|-------|-----------------|-------|-----------------|
| 2000 | 11.9% | 1.7% | 3.7% | 1.3% | 16.5% | 5.9% | 3.1% | 20.0% |
| 2001 | 13.4% | 1.8% | 5.8% | 11.4% | 17.2% | 5.9% | 4.1% | 25.6% |
| 2002 | 13.9% | 11.2% | 22.5% | 12.9% | 19.8% | 5.9% | 6.8% | 32.6% |
| 2004 | 14.8% | 11.2% | 26.3% | 16.1% | 19.5% | 7.9% | 34.9% | 34.9% |
| 2006 | 16.3% | 3.9% | 51.9% | 18.8% | 23.5% | 25.1% | 18.2% | 37.5% |
| 2007 | 17.6% | 6.3% | 54.4% | 25.0% | 26.6% | 26.4% | 19.4% | 37.5% |

Évolution régionale du taux de captage AEP ayant fait l'objet d'une DUP



L'un des objectifs prioritaires du Plan National Santé Environnement (PNSE) 2004-2008 est de protéger 80% des captages des pollutions ponctuelles et diffuses en 2008, et la totalité en 2010.

Le taux de captages protégés est en constante augmentation, notamment grâce à la loi du 9 août 2004 qui simplifie les procédures réglementaires, mais le faible engagement des collectivités ne permettra pas de respecter les échéances.

Sources : DRASS et DDASS – Tableau de bord du SDAGE (AEAG)

Pour plus d'informations

DRASS

Observations :

Définition

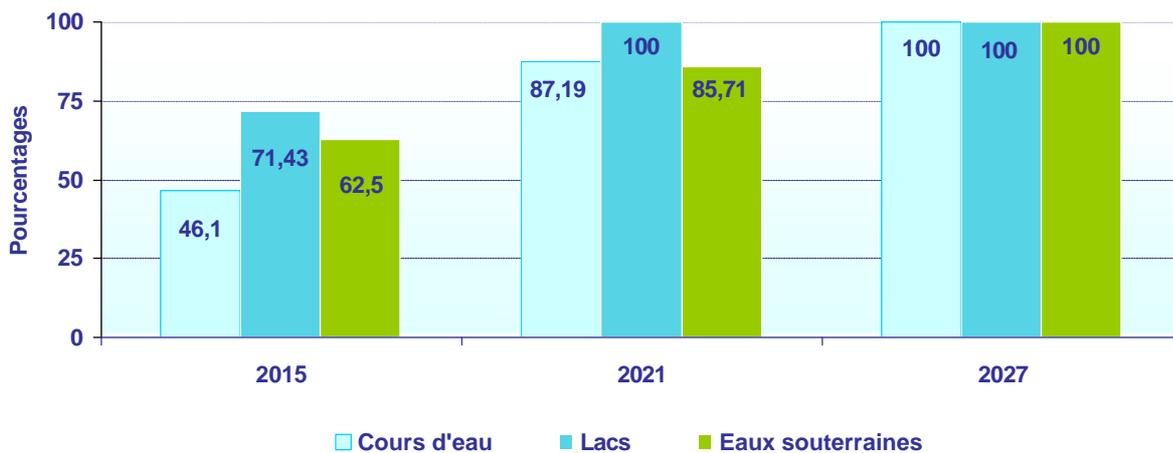
Publiée en 2000 et transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), fixe aux états membres des objectifs ambitieux visant à atteindre et préserver le bon état des eaux dans tous leurs milieux (rivières, lacs, eaux souterraines, eaux littorales) avec des obligations de résultats en 2015 et selon une organisation territoriale hydrographique comparable à celle existant en France. La révision du SDAGE qui devra être adopté en 2009, intégrera tous les éléments de la directive cadre : étapes préparatoires, objectifs environnementaux à atteindre, conditions à respecter, en particulier la participation du public et la prise en compte de l'économie.

Résultats

Pertinence

Le SDAGE, approuvé en 1996, est en cours de révision et intégrera les dispositions de la DCE. Sur la base d'un état des lieux des ressources et des milieux aquatiques, de nombreuses étapes sont nécessaires pour élaborer le futur SDAGE, qui constituera le plan d'actions à mettre en œuvre en 2009 pour atteindre le bon état en 2015. L'indicateur présenté rappelle les objectifs qui ont été fixés dans le projet de SDAGE. Selon les différents types de milieux, sont représentées les échéances pour atteindre le bon état. Ces objectifs provisoires sont susceptibles d'évoluer à la hausse avant l'adoption définitive du SDAGE, notamment en prenant en compte les mesures et objectifs du Grenelle de l'Environnement. A partir de 2010 cet indicateur sera complété par une mesure de l'atteinte des objectifs ainsi fixés.

Objectifs de bon état par types de masses d'eau de Midi-Pyrénées



| Etapes de la mise en œuvre de la DCE | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016-2021 | 2022-2027 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-----------|-----------|
| Actualisation de l'état des lieux 2004 | ■ | | | | | | | | | | | |
| Contribution locale à l'élaboration du programme de mesures du bassin | ■ | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du projet de SDAGE | | ■ | | | | | | | | | | |
| Mise en œuvre du programme de surveillance | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Consultation du public sur le projet de SDAGE révisé | | | ■ | | | | | | | | | |
| Consultation des partenaires institutionnels sur le projet de SDAGE révisé | | | | ■ | | | | | | | | |
| Approbation du SDAGE pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2015 | | | | ■ | | | | | | | | |
| Application du SDAGE et du programme de mesures 2010-2015 | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
| Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de mesures | | | | | | | ■ | | | | | |
| Bilan du SDAGE et programme de mesures 2010-2015 et élaboration du projet de SDAGE et de PDM 2016-2021 | | | | | | | | | ■ | ■ | | |
| Application du SDAGE et du programme de mesures 2016-2021 | | | | | | | | | | | ■ | ■ |
| Application du SDAGE et du programme de mesures 2022-2027 | | | | | | | | | | | | ■ |

Sources : Projet de SDAGE Adour-Garonne/ MEEDDAT
DIREN - AEAG

Observations :

Données mises à jour en janvier 2008 à l'échelle de la région.

Pour plus d'informations

DIREN MP – délégation de bassin Adour-Garonne
Agence de l'Eau Adour-Garonne

Définition

L'indicateur comptabilise les différents modes de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sont exclus notamment les déchèteries, les installations dédiées au traitement des déchets dangereux, les centres de stockage de déchets inertes ainsi que les unités de recyclage comme les verriers, papetiers, usines sidérurgiques... Les déchets collectés sélectivement comme le verre, qui ne passent pas par des centres de tri, ne sont pas comptabilisés.

Les déchets stockés en centre d'enfouissement technique (ou décharge de déchets ménagers et assimilés, dits de « classe II »), sont des déchets ultimes résultant des filières de tri et de traitement développées à l'amont.

Pertinence

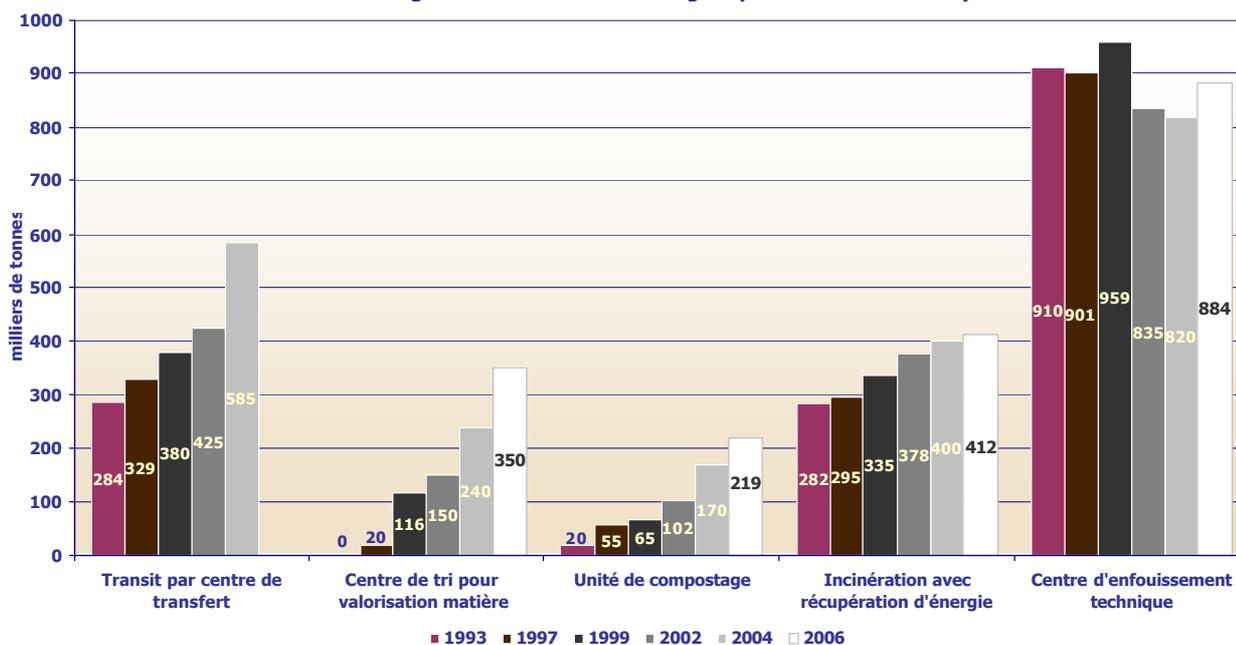
L'évolution des tonnages de déchets traités en centre de tri et en unité de compostage renseigne sur les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière.

Les tonnages traités en usines d'incinération avec récupération d'énergie mettent en avant la valorisation énergétique.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

Résultats

Evolution de la gestion des déchets ménagers par filières en Midi-Pyrénées



De 1993 à 2006 la part de déchets destinés à la valorisation matière et organique augmente fortement, alors que les tonnages enfouis ou incinérés tendent à se stabiliser.

Observations :

La plupart des installations accueillent aussi des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers, leurs tonnages sont donc inclus dans cette présentation. Par contre, les installations traitant quasi exclusivement des déchets des professionnels (centres de tri en particulier) ne sont pas représentées ici.

Sources : ADEME - enquête ITOM

Pour plus d'informations

Définition

Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets non inertes et non dangereux qui ne sont pas générés par les ménages. Ils comprennent par exemple les ferrailles, métaux non ferreux, papiers, cartons, verre, textiles, bois, plastiques, etc. Ils ne sont en général pas collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais peuvent être traités dans les mêmes installations.

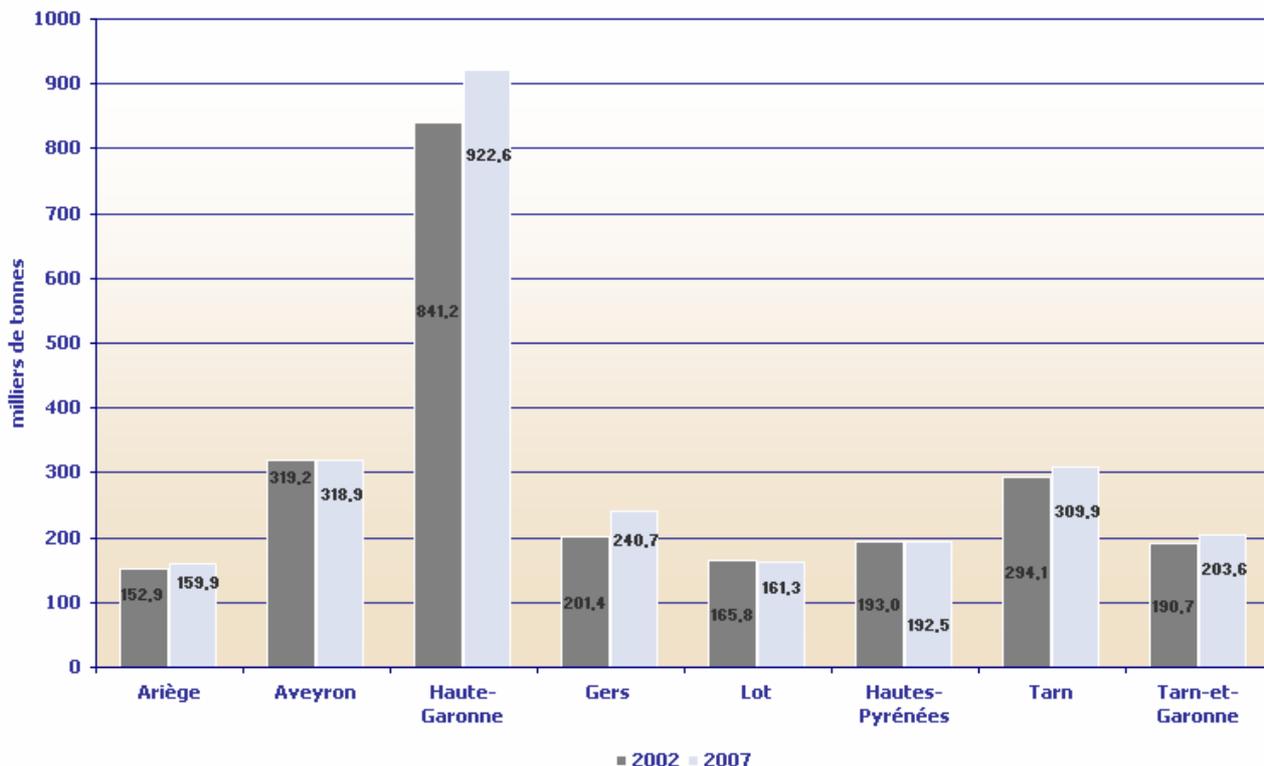
Pertinence

Les DIB constituent quantitativement le gisement principal de la région. 20% d'entre eux proviennent des Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC).

L'indicateur rend compte de l'évaluation statistique de la production de DIB par les entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services, inscrites au répertoire des métiers et au registre du commerce et des sociétés.

Résultats

Masse de DIB produits par département en 2002 et 2007



95 millions de tonnes de DIB sont produits chaque année en France dont 2,50 en Midi-Pyrénées. Dans la région, 4% des établissements (de plus de 10 salariés) produisent 50% des DIB.

Observations :

Les statistiques de valorisation ne sont pas disponibles de façon synthétique à l'échelle régionale.

Sources : ORDIMIP

Pour plus d'informations

ORDIMIP

Définition

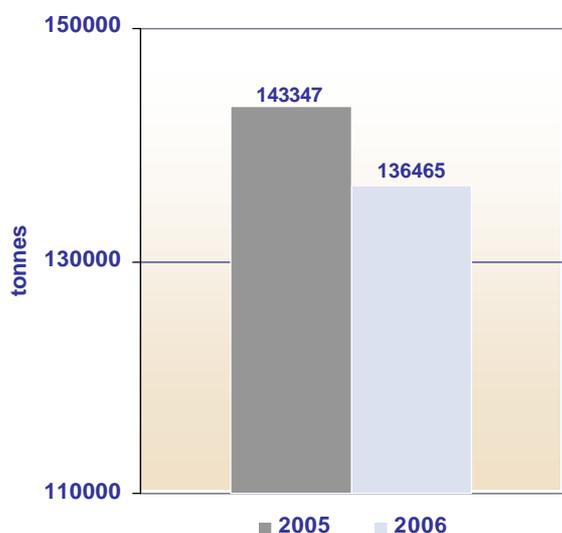
Les DD contiennent des éléments dangereux pour l'homme et l'environnement (toxicité, nocivité, inflammabilité, risque d'explosion). Ils impliquent des précautions particulières de collecte, de transport et d'élimination.

Pertinence

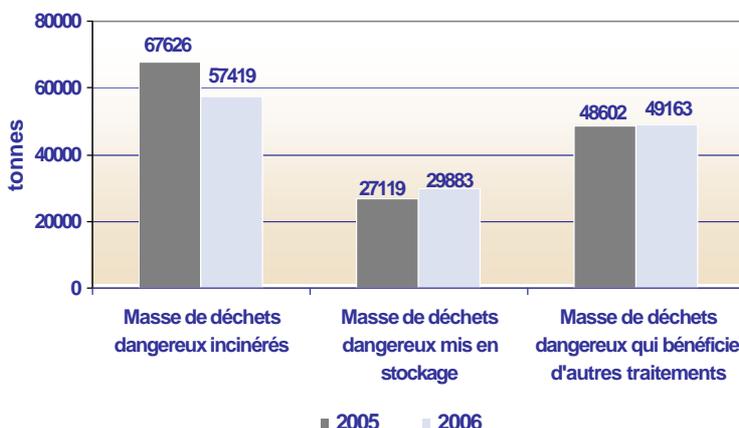
Les DD font l'objet d'une gestion rigoureuse dans le cadre des dispositions qui sont définies dans le plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) approuvé le 30 mars 2007.

Résultats

Evolution de la masse de déchets dangereux traités en Midi-Pyrénées



Evolution de la masse de déchets dangereux selon le type de traitement en Midi-Pyrénées (2005-2006)



Le marché du traitement des déchets dangereux en Midi-Pyrénées est plutôt stable. Ce phénomène sous-entend une stagnation de la masse de DD produits (l'élimination des DD étant très règlementée, il est supposé un faible écart entre les chiffres de production et de traitement). La diminution de la production des tonnages importants provenant des grandes entreprises (modification de procédés de fabrication, arrêt d'activités, etc ...) est compensée par une amélioration de la collecte des petits gisements de DD diffus dans les PME-PMI et chez les artisans.

Les circuits de traitement du tonnage des DD de Midi-Pyrénées sont complexes. Les DD produits sur le territoire régional ne sont pas automatiquement traités sur ce même territoire. En 2006, 57.8% de la masse des DD de Midi-Pyrénées qui est mise en stockage, sont enfouis en dehors de Midi-Pyrénées. La quantité de DD incinérés est en grande partie prise en charge par le centre d'incinération de Bordeaux. Le reste des DD bénéficie d'autres traitements, par exemple de type :

- * physicochimique
- * biologique
- * régénération

Observations :

L'enquête de 1997 portait sur des estimations. Il est apparu plus pertinent de prendre en compte les données de l'enquête de 2005-2006 basée sur des quantités réelles.

Sources : ORDIMIP

Pour plus d'informations

DRIRE MIDI-PYRENEES
ORDIMIP

Définition

La loi du 13 juillet 1992 modifiant la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement prévoit que chaque département fasse l'objet d'un Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, le « PDEDMA ».

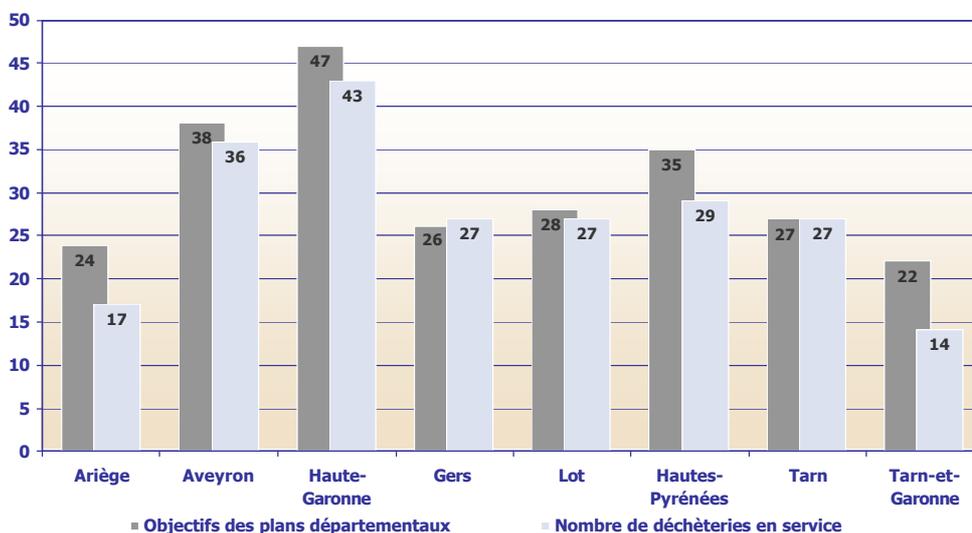
L'indicateur mesure l'avancement de l'équipement en déchèteries prévu dans les PDEDMA, pour chaque département.

Pertinence

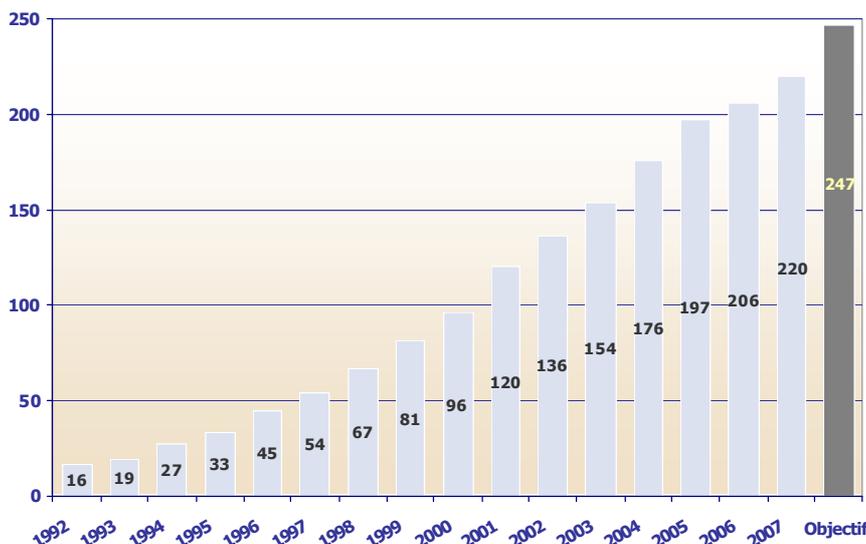
Les déchèteries constituent un maillon de base important des filières de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Résultats

Déchèteries en service en 2007 par rapport aux PDEDMA



Evolution régionale



Le développement des déchèteries se poursuit à un rythme régulier. 90% de l'objectif régional de 247 installations en 2007 ont été réalisés, pour une population desservie d'environ 95%.

Désormais, l'enjeu se situe dans la capacité de ces équipements à s'adapter pour accueillir de nouveaux déchets (déchets électroniques, déchets d'activités de soins, etc.), pour assurer également le relais avec des activités de réemploi type recycle-rie/ressourcerie, encore balbutiantes en Midi-Pyrénées.

Sources : ADEME

Pour plus d'informations

ADEME

Observations :

Définition

L'indicateur suit l'évolution des tonnages de boues industrielles et urbaines produites et leur mode de traitement (épandage, compostage, incinération, mise en décharge, autres). La rubrique « autres » concerne l'opération de stockage effectué provisoirement ainsi que le traitement en centres privés. Après compostage les boues sont destinées à une utilisation agricole par épandage. Les tonnages indiqués sont des tonnes de Matières Sèches.

Résultats

Pertinence

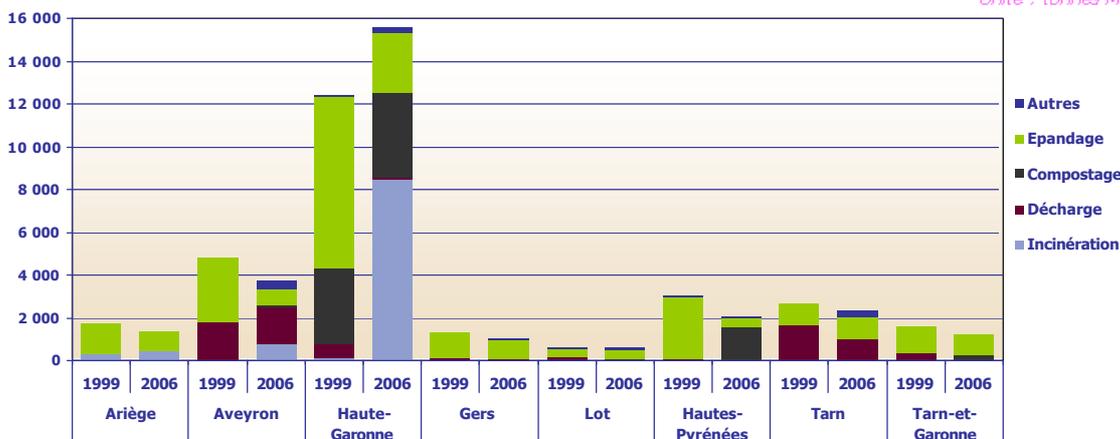
L'épandage des boues sur les terres agricoles est la filière la plus utilisée pour l'élimination des boues issues des stations d'épuration des collectivités et des industries soit directement des boues soit des boues après compostage. La mise en place d'une solution alternative constitue un problème qui n'a pas encore trouvé de réponse clairement identifiée, acceptée et planifiée.

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

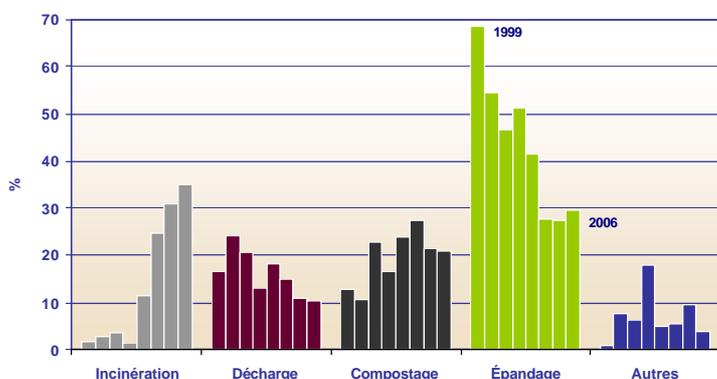
Comparaison de la production et destination des boues entre 1999 et 2006 dans les départements

| Type de traitement | Ariège | | Aveyron | | Haute-Garonne | | Gers | | Lot | | Hautes-Pyrénées | | Tarn | | Tarn-et-Garonne | |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|------------|------------|------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 | 1999 | 2006 |
| Incinération | 277 | 465 | 0 | 759 | 127 | 8 459 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Décharge | 0 | 0 | 1 752 | 1 724 | 614 | 89 | 94 | 49 | 140 | 0 | 52 | 14 | 1 639 | 998 | 327 | 0 |
| Compostage | 8 | 0 | 8 | 14 | 3 545 | 3 988 | 27 | 4 | 1 | 63 | 0 | 1 517 | 0 | 7 | 0 | 229 |
| Épandage | 1 402 | 918 | 2 985 | 854 | 8 016 | 2 813 | 1 176 | 858 | 353 | 401 | 2 902 | 440 | 1 023 | 1 003 | 1 274 | 921 |
| Autres | 0 | 6 | 13 | 383 | 71 | 217 | 25 | 74 | 29 | 71 | 44 | 60 | 14 | 308 | 6 | 0 |
| Total | 1 686 | 1 389 | 4 758 | 3 734 | 12 372 | 15 566 | 1 323 | 985 | 522 | 535 | 2 997 | 2 031 | 2 676 | 2 316 | 1 607 | 1 150 |

Unité : tonnes MS/an



Evolution régionale par type de production et destination des boues (1999-2006)



Depuis 2005, l'incinération est devenu le mode de traitement principal des boues. On remarque une baisse générale des autres types de destination.

Observations :

L'épandage des boues pâteuses se raréfie. Les boues épandues le sont le plus souvent sous forme liquide, de granulés et de composts.

Sources : AEAG - Bilan de l'assainissement et des primes - Collectivités locales

Pour plus d'informations

AEAG (Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Définition

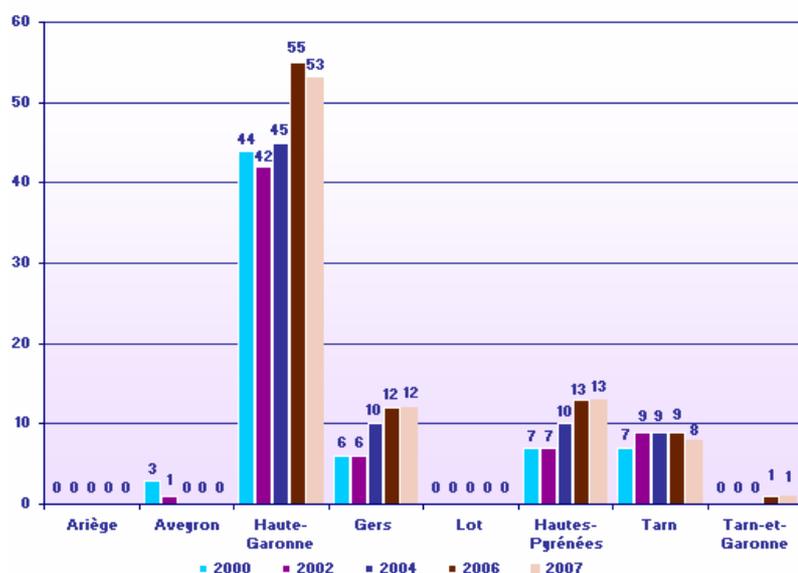
L'indicateur comptabilise annuellement le nombre de capteurs fixes gérés par l'ORAMIP, en service sur Midi-Pyrénées, permettant les mesures de qualité de l'air. Les capteurs fixes considérés par l'indicateur permettent de mesurer les polluants suivants : NO et NO₂, O₃, PM10, et PM2.5, SO₂, H₂S, NH₃, CO, Pb et métaux, radioactivité et 4 mesures spécifiques MERA à Peyrusse-Vieille (Gers) (Pr, COV, AF et pluviométrie).

Pertinence

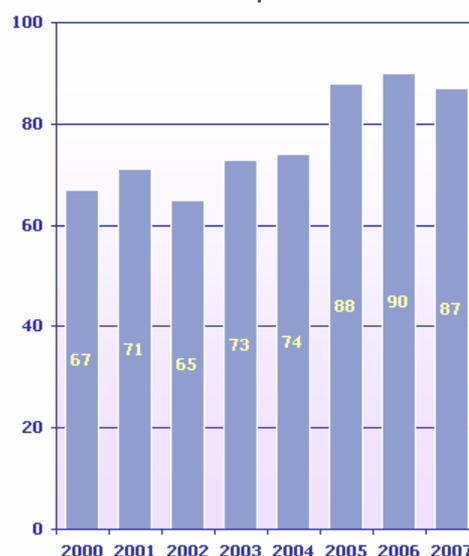
L'évolution de l'équipement en outils de mesures des polluants et de sa répartition géographique renseigne sur le niveau des moyens de connaissance de la pollution atmosphérique et la couverture régionale des observations.

Résultats

Évolution du nombre de capteurs fixes dans les départements équipés



Midi-Pyrénées



En 2007, on constate que deux départements n'ont aucun capteur installé, la majorité des capteurs restant concentrée sur la **Haute-Garonne**. Dans ce département :

- 8 capteurs ont été arrêtés suite à la catastrophe d'AZF en 2001. En 2003 deux capteurs de plomb ont été arrêtés puis en 2007 deux analyseurs de NOx sur Toulouse.
- 1 DOAS a été mis en place en centre-ville de Toulouse en 2003, puis un troisième capteur de plomb (sur un autre site). La station Jacquier a redémarré, la station périurbaine du Sicoval a été mise en place, ainsi que deux stations autour de la SETMI (Société d'Exploitation Thermique du M'irail). En 2005, la surveillance de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (2 stations) et des rocadés toulousaines (1 cabine mobile) est mise en place.

Dans le **Tarn**, un analyseur de SO₂ a été arrêté à Albi en 2007.

Depuis mai 2005, le **Tarn et Garonne** est doté d'un analyseur d'ozone en périphérie de Montauban.

En **Aveyron**, deux capteurs de SO₂ ont été arrêtés à Viviez en 2002, la dernière mesure de PM10 a été faite en mars 2003. Depuis, Viviez n'a plus de mesures de polluants.

Pour le **Gers**, le nombre de capteurs de Peyrusse-Vieille inclut les mesures de COV, d'acidité forte et de pluie. Le passage de cette station du réseau MERA* au réseau européen EMEP a permis de la doter d'analyseurs supplémentaires poussières, métaux, et pluviocollecteurs.

Pour les **Hautes-Pyrénées**, les 6 capteurs supplémentaires par rapport à 2003, correspondent à la mise en place en 2004 et 2005 de 2 stations de mesures à Lourdes.

Observations :

*le réseau MERA (Mesure des retombées Atmosphériques - 10 stations en France) surveille en milieu rural les retombées atmosphériques (pluies acides...). Le réseau européen EMEP (100 stations) assure la surveillance de la pollution de fond issue des transports de masse d'air sur longue distance.

Sources : ORAMIP

Pour plus d'informations

<http://www.oramip.org>

Définition

Le tableau rassemble par département et arrondissement les mesures fixes (continues) et ponctuelles réalisées au 01/07/2007 depuis 1998, pour les polluants **réglementés** à ce jour en France : le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), les particules en suspension (PM10), le plomb (Pb) et le benzène.

Pertinence

La diffusion des résultats de mesure ainsi que la publication quotidienne de l'indice Atmo permettent une information régulière du public. Toutefois, des études récentes ayant révélé l'importance des pollutions de proximité (pesticides notamment) en matière d'impact sur la santé, il serait nécessaire d'élargir les modalités de surveillance.

Résultats

Surveillance de la qualité de l'air mise à jour en juillet 2008

| Territoire surveillé | Midi-Pyrénées | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hauts-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--|---------------|--------|---------|---------------|------|------|----------------|------|-----------------|
| Départements avec stations fixes et nombre de polluants mesurés | 5 | - | - | 7 | 3 | - | 5 | 4 | 1 |
| Arrondissements ayant fait l'objet de mesures fixes ou ponctuelles de moyenne à grande ampleur | 22/22** | 3/3* | 3/3* | 3/3* | 3/3* | 3/3* | 3/3* | 2/2* | 2/2* |
| Nombre d'arrondissements ayant eu des mesures très ponctuelles | 2/22** | 1/3 | - | - | - | 1/3 | - | - | - |

* Nombre d'arrondissements par département

** Nombre d'arrondissements dans la région

Sur les 8 départements de la région Midi-Pyrénées, 5 sont pourvus de stations fixes de mesure en continu de la qualité de l'air. Les 22 arrondissements de Midi-Pyrénées ont tous fait l'objet de mesures fixes ou ponctuelles de moyenne à grande ampleur.

Observations :

Cette synthèse de la surveillance de la qualité de l'air sur la région Midi-Pyrénées a été réalisée d'après les travaux pour le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air (arrêté du 17 mars 2003).

Sources : ORAMIP

Pour plus d'informations

www.oramip.org

Définition

L'indice de qualité de l'air (Albi, Castres et Tarbes) ou indice ATMO (Toulouse) indique de manière quotidienne la qualité de l'air pour une agglomération donnée.

Son calcul fait intervenir quatre polluants, le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns PM10.

L'indice est un nombre entier compris entre 1 (très bonne qualité de l'air) et 10 (très mauvaise qualité de l'air).

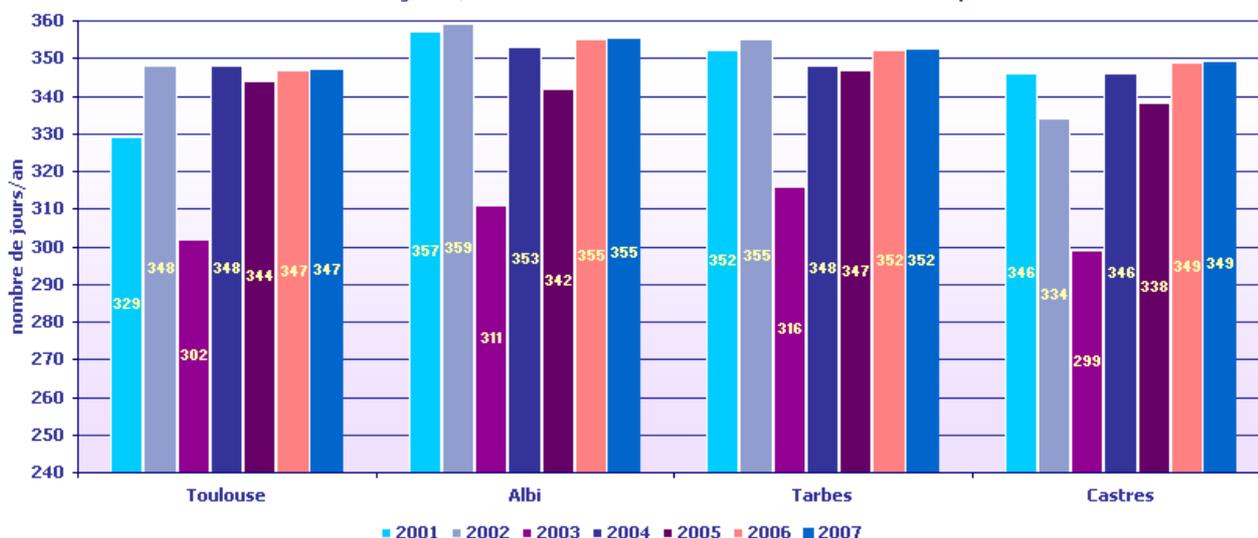
Pertinence

L'indice de qualité de l'air ou indice ATMO témoigne de la qualité globale de l'air sur une agglomération.

Le suivi annuel de sa variation permet d'évaluer l'évolution dans le temps de la qualité de l'air sur l'agglomération.

Résultats

Nombre de jours/an avec un indice ATMO entre très bon et moyen



| | Indice ATMO en 2007 | | | | | | | | | |
|-----------------|---------------------|-----|-----|-------|----------|---------------------|---------|---|--------------|---|
| | Indice de qualité | | | | | Indice de pollution | | | | |
| | très bon | bon | | moyen | médiocre | | mauvais | | très mauvais | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | |
| Toulouse | 0 | 10 | 138 | 128 | 71 | 17 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| | 347 | | | | | 18 | | | | |
| Albi | 0 | 19 | 141 | 125 | 70 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 355 | | | | | 10 | | | | |
| Tarbes | 0 | 5 | 133 | 143 | 71 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 352 | | | | | 13 | | | | |
| Castres | 0 | 15 | 117 | 132 | 85 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 349 | | | | | 8 | | | | |

Unité: Nombre de jours/an

En 2007, pour Albi, Tarbes et Castres, les plus mauvais indices enregistrés sont des indices 6 (10 jours à Albi, 13 jours à Tarbes et 8 jours à Castres) en raison en été de l'ozone et en hiver des particules de diamètre inférieur à 10 µm.

L'agglomération toulousaine a enregistré 17 indices 6 également dus à l'ozone ou aux particules de diamètre inférieur à 10 µm et un indice 7 le 26 juillet dû à l'ozone.

Aucun indice 1, 8, 9 et 10 n'a été observé cette année.

Observations :

Le mode de calcul de l'indice ATMO ayant changé en 2001, les mesures antérieures ne sont pas prises en compte pour évaluer l'évolution interannuelle. L'arrêté ministériel de 2004 donne une nouvelle appellation de l'indice : « indice ATMO » pour Toulouse (agglomération de + de 250 000 habitants), « indice de la qualité de l'air » ou IQA pour les agglomérations de plus petite taille.

Sources : ORAMIP

Pour plus d'informations

<http://www.oramip.org>

Définition

L'indicateur suit l'évolution de la moyenne annuelle maximale des polluants réglementés : le dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension (PM10), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), le plomb (Pb). Le plomb est mesuré uniquement à Toulouse en environnement industriel. Pour l'ozone, l'indicateur choisi est le nombre de dépassements du seuil d'information.

Pertinence

La diffusion des résultats de mesure ainsi que la publication quotidienne de l'indice Atmo permettent une information régulière du public. Toutefois, des études récentes ayant révélé l'importance des pollutions de proximité (pesticides notamment) en matière d'impact sur la santé, il serait nécessaire d'élargir les modalités de surveillance.

Résultats

Midi-Pyrénées

| Polluants | Unité d'observation | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|-----------------------|--|-------|------|------|------|------|
| NO₂ | Max moyenne annuelle en µg/m ³ | 54 | 52 | 50 | 54 | 60 |
| O₃ | Nbre de jours > 180 µg/m ³ /hre | 11 | 2 | 2 | 1 | 0 |
| PM10 | Max moyenne annuelle en µg/m ³ | 24 | 22 | 23 | 22 | 26 |
| SO₂ | Max moyenne annuelle en µg/m ³ | 4 | 5 | 3 | 2 | 2,8 |
| CO | Max moyenne sur 8h en mg/m ³ | 5,2 | 5,6 | 4,8 | 4,9 | 0,7 |
| Pb ind | Max moyenne annuelle en µg/m ³ | 0,197 | 0,27 | 0,18 | 0,18 | 0,24 |

Polluants réglementés en 2007

| Polluants | Unité d'observation | Objectif de qualité | Protection santé humaine | Haute-Garonne | Gers | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|-----------------|--|------------------------|--------------------------|---------------|------|-----------------|------|-----------------|
| NO ₂ | Max moyenne annuelle | 40 µg/m ³ | 50 µg/m ³ | 60 | 6 | 23 | 20 | |
| O ₃ | Nbre de jours > 180 µg/m ³ /hre | 180 µg/m ³ | 180 µg/m ³ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PM10 | Max moyenne annuelle | 30 µg/m ³ | 40 µg/m ³ | 26 | | 22 | 23 | |
| SO ₂ | Max moyenne annuelle | 50 µg/m ³ | | 2,2 | | 0,7 | 2,8 | |
| CO | Max moyenne sur 8h | | 10 mg/m ³ | 0,7 | | 0,3 | | |
| Pb ind | Max moyenne annuelle | 0,25 µg/m ³ | 0,5 µg/m ³ | 0,24 | | | | |

Le dioxyde d'azote

Le seuil d'information et de recommandation pour la population, fixé par la réglementation à 200 µg/m³ en moyenne horaire sur deux stations, dont au moins une station urbaine, n'a pas été dépassé en 2007. En revanche, l'objectif de qualité de 40 µg/m³ en moyenne annuelle est atteint et dépassé pour les trois stations toulousaines en proximité de trafic automobile : rue de Metz, rue Pargaminières et place St Cyprien. La station de la rue de Metz à Toulouse a dépassé la valeur limite annuelle fixée en 2007 à 46 µg/m³ en moyenne pour la protection de la santé pour la troisième année consécutive. Toutes les autres stations respectent l'objectif de qualité.

L'ozone

L'été 2007 ayant été globalement très pluvieux et fort peu ensoleillé, il n'y a pas eu de déclenchement (cons-tat ou prévision) du seuil d'information et de recommandation de 180 µg/m³ en ozone. En revanche, le seuil de protection pour la santé (110 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures) a été dépassé de 10 à 42 jours par toutes les stations de la région Midi Pyrénées mesurant l'ozone.

Les particules de diamètre inférieur à 10 microns

Depuis le 1^{er} janvier 2007, un coefficient de correction est appliqué à toutes les mesures de PM10 afin de prendre en compte la fraction volatile des poussières, non comptabilisée jusqu'alors. L'application de la correction se traduit par des niveaux plus élevés en PM10, pour un air identique à celui mesuré auparavant. Plus précisément, si la correction influe peu sur la moyenne annuelle, la différence peut être plus importante pour les niveaux maximums horaires et journaliers.

Observations :

Sources : ORAMIP

Pour plus d'informations

www.oramip.org

Définition

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique sont comptabilisées en milliers de tonnes provenant de l'industrie, du transport, de l'agriculture et du résidentiel/tertiaire confondus. L'indicateur présente un décompte de la part des différentes sources de CO₂.

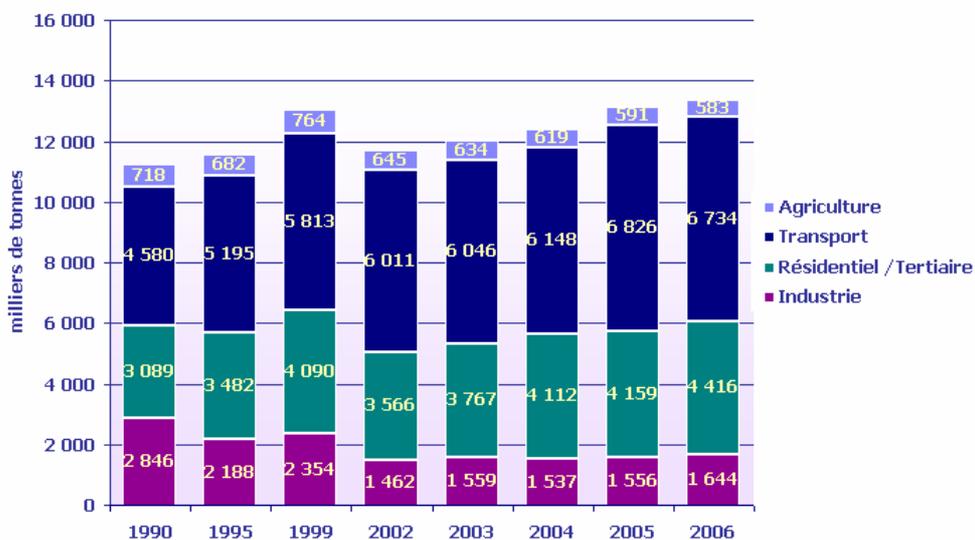
Pertinence

Les émissions de CO₂ sont l'élément majeur de l'augmentation de l'effet de serre. La région Midi-Pyrénées se situe au 10^{ème} rang en France en ce qui concerne l'émission des gaz responsables de l'effet de serre.

Pas de données disponibles pour l'année 2007.

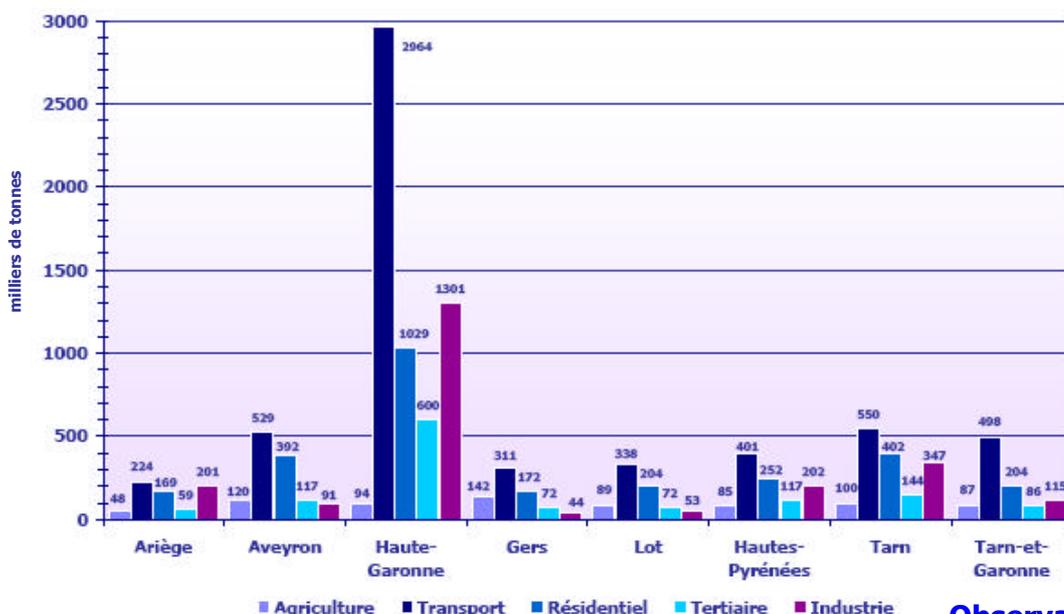
Résultats

Emissions de CO₂ d'origine énergétique en Midi-Pyrénées



Les émissions globales de CO₂ ont progressées de 19% entre 1990 et 2006. Cette hausse est exclusivement due aux secteurs du transport et du résidentiel/tertiaire qui ont augmenté respectivement de 47% et 43%. En 2006, ces deux secteurs sont responsables de 83,35% des émissions de CO₂. Ainsi les particuliers restent les premiers émetteurs de CO₂ en Midi-Pyrénées.

Répartition départementale en 1999



On remarque le poids prépondérant du département de la Haute-Garonne surtout concernant les émissions dans les secteurs du transport et de l'industrie suivi par le département du Tarn. Le résidentiel a un poids 2,5 fois plus élevé en moyenne que le tertiaire sauf en Haute-Garonne (2 fois).

Observations :

La ventilation des données entre le secteur tertiaire et le secteur résidentiel est uniquement disponible pour 1999.

Sources : OREMIP

Pour plus d'informations

OREMIP

qualité de l'air

BRT1

Linéaire de voies bruyantes par classes

Définition

L'indicateur rend compte du linéaire d'infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées), ayant fait l'objet d'un classement par rapport au niveau de bruit émis par la voie.

Cinq classes de niveaux sonores ont été définies ; du plus (classe 1) au moins bruyant (classe 5).

Les niveaux sonores sont calculés en fonction des caractéristiques des voies selon des méthodes normalisées : trafic, vitesse, profil en long, profil en travers.

Pertinence

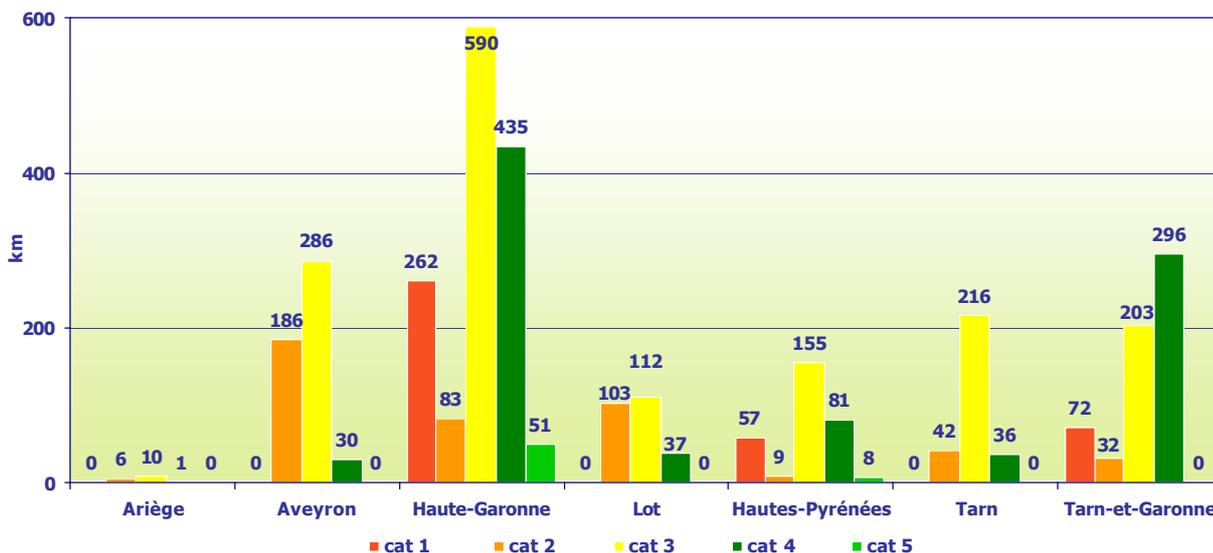
La classification du réseau de transports terrestres en 5 catégories sonores et la délimitation géographique en secteurs dits « affectés par le bruit » constituent un dispositif réglementaire préventif.

L'isolation acoustique des façades des « bâtiments sensibles » (logements, bâtiments de santé, hôtels...) à construire dans ces secteurs fait l'objet d'une réglementation spécifique. (Arrêté du 30 mai 1996).

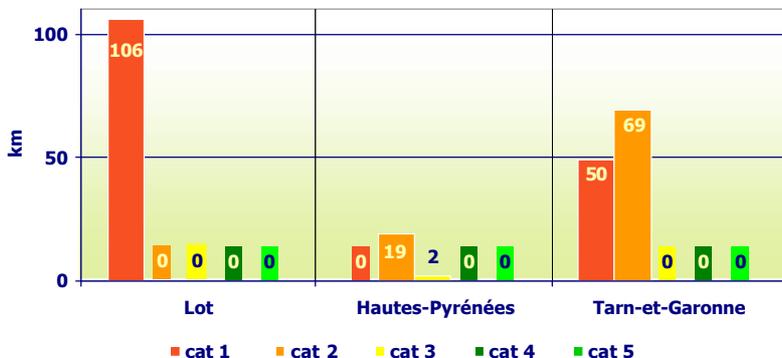


Résultats

Voirie classée en 2007



Réseau ferré classé en 2007



Le classement des voies bruyantes est réalisé sur l'ensemble des départements de Midi-Pyrénées. Les données concernant les voies routières du Gers n'ont pas été communiquées. C'est logiquement en Haute-Garonne que l'on trouve le plus grand linéaire de voirie bruyante avec 262 Kms de voies en catégorie 1. Les données sur le réseau ferré ne sont disponibles que pour les départements du Lot, des Hautes Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

Sources : DDE

Pour plus d'informations

DIREN / service IdÉE

Observations :

Définition

L'indicateur rend compte, de l'avancement de l'étude d'identification des points noirs bruit dus aux transports terrestres. La méthodologie d'élaboration de l'observatoire prévoit 7 étapes qui traduisent l'avancement de l'étude.

Pertinence

La politique de prévention du bruit des infrastructures de transports terrestres prévoit la mise en place d'observatoires du bruit des transports terrestres ayant pour objectif le recensement et la résorption des points noirs du bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux existants.

Résultats

Avancement de l'étude des points noirs « bruit » des transports terrestres

| Etapes d'élaboration de l'observatoire Points Noirs Bruits | Ariège | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne |
|--|--------|---------|---------------|------|-----|-----------------|------|-----------------|
| 7 - Finalisation de la base de données géographique PNB | | | | | | | | |
| 6 - Définition des plans d'actions de résorption des PNB* | | | | | | | | |
| 5 - Détermination des PNB* | | | | | | | | |
| 4 - Zonage définitif des ZBC | | | | | | | | |
| 3 - Recueil des données | | | | | | | | |
| 2 - Pré-zonage des ZBC | | | | | | | | |
| 1 - Numérisation du classement sonore des voies | | | | | | | | |

* réseau national

Avancement de l'étude 2006
 2007

PNB : Point Noir Bruit
 ZBC : Zone de bruit critique

Le transfert de compétence entre l'Etat et les Conseils Généraux pour la gestion du réseau routier limite le champ d'application des plans d'action qui ne s'appliquent que sur le réseau national. En 2007, l'étude des points noirs n'a pas progressé.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

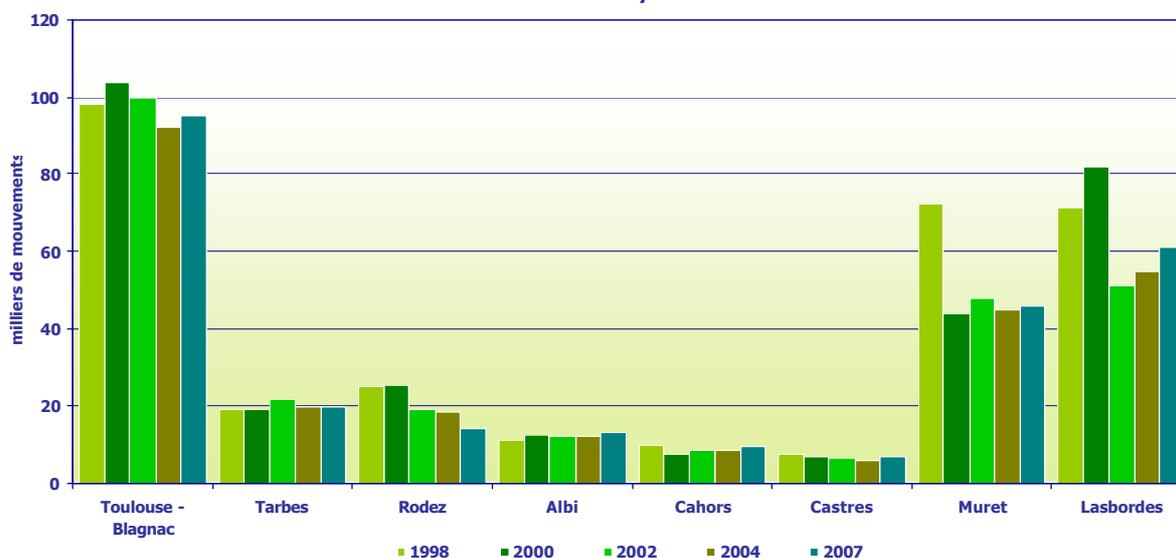
L'indicateur rend compte du nombre annuel de mouvements commerciaux et non commerciaux sur les principaux aéroports : Toulouse-Blagnac, Tarbes, Rodez, Albi, Cahors, Castres, et sur les deux principaux aérodromes : Muret et Lasbordes.

Pertinence

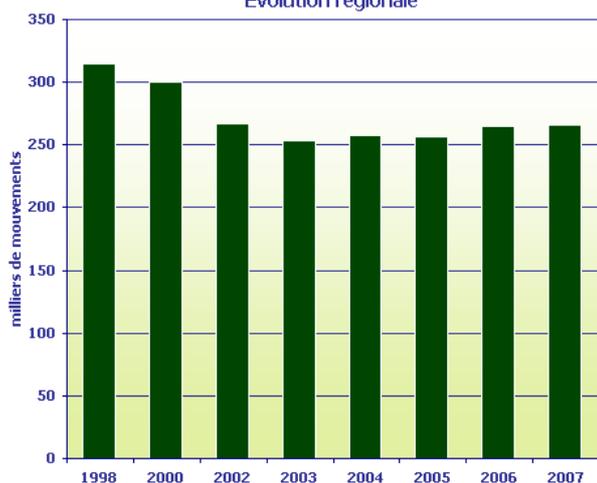
La nuisance sonore est corrélée, notamment, au niveau acoustique moyen des aéronefs et au nombre de mouvements.

Résultats

Évolution du nombre de mouvements annuels dans les principaux aéroports et aérodromes de Midi-Pyrénées



Évolution régionale



Trafic annuel sur les principaux aéroports et aérodromes de Midi-Pyrénées

| Années | Toulouse - Blagnac | Tarbes | Rodez | Albi | Cahors | Castres | Muret | Lasbordes | Total |
|--------|--------------------|--------|-------|------|--------|---------|-------|-----------|-------|
| 1998 | 98,1 | 19,2 | 25,0 | 11,1 | 9,8 | 7,8 | 72,6 | 71,2 | 314,7 |
| 2000 | 103,6 | 19,3 | 25,2 | 12,4 | 7,3 | 6,8 | 43,8 | 82,0 | 300,3 |
| 2002 | 99,7 | 21,9 | 19,1 | 12,2 | 8,6 | 6,4 | 47,8 | 51,0 | 266,7 |
| 2003 | 95,3 | 21,8 | 16,9 | 11,3 | 10,3 | 7,2 | 47,9 | 43,1 | 253,8 |
| 2004 | 92,4 | 19,8 | 18,5 | 12,2 | 8,7 | 5,8 | 45,1 | 55,0 | 257,5 |
| 2005 | 94,9 | 20,6 | 17,3 | 11,6 | 7,7 | 6,4 | 44,2 | 54,5 | 257,0 |
| 2006 | 97,3 | 20,2 | 16,1 | 12,7 | 7,4 | 6,8 | 45,6 | 58,9 | 265,0 |
| 2007 | 95,1 | 19,9 | 14,2 | 13,0 | 9,6 | 6,6 | 46,0 | 61,0 | 265,4 |

Unité : milliers de mouvements

On constate une baisse sensible de l'activité de ces aéroports sur la période 1998-2003 (-19,4%). Cette baisse est suivie d'une reprise dès 2004 qui se confirme encore en 2007 (+4,6% de 2003 à 2007).

Observations :

La tour de contrôle de Lasbordes a été fermée 83 jours en 2003, ce qui explique la baisse sensible de trafic.

Sources : DAC-SUD

Pour plus d'informations

<http://www.dac-s.aviation-civile.gouv.fr>

Définition

Le PEB (Plan d'exposition au bruit) est un document d'urbanisme (annexé au PLU) visant à limiter l'urbanisation aux environs des aéroports pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances aériennes. Le PEB anticipe à l'horizon de 10/15 ans les prévisions de développement de l'activité aérienne, l'extension des infrastructures et les évolutions des procédures de circulation aérienne. Le PEB se présente sous la forme d'un rapport et d'une carte au 1/25000 indiquant différentes zones A, B, C et D selon les niveaux sonores auxquelles elles sont exposées. Seules les zones A, B et C imposent des contraintes d'urbanisme ; la zone D n'est qu'une zone d'information.

L'indicateur comptabilise la population concernée par un PEB dans les différentes zones.

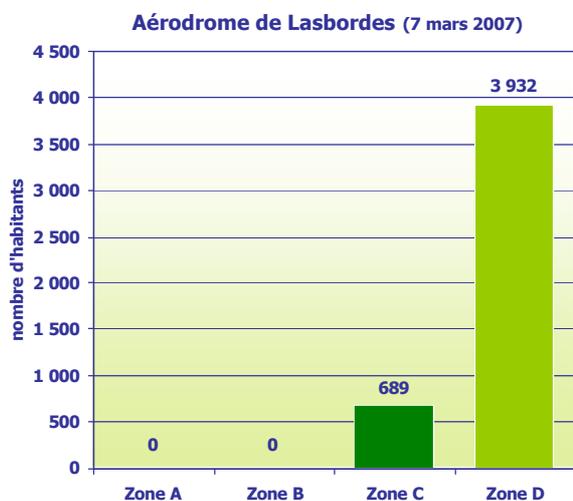
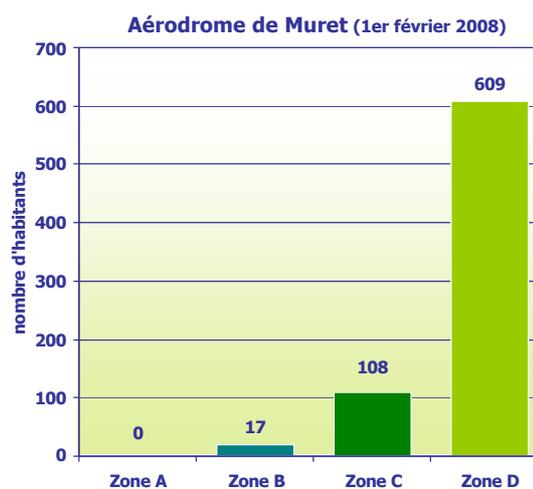
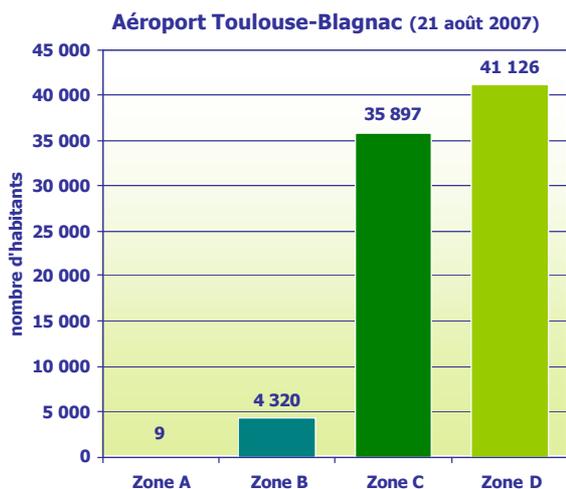
Pertinence

L'ancien indice utilisé pour quantifier les nuisances sonores était le PNdB (pour Perceived Noise Décibel). Depuis le décret n° 2002-626 du 26/04/2002, c'est un nouvel indice, le Lden (pour Level day evening night) qui doit représenter le niveau de ces nuisances. Tous les PEB auraient dû être révisés au 31/12 /2005. A ce jour en Midi-Pyrénées, seuls 3 aéroports sur 19 se sont dotés d'un nouveau PEB établis en indice Lden.

Résultats

Données mises à jour au 03/09/2008.

Répartition de la population dans les différentes zones des PEB révisés



L'aéroport de Rodez possède un PEB révisé touchant peu de population car l'urbanisme est diffus.

Observations :

Le dénombrement de la population est une estimation et non un recensement. Il est effectué en croisant les données INSEE du RGP 1999 (population par unité de surface bâtie) avec les courbes du PEB.

Le PEB de l'Aéroport Toulouse-Blagnac concerne les communes d'Aussonne, Auzeville-Tolosane, Blagnac, Castanet-Tolosan, Colomiers, Cornebarieu, Daux, Mervilla, Merville, Mondonville, Pechbusque, Portet-sur-Garonne, Ramonville-St-Agne, Toulouse, Tournefeuille, Vieille-Toulouse. Celui de l'aérodrome de Lasbordes touche les communes de Balma, Quint, St-Orens et Toulouse. Le PEB de l'aérodrome de Muret impact les communes de Labastidette, Lherm et Muret.

Sources : DAC SUD

Pour plus d'informations

<http://www.dac-s.aviation-civile.gouv.fr>

Définition

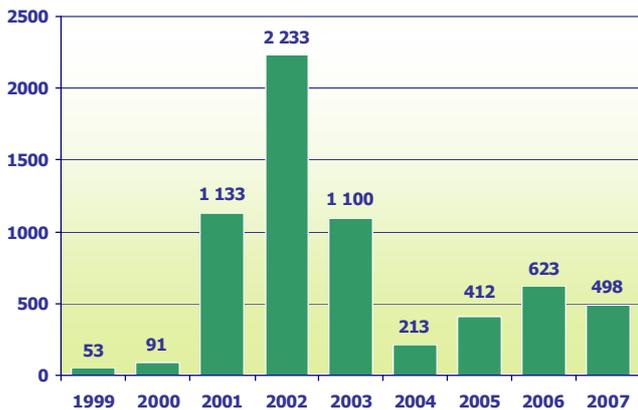
Depuis le 01/01/2005 le volet bruit de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est remplacé par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA). Son produit est spécifiquement affecté au financement des aides aux riverains de l'aérodrome concerné qui gère aussi les dossiers de demande en lieu et place de l'ADEME.

L'indicateur comptabilise le nombre de logements situés dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aéroport de Blagnac ayant bénéficié d'une aide à l'insonorisation.

Plus de 20 000 logements comprenant 40 000 habitants sont situés à l'intérieur du PGS de Blagnac.

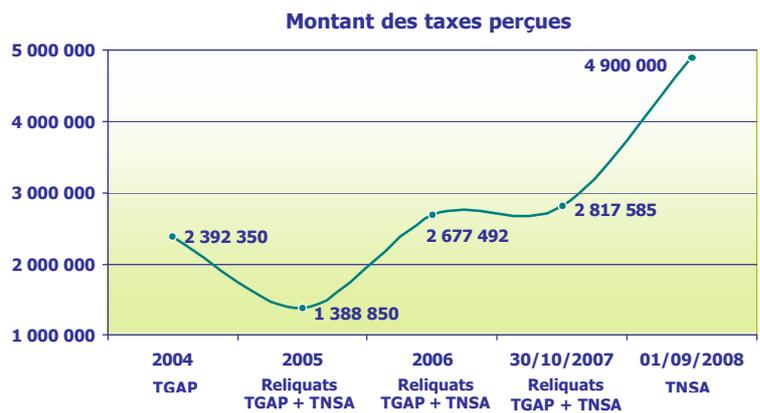
Résultats

Nombre de logements situés dans le PGS Toulouse-Blagnac ayant bénéficié d'une action de réduction des niveaux sonores (1999-2007)

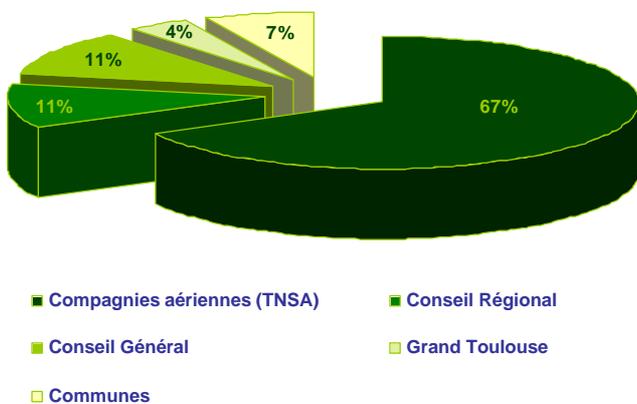


Pertinence

Le Plan de Gêne Sonore a pour objectif de constater la gêne sonore autour de l'aérodrome et de définir l'espace dans lequel les locaux peuvent bénéficier de l'aide à l'insonorisation. Toutefois, ces locaux doivent avoir été construits antérieurement à l'établissement du PEB (plan d'exposition au bruit) en vigueur à l'époque de construction, qui régit l'urbanisation autour de l'aéroport ou à l'extérieur du PEB.



Répartition par acteur de la participation financière au programme Silencio 2008



Depuis le 1^{er} janvier 2008, le dispositif d'aide à l'insonorisation des logements situés dans le PGS a évolué et porte le nom de Silencio. Les ressources financières sont désormais de deux types :

- la TNSA, qui a été revue à la hausse pour atteindre 4,9 M€, permet ainsi d'accélérer le traitement des logements
- la participation des collectivités locales qui s'élève à 2,4 M€ (Conseil Régional, Conseil Général et la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et les communes de Blagnac, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Ramonville Saint-Agne et Toulouse)

L'enveloppe annuelle dédiée à l'insonorisation s'élève alors à 7.3 M€.

Observations :

* La forte baisse du montant de la TNSA en 2005 est due à la transition entre l'ancien et le nouveau système de financement.

Sources : Service environnement de l'aéroport Toulouse-Blagnac

Pour plus d'informations

Service environnement de l'aéroport de Blagnac <http://environnement.toulouse.aeroport.fr>
 Permanences téléphoniques du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 au 05.34.61.80.96 ou 97

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

Définition

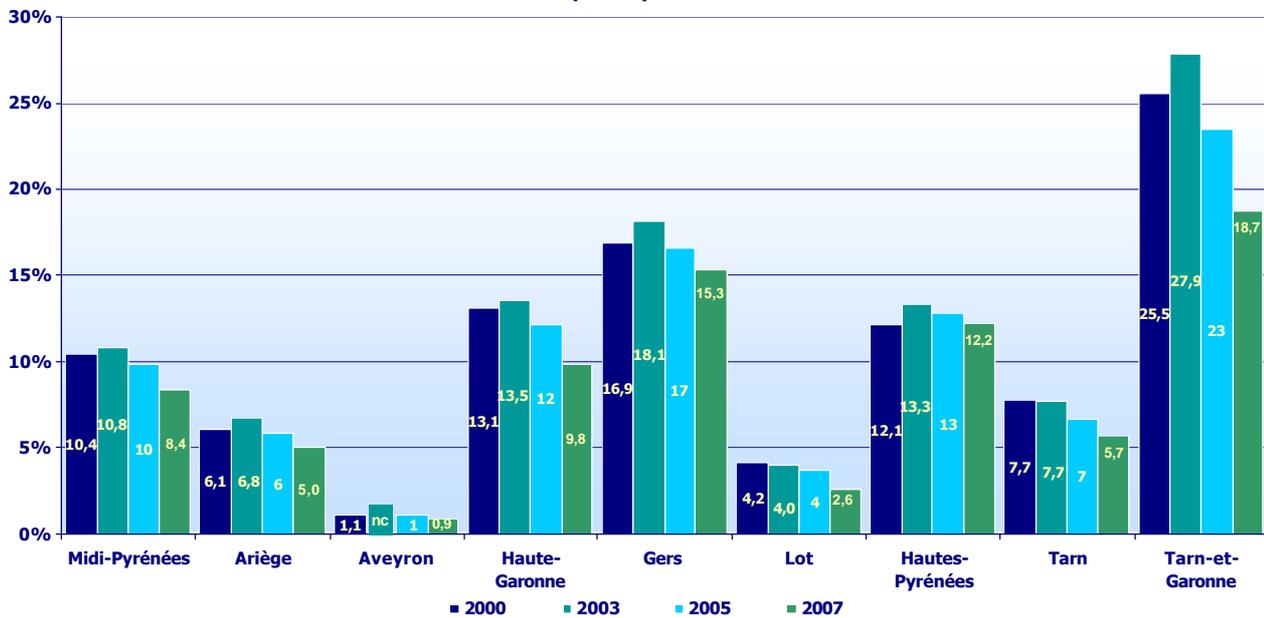
L'indicateur repose sur le rapport entre les superficies départementales irriguées et les superficies départementales de référence : surface agricole utilisée (SAU). On prend en compte les surfaces irriguées par réseaux collectifs, individuels et mixtes pour l'ensemble des cultures. On ne distingue pas les types de ressources en eau.

Pertinence

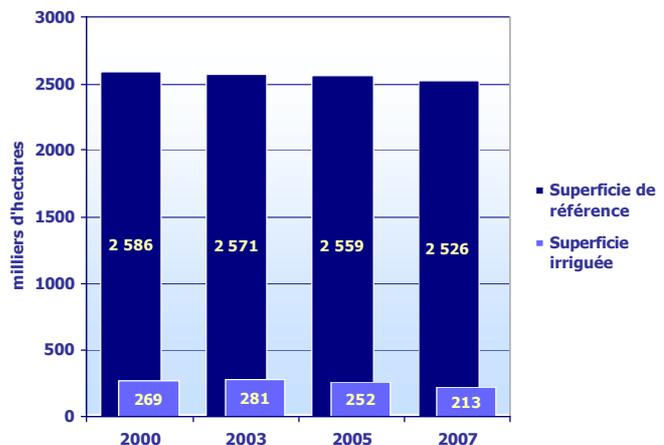
Le choix de l'indicateur « surface irriguée », pour apprécier la pression de l'agriculture sur la ressource, est lié à la disponibilité et à la cohérence des données historiques.

Résultats

Evolution du rapport superficie irriguée / superficie de référence par département



Evolution régionale des superficies irriguées et de référence



L'irrigation concerne une exploitation sur quatre en Midi-Pyrénées. Les apports en eau d'irrigation sur le maïs représentent les 2/3 des surfaces irriguées. La diminution de la surface irriguée est due à celle de la sole COP (Céréales-Oléo-Protéagineux) entre 2003 et 2007 (-32%).

Sources : Enquête communautaire « Structure des exploitations agricoles » 2003/2005- RGA (Recensement Général Agricole) 1988.

Pour plus d'informations

Observations :

DRAF - Service SRISE

Définition

L'indicateur repose sur le rapport entre les superficies départementales drainées et les superficies départementales de référence : surface agricole utilisée (S.A.U.).

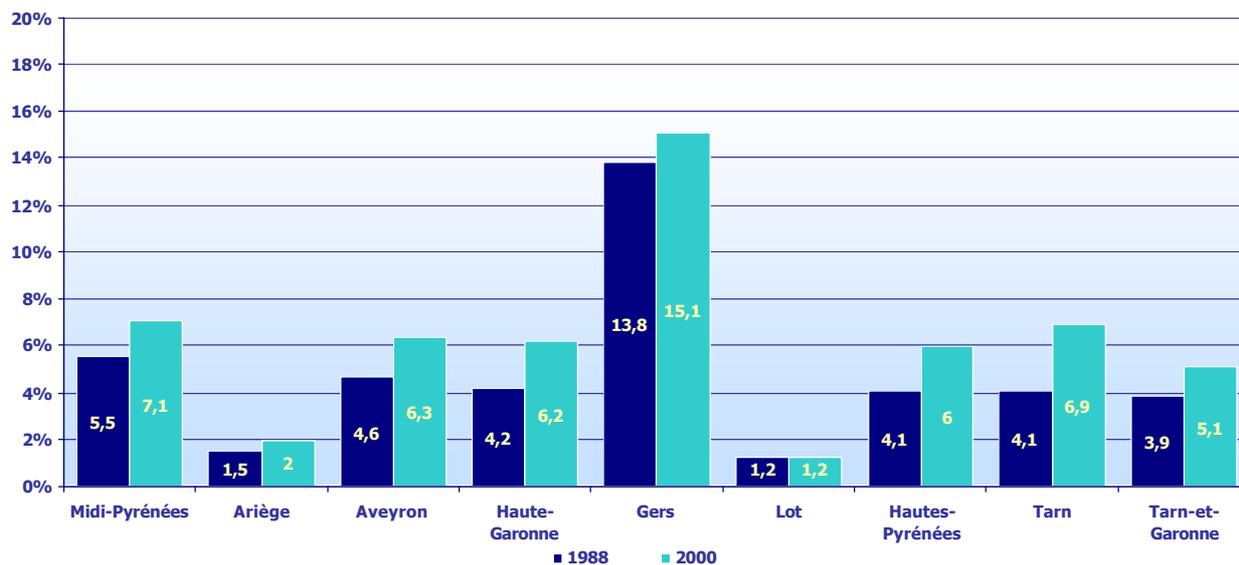
Pertinence

Le drainage des terres agricoles, en favorisant l'écoulement de l'eau, est un des facteurs à prendre en compte pour expliquer le déficit de réalimentation des nappes souterraines et l'augmentation de la pollution des eaux de surface. Il contribue également à la réduction de la superficie des zones humides.

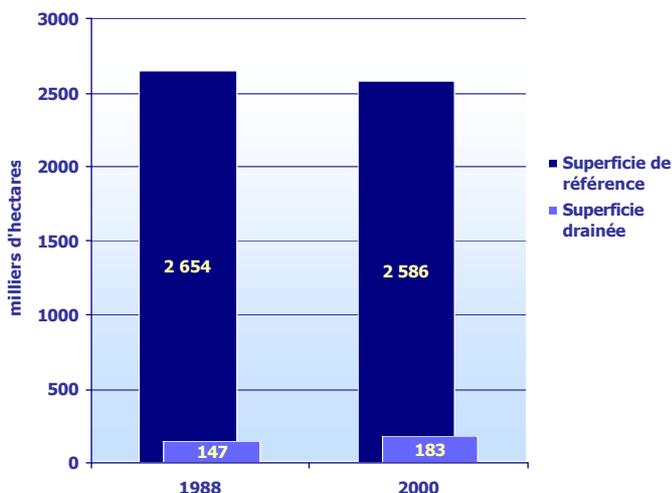
Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2000.

Evolution du rapport superficie drainée / superficie de référence



Evolution régionale des superficies drainées et de référence



Pour l'ensemble des départements, on constate une augmentation du rapport entre la superficie drainée et la superficie de référence. Les valeurs régionales indiquent une diminution des superficies de référence (-2,5%) et une nette augmentation des superficies drainées (+24,5%).

Observations :

Les prochaines données concerneront l'année 2010.

Sources : RGA (Recensement Général Agricole)

Pour plus d'informations

DRAF - Service SRISE

Définition

Les données portent sur les volumes prélevés dans les eaux superficielles par type d'usage en période d'été (les données pour les eaux souterraines ne sont connues que pour l'année entière). L'indicateur ne traduit pas les consommations (prélèvements moins restitutions).

Les données sont issues des volumes déclarés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

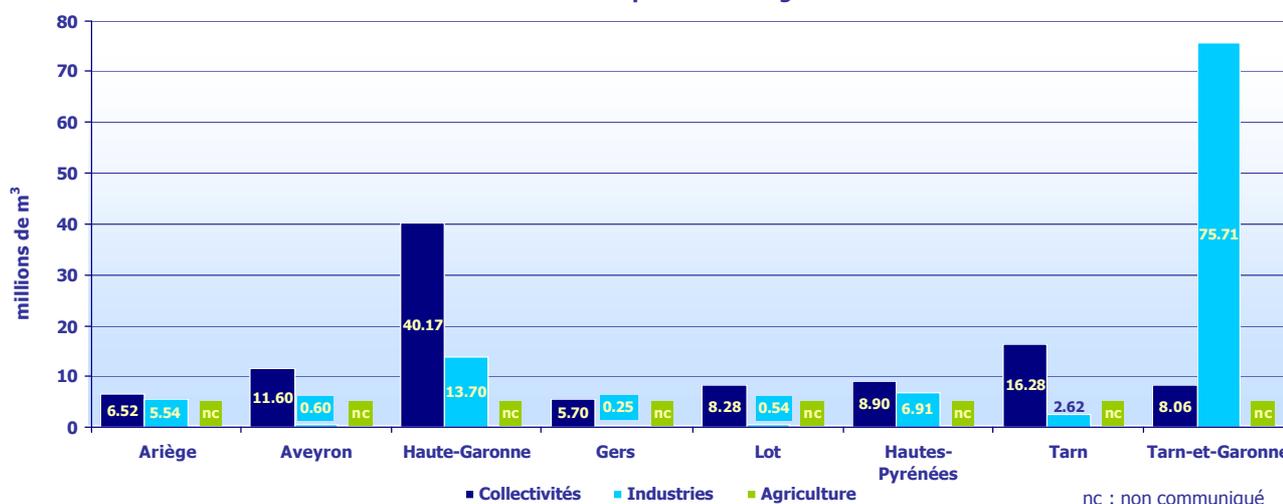
Pertinence

Le déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements en période d'été est dommageable pour les activités et les milieux. Il conviendrait de suivre aussi les consommations.

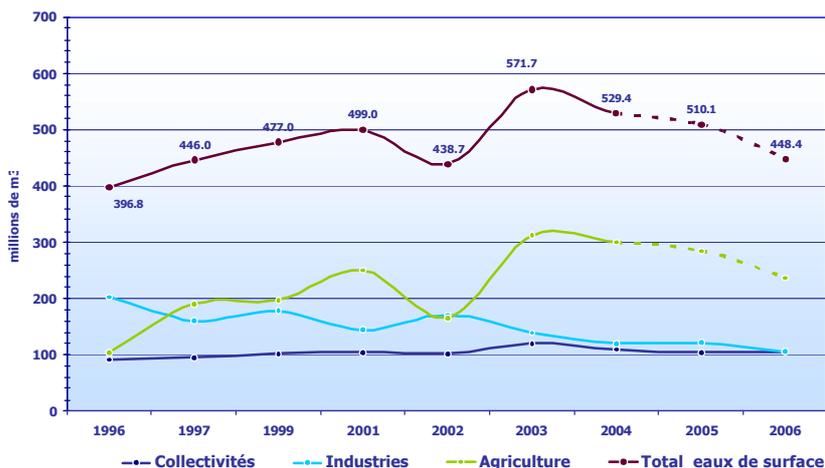
Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

Prélèvements en période d'été - Année 2006



Evolution des prélèvements en période d'été en Midi-Pyrénées



| | 1996 | 1997 | 1999 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 * | 2005 | 2006 |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Collectivités | 91.1 | 95.0 | 102.1 | 104.5 | 102.4 | 119.9 | 108.6 | 104.7 | 105.5 |
| Industries | 202.4 | 160.6 | 178.2 | 144.7 | 171.0 | 139.8 | 120.2 | 122.2 | 105.9 |
| Agriculture | 103.3 | 190.5 | 196.7 | 249.8 | 165.3 | 312.0 | 300.6 | 283.2 | 237.0 |
| Total eaux de surface | 396.8 | 446.0 | 477.0 | 499.0 | 438.7 | 571.7 | 529.4 | 510.1 | 448.4 |

Unité : millions de m³

Sources : AEAG, DIREN

Pour plus d'informations

AEAG

L'usage agricole (irrigation) représente la principale source de prélèvement en période d'été. Toutefois le volume de ces prélèvements est très lié aux conditions météorologiques (fortes précipitations estivales en 2002, sécheresse de 2003).

On notera de 1996 à 2006 une augmentation globale des prélèvements pour les collectivités (+15,8%) et une baisse très sensible de ceux dédiés à l'industrie (-47,7%).

En Tarn-et-Garonne le fort prélèvement industriel est à mettre en relation avec l'activité de la centrale de Golfech (eau de refroidissement).

Observations :

Les eaux de surface comprennent les rivières, les nappes phréatiques et les lacs.

* Depuis 2004, les prélèvements agriculture en période d'été ont fait l'objet d'une estimation à partir des données annuelles (60%).

eau

Définition

Les données de prélèvements en eau par type d'usage (collectivité, industrie, agriculture) sont relatives aux volumes déclarés pour le calcul des redevances à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'indicateur permet de suivre l'évolution de la structure des prélèvements par type d'usage.

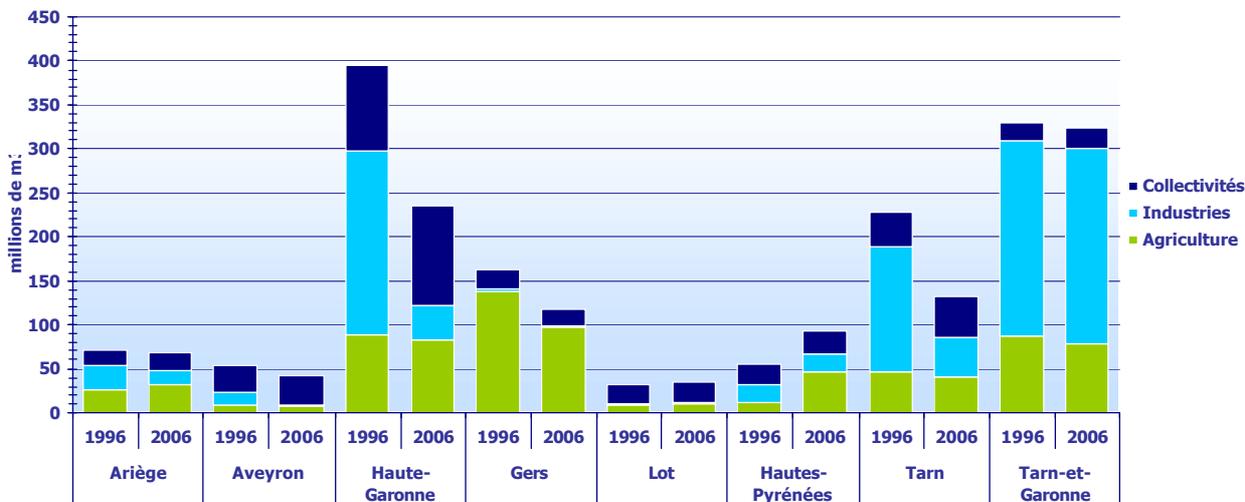
Pertinence

Il conviendrait de suivre également les consommations (prélèvements – restitutions).

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

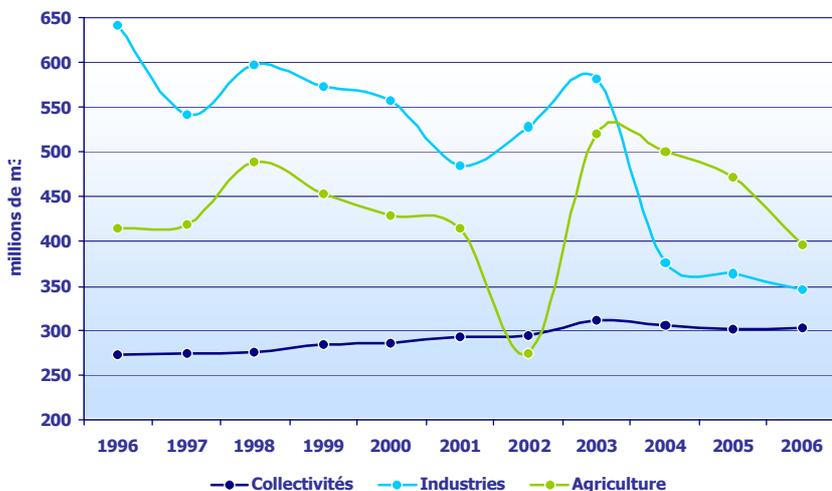
Prélèvements déclarés pour les années 1996 et 2006 par départements



Evolution des prélèvements annuels en région (1996-2006)

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Collectivités | 273 | 275 | 277 | 285 | 287 | 293 | 295 | 313 | 306 | 302 | 303 |
| Industries | 641 | 541 | 597 | 572 | 557 | 485 | 527 | 580 | 376 | 364 | 347 |
| Agriculture | 414 | 419 | 489 | 453 | 429 | 415 | 275 | 521 | 501 | 472 | 395 |

Unité : millions de m³



Sur la période 1996-2006, on constate l'augmentation régulière des prélèvements des collectivités (+10,9%) et forte diminution des prélèvements industriels (-46%) qui est très marquée en 2004. Seul le Tarn-et-Garonne ne bénéficie pas de cette baisse à cause des prélèvements de la centrale de Golfech. On remarque une augmentation irrégulière des prélèvements du secteur agricole qui devient le principal utilisateur à partir de 2004.

Sources : AEAG

Pour plus d'informations

Observations :

Définition

On compte 4 étapes d'avancement des PGE :

- **Non Initiés** : bassins à usage importants où des déséquilibres ressources/usages existent.
- **Initiés** : existence d'un accord des acteurs publics et état des lieux engagé.
- **Engagés** : état des lieux réalisé, scénario et négociations en cours.
- **Mis en œuvre** : document contractuel validé.

Pertinence

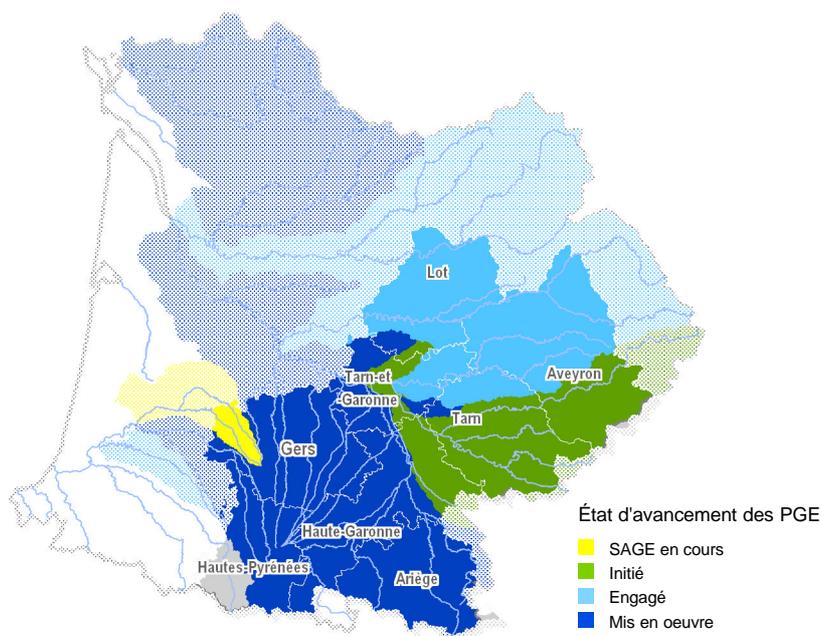
L'établissement de Plans de Gestion d'Etiage par grandes unités hydrographiques est une mesure recommandée par le SDAGE Adour-Garonne de 1996. Un Plan de Gestion d'Etiage (PGE) fixe les règles de partage de la ressource en eau et des usages en situation normale et en situation de crise ainsi que les moyens de son contrôle. Son objectif est de restaurer l'équilibre entre les prélèvements et les ressources pour la sauvegarde des milieux.

Résultats

Etat d'avancement des Plans de Gestion d'Etiage en Midi-Pyrénées

| Bassin | 2003 | 2005 | 2006 | 2007 |
|-------------------------------|------------|------------|--------|---------------|
| Tarn | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Dordogne - Vézère | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Lot | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Montagne Noire | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Aveyron | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Lère | Non initié | Initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Tescou | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Adour Amont | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Neste et rivières de Gascogne | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |
| Garonne Ariège | Non initié | Non initié | Engagé | Mis en oeuvre |

■ Non initié ■ Initié ■ Engagé ■ Mis en oeuvre



En 2007, les PGE des bassins de la Dordogne-Vézère et de la Lère ont été engagés.

Observations :

Le Plan de Gestion d'Etiage est une procédure spécifique au Bassin Adour-Garonne, très avancée en région Midi-Pyrénées.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

On compte 4 phases d'avancement des SAGE :

- Emergence** : travaux préliminaires engagés, réalisation d'un dossier préliminaire en vue de la saisie du préfet.
- Instruction** : le préfet procède à la consultation des collectivités et du comité de bassin pour arrêter le périmètre du SAGE.
- Elaboration** : les deux arrêtés préfectoraux approuvant le périmètre et constituant la commission locale de l'eau ont été pris. La CLE élabore le SAGE.
- Mis en oeuvre** : SAGE approuvé par arrêté préfectoral

Pertinence

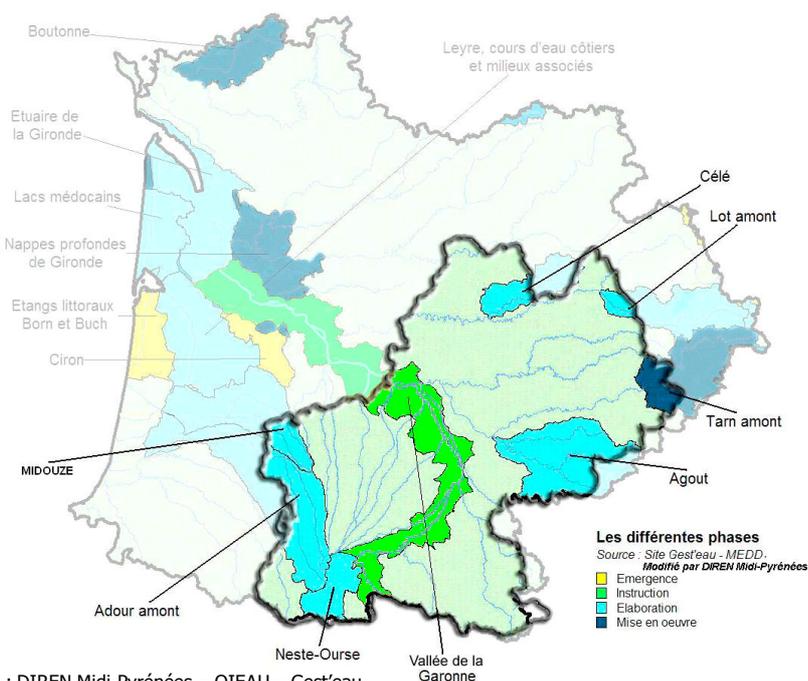
La loi sur l'eau de 1992 a créé un dispositif de gestion globale de l'eau par une organisation permanente des acteurs à deux échelles complémentaires : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle du bassin et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle locale. Le SAGE est un outil de gestion intégrée des eaux et des milieux aquatiques. Il fixe les orientations d'une gestion cohérente au niveau d'une unité hydrographique, dans le cadre de la recherche d'un équilibre durable entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usages.

Résultats

Etat d'avancement des SAGE au 10/09/2008

| Etat d'avancement des SAGE | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 10/09/2008 |
|----------------------------|------------------------|------|------|------|------|------------|
| Célé | | | | | | |
| Vallée de la Garonne | | | | | | |
| Lot Amont | | | | | | |
| Adour Amont | | | | | | |
| Agout | | | | | | |
| Tarn Amont | | | | | | |
| Neste-Ourse | interrompu depuis 2003 | | | | | |
| Midouze | | | | | | |
| Hers Mort / Girou | | | | | | |

■ Emergence
 ■ Instruction
 ■ Elaboration
 ■ Mis en oeuvre



Au niveau national le délai moyen entre l'émergence et l'approbation d'un SAGE est de 6 ans. Le SAGE Tarn amont a été le premier approuvé sur la région en 2005. L'année 2007 a été marquée par l'approbation du périmètre d'un SAGE interrégional sur la vallée de la Garonne, d'importance remarquable par l'étendue de son territoire. Le décret du 10 août 2007 a modifié la portée juridique du SAGE ; il est aujourd'hui opposable aux actes administratifs mais également à tout citoyen.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées – OIEAU – Gest'eau

Pour plus d'informations

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Observations :

Définition

Le contrat de rivière est un engagement contractuel entre les différents acteurs d'un bassin versant hydrographique. Il fixe des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'action sur 5 ans) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Pertinence

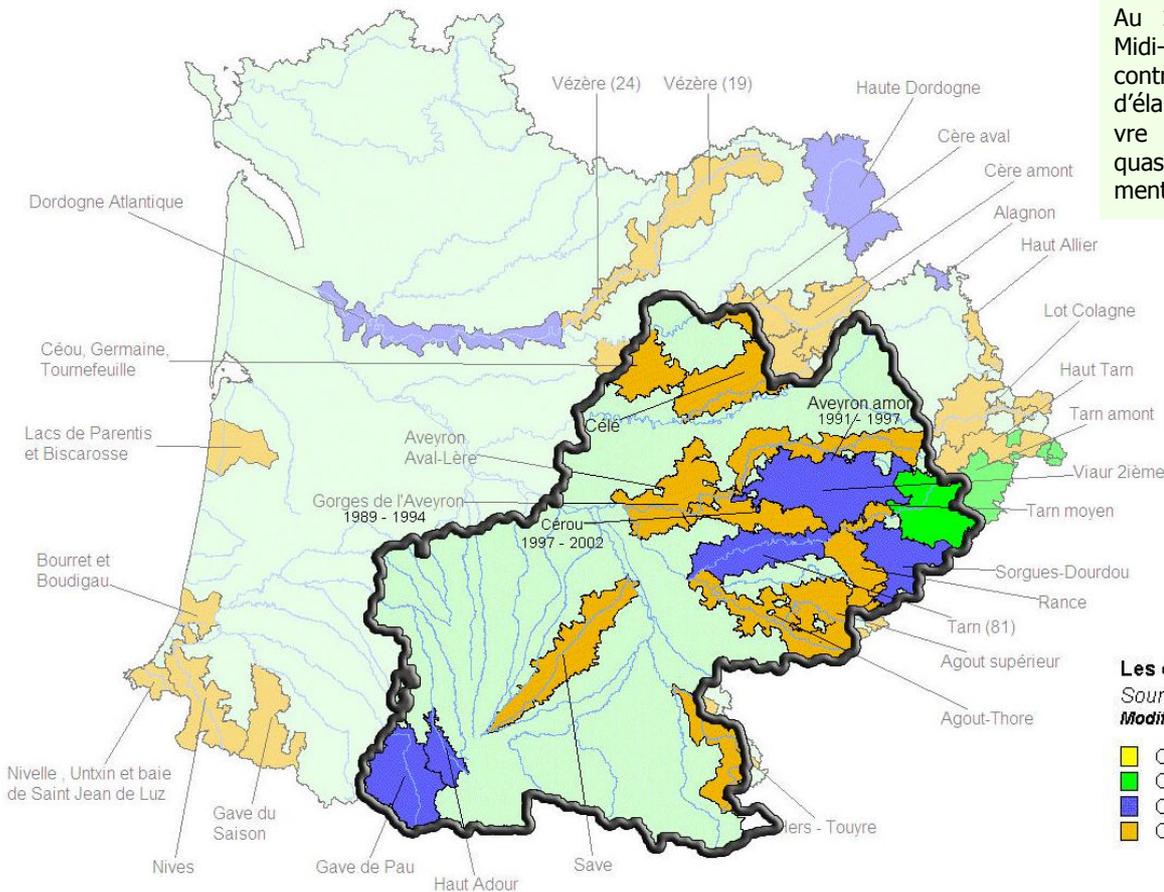
L'objectif d'un contrat de rivière est la réalisation de projets d'aménagements de la rivière (réhabilitation des rives, des zones humides) et autour de la rivière (résorption des pollutions). Il n'est pas rare qu'un même territoire fasse l'objet d'un contrat de rivière, suivi ou précédé par un SAGE. Contrairement au SAGE, le contrat de rivière n'a pas de portée juridique.

Résultats

Etat d'avancement des contrats de rivière au 18/09/2008

| Contrats de rivière | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 18/09/2008 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------------|
| Tarn Amont | | | | | | |
| Viaur 2 | | | | | | |
| Sorgues-Dourdou | | | | | | |
| Tarn 81 | | | | | | |
| Haut Adour | | | | | | |
| Gave de Pau | | | | | | |

■ Emergence
 ■ Elaboration
 ■ Mis en œuvre



Au 18/09/2008, la région Midi-Pyrénées compte 1 contrat de rivière en cours d'élaboration, 5 mis en œuvre et 14 achevés*. La quasi totalité des départements est concernée.

Les différentes phases
 Source : Gest'eau - MEEDDAT
 Modifié par DIREN Midi-Pyrénées

- Contrats en émergence
- Contrats en cours d'élaboration
- Contrats mis en œuvre
- Contrats achevés

Observations :

* Pour connaître les dates de début et de fin des contrats de rivières achevés, consultez le site Gest'eau.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées – OIeau – Gest'eau

Pour plus d'informations

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Définition

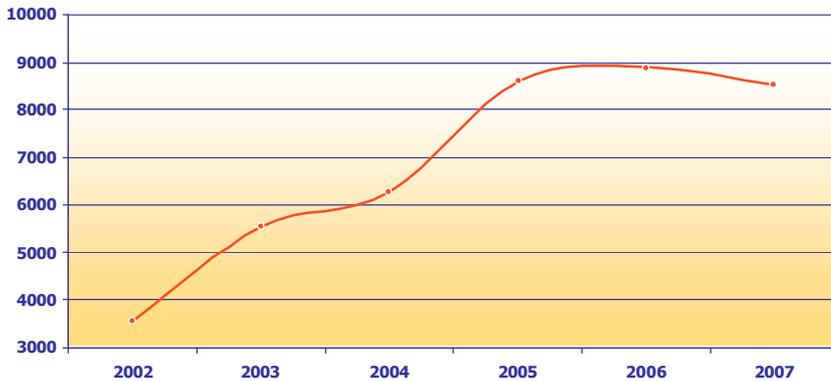
L'ADEME a développé depuis 2001 en partenariat avec les collectivités locales, un réseau gratuit et indépendant d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Depuis 2007, l'action des Espaces INFO-ENERGIE (EIE) sont soutenus financièrement par l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du « Prélude 2007-2013 », par les Conseils Généraux (à l'exception de celui de la Haute-Garonne) et par trois Communautés d'Agglomération : Grand Toulouse, SICOVAL et Montauban Trois Rivières.

Pertinence

En France, 50% des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ sont le fait des ménages. La sensibilisation et l'information du public concernant les économies d'énergie font partie des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique. Les contacts pris auprès des Espaces Info-Energie font l'objet d'un suivi régulier.

Résultats

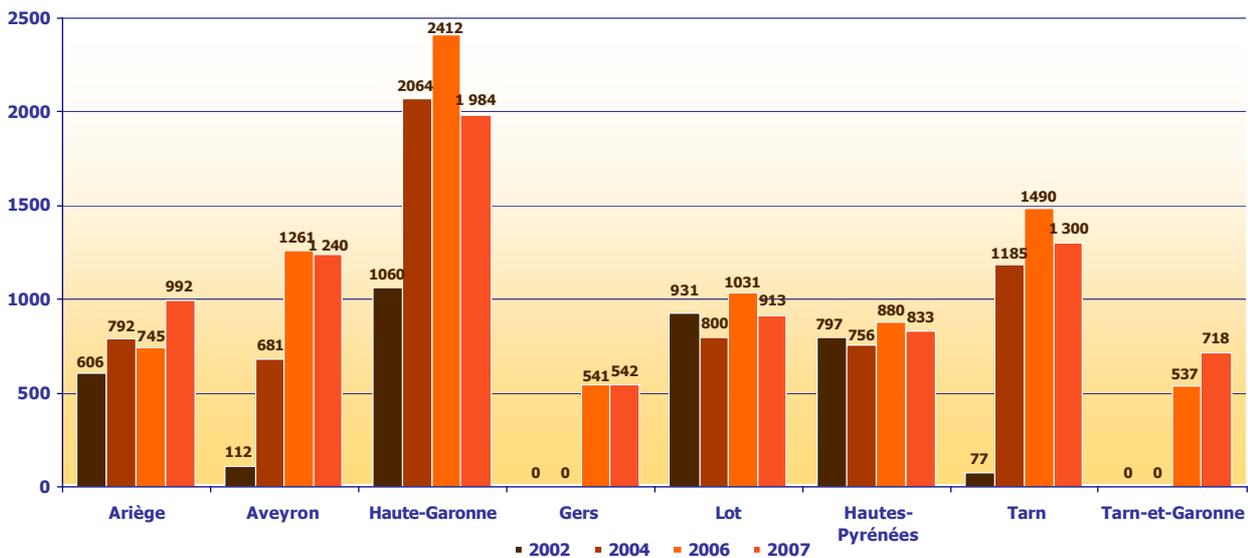
Evolution du nombre de personnes renseignées dans un espace du réseau INFO-ENERGIE en Midi-Pyrénées (2002-2007)



L'augmentation globale des consultations sur la période 2002-2006 traduit la mise en place progressive du réseau INFO-ENERGIE en Midi-Pyrénées.

Le nombre de contacts a légèrement diminué en 2007. La saturation globale du service liée à l'absence de moyens publics suffisants pour permettre aux EIE de répondre à la demande croissante des particuliers (surtout en Haute Garonne) et la réduction de service temporaire de l'un des EIE au 1^{er} semestre 2007, expliquent cette situation.

Evolution départementale du nombre de personnes renseignées dans un espace du réseau INFO-ENERGIE



Sources : ADEME

Pour plus d'informations

ADEME

Observations :

Définition

La consommation énergétique correspond à l'énergie consommée dans les secteurs de l'industrie, du résidentiel, du tertiaire, du transport et de l'agriculture rapportée au nombre d'habitants en Midi-Pyrénées. Les données sont exprimées en tonne équivalent pétrole (tep).

Pertinence

La maîtrise de la consommation énergétique notamment pour les énergies non renouvelables est un enjeu fort du développement durable.

Les données départementales n'ont pas été actualisées depuis 1999.

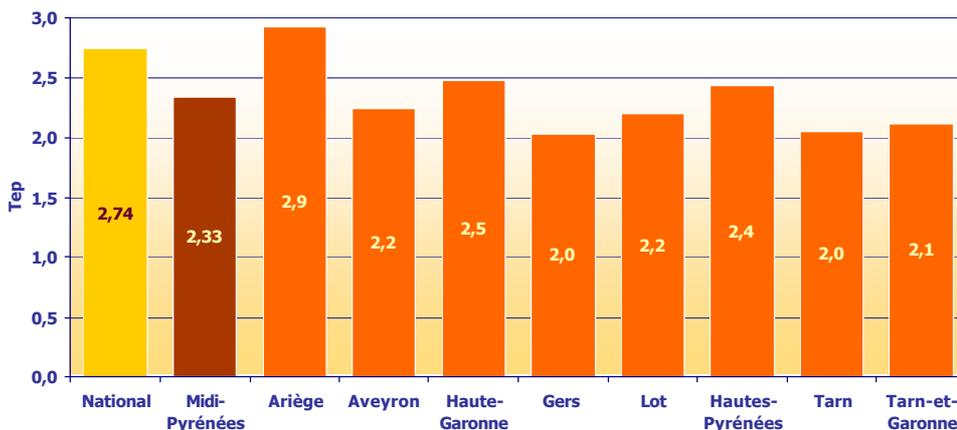
Les dernières données régionales disponibles sont celles de 2006.

Résultats

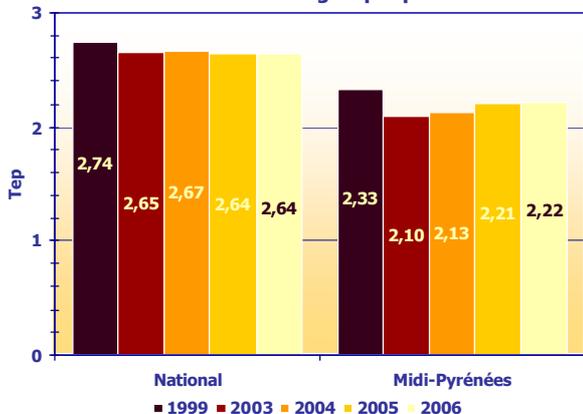
Energie consommée tous secteurs confondus (Industrie, Résidentiel, Tertiaire, Transport, Agriculture)

| Année | 1999 | | 2003 | | 2004 | | 2005 | | 2006 | |
|---------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| | National | Midi-Pyrénées |
| Consommation énergétique (Ktep) | 160 273 | 5 950 | 158 900 | 5 693 | 161 200 | 5 776 | 160 620 | 6 032 | 161 690 | 6 122 |
| Population (hab) | 58 496 613 | 2 550 275 | 60 066 779 | 2 672 538 | 60 461 613 | 2 707 262 | 60 825 000 | 2 734 954 | 61 167 161 | 2 755 383 |
| Consommation par habitant (tep) | 2,74 | 2,33 | 2,65 | 2,10 | 2,67 | 2,13 | 2,64 | 2,21 | 2,64 | 2,22 |

Consommation énergétique par habitant en 1999



Consommation énergétique par habitant



La consommation énergétique par habitant en Midi-Pyrénées est inférieure à la moyenne nationale du fait de la consommation industrielle relativement modeste et d'un ensoleillement favorable. On remarque une baisse de consommation entre 1999 et 2003 qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

- au niveau national : baisse des activités industrielles très consommatrices, meilleure gestion énergétique ;
- en région : mutation du secteur industriel (fermeture de l'usine AZF, diminution du secteur textile...) au profit de l'aéronautique.

Observations :

Sources : OREMIP

Pour plus d'informations

OREMIP

Définition

Suivi de la production d'énergie sur la région :

- Electricité d'origine hydraulique,
- Energie issue du bois (principalement bois de chauffage pour le résidentiel),
- Autres Energies Renouvelables (valorisation des déchets, solaire, géothermie, éolien, biocarburant),
- Production d'énergie primaire: renouvelable et non renouvelable (charbon, gaz, pétrole, électricité d'origine nucléaire).

Pertinence

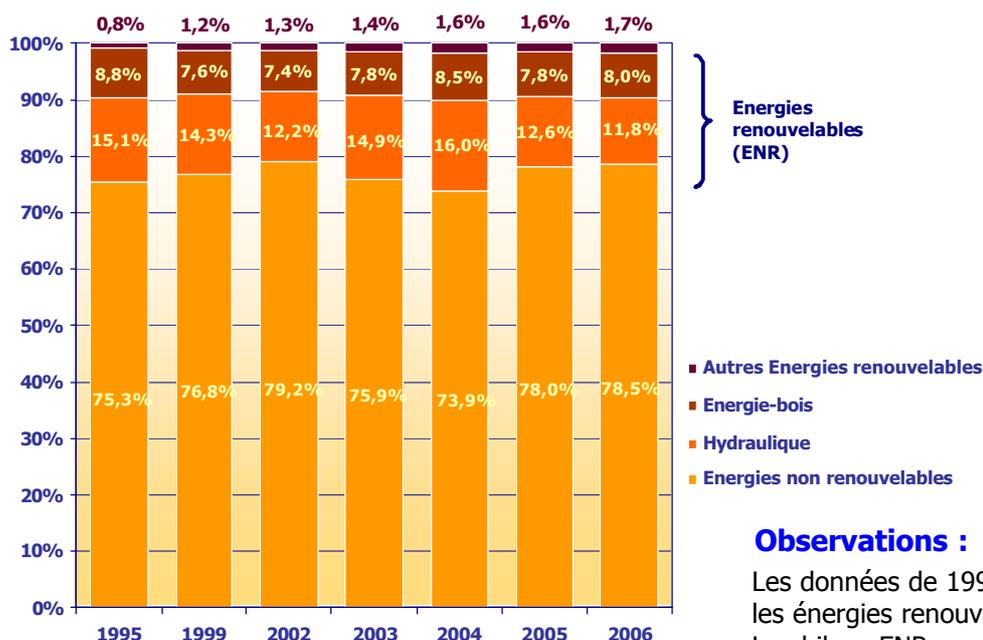
La région Midi-Pyrénées est productrice d'énergie hydroélectrique depuis un siècle, grâce à l'équipement des vallées des Pyrénées et du Massif central. Mais d'autres sources de production d'énergie pourraient être développées : fermes éoliennes, utilisation du bois, capteurs solaires...

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

Résultats

Evolution de la production d'énergie primaire en Midi-Pyrénées

| Production en Ktep/an | 1995 | 1999 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Hydraulique | 898 | 931 | 814 | 940 | 927 | 790 | 728 |
| Energie-bois | 521 | 495 | 491 | 491 | 491 | 491 | 491 |
| Autres Energies renouvelables | 45 | 78 | 84 | 89 | 94 | 99 | 105 |
| Total ENR (énergies renouvelables) | 1 464 | 1 504 | 1 389 | 1 520 | 1 473 | 1 380 | 1 324 |
| Total énergies non renouvelables | 4 467 | 4 984 | 5 280 | 4 787 | 4 312 | 4 904 | 4 824 |
| Energie primaire | 5 931 | 6 488 | 6 669 | 6 307 | 5 785 | 6 284 | 6 148 |



En 2006, la production d'énergie renouvelable représente 21,5% de la production d'énergie primaire. On notera que depuis 1995, cette part a légèrement diminué au profit des énergies non renouvelables. La production d'ENR provient essentiellement de l'hydroélectricité et du bois.

Observations :

Les données de 1995 proviennent de l'Observatoire national où les énergies renouvelables ne sont pas toutes répertoriées. Les bilans ENR ne sont pas exhaustifs. Les productions de bois énergie en 2004 intègrent les résultats d'une enquête sur les consommations de bois de chauffage par les ménages de Midi-Pyrénées, menée sur la période de chauffe 2004-2005.

Sources : OREMIP

Pour plus d'informations

OREMIP

Définition

Pour faciliter le développement des projets éoliens, la loi n°2003-590 de juillet 2003, prévoit que les régions puissent mettre en place un schéma régional éolien qui constitue un document de référence. Les schémas ont une valeur indicative et informative mais n'ont pas valeur d'autorisation.

L'indicateur comptabilise :

- la mise en place de schémas départementaux de développement de l'éolien,
- la mise en place de schémas territoriaux infra départementaux de développement de l'éolien, selon leurs différentes phases :
 - étude en cours
 - réalisation
 - approbation
 - exploitation

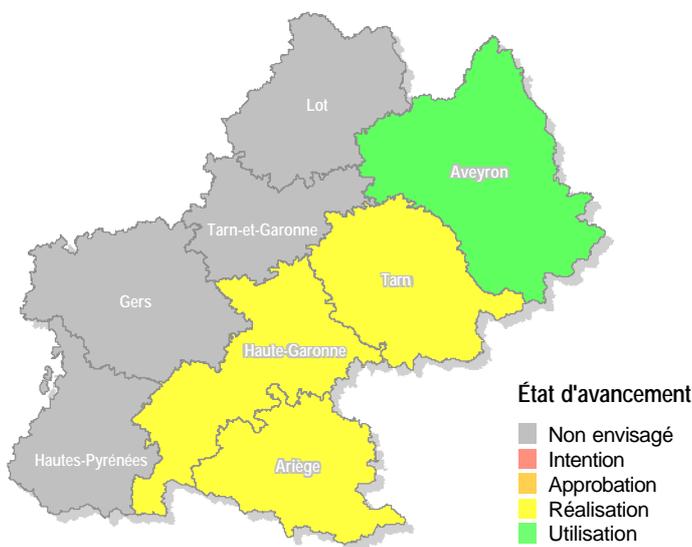
Pertinence

L'objectif des schémas est d'indiquer les secteurs géographiques qui paraissent le mieux adaptés à l'implantation éolienne ainsi que les espaces au sein desquels elle doit en être exclue.

L'indicateur rend compte de l'avancement des démarches globales pour un développement éolien cohérent économiquement et respectueux des enjeux environnementaux.

Résultats

Mise en place de schémas départementaux (2007)



Mise en place de schémas territoriaux infra départementaux (2007)



La mise en place de schémas de développement a commencé logiquement dans les secteurs à fort potentiel éolien et à enjeux environnementaux importants (PNR des Grands Causses et PNR du Haut Languedoc) au sud-est de la région Midi-Pyrénées. Une étude pour un schéma interdépartemental Ariège – Tarn - Haute-Garonne sur le Lauragais est achevée.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

L'indicateur devra être adapté pour rendre compte de l'avancement de l'établissement des ZDE.

Définition

Le développement des énergies renouvelables passe notamment par la production éolienne, solaire, géothermique, issue de la combustion du bois, de la cogénération, de la valorisation des déchets et de biocarburant.

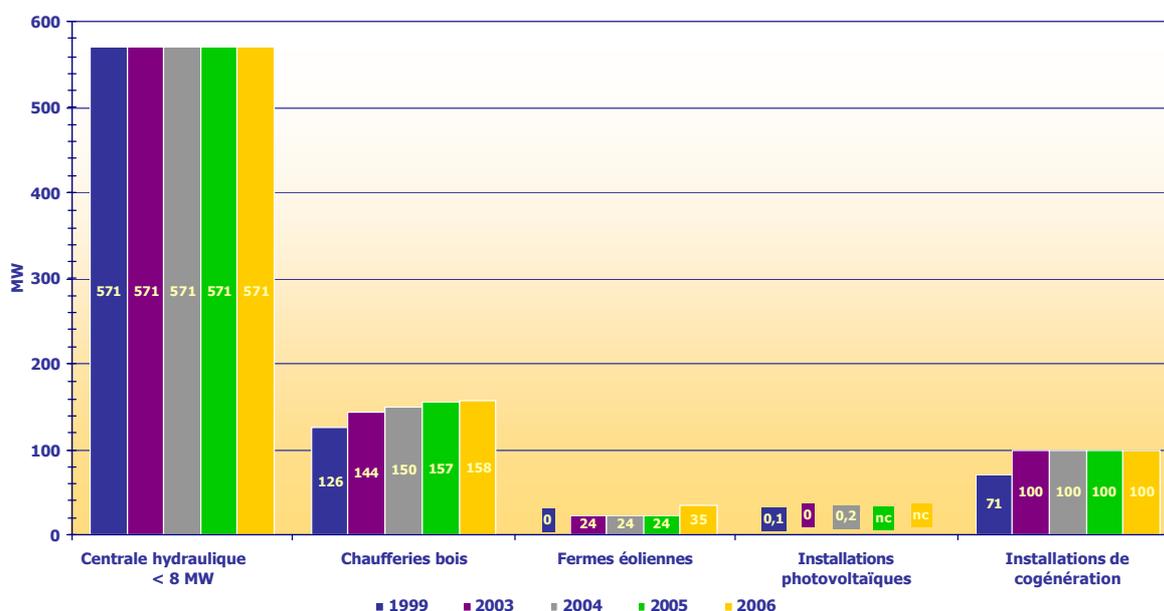
Pertinence

La région Midi-Pyrénées est productrice d'énergie hydroélectrique depuis un siècle, grâce à l'équipement des vallées des Pyrénées et du Massif central. L'augmentation de la production est liée à la progression des centrales de faible puissance (< 8 MW) Mais d'autres sources de production peuvent être recherchées : fermes éoliennes, installations de cogénération, utilisation du bois, capteurs solaires, ...

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006

Evolution des puissances installées en énergie renouvelable en Midi-Pyrénées



Entre 1999 et 2006, on peut noter l'absence de progression des centrales hydrauliques à puissance inférieure à 8 MW ainsi que celle des installations de cogénération. Ces résultats sont à traiter avec précaution car les données proviennent de plusieurs sources.

L'installation de nouvelles fermes éoliennes se traduit en 2006 par une augmentation de 45% de leur production d'énergie.

En ce qui concerne les chaufferies, seules les installations ayant été subventionnées dans le cadre du CPER sont répertoriées.

Observations :

L'équipement hydroélectrique de la région déjà réalisé, n'est pas retenu dans cet indicateur.

Les centrales hydrauliques >8 MW représentent une production de 4991 MW.

Sources : OREMIP

Pour plus d'informations

OREMIP

Définition

L'indicateur permet de suivre l'évolution des surfaces de capteurs solaires thermiques installés entre 2000 et 2006 en Midi-Pyrénées dans le cadre du plan SOLEIL.

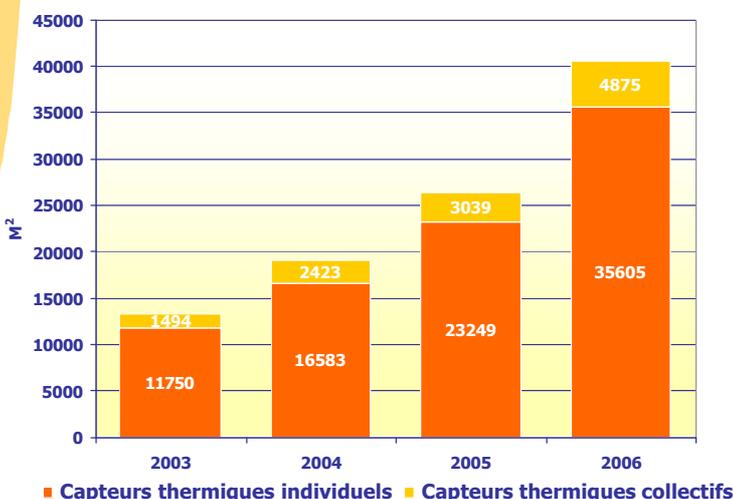
Pertinence

La région Midi-Pyrénées jouit d'un climat favorable au développement de l'énergie solaire. Ce développement est encouragé dans le cadre du plan SOLEIL mis en œuvre par le Conseil Régional et l'ADEME.

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006

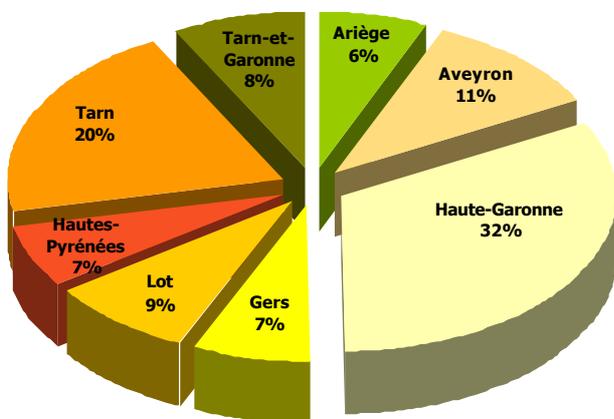
Evolution de la surface de capteurs solaires thermiques en Midi-Pyrénées



Evolution du nombre d'installations par an de chauffe-eaux solaires individuels en Midi-Pyrénées



Répartition par département de la surface de capteurs solaires thermiques individuels en 2006



Le succès de l'installation de chauffe-eaux individuels en Midi-Pyrénées se confirme avec une nouvelle augmentation d'environ 42,5% entre 2005 et 2006. De 2003 à 2006, la surface totale de capteurs solaires thermiques en région a été multipliée par 3. On notera que la Haute-Garonne et le Tarn totalisent 50% de la surface des capteurs solaires thermiques individuels installés en 2006.

Observations :

Sources : OREMIP – ADEME – Conseil Régional

Pour plus d'informations

OREMIP (Observatoire Régional de l'Energie Midi-Pyrénées)

SRM1

Nombre de carrières

Définition

Une carrière est un gîte de substances non concensibles telles que définies dans le code minier. L'indicateur comptabilise le nombre de carrières en activité à l'année N : carrières à ciel ouvert (alluvionnaires en eau, alluvionnaires hors eau, en roche massive, autre type (argile...) ou carrières souterraines.

Pertinence

Le sol est une ressource renouvelable sur le long terme mais pas à l'échelle humaine ; il est donc nécessaire de préserver cette ressource en améliorant la connaissance de son exploitation par des inventaires rigoureux et sa gestion dans le cadre des schémas départementaux de carrières.

Résultats

Evolution du nombre de carrières en Midi-Pyrénées

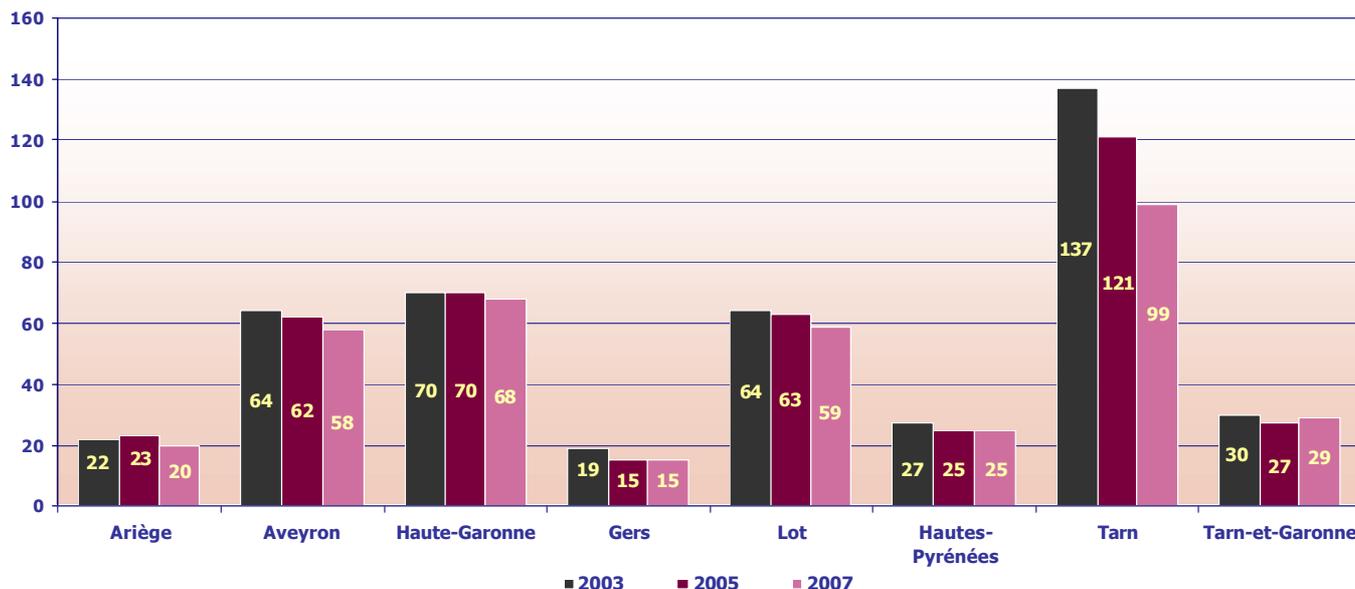


On remarque sur les sept dernières années une tendance générale à la baisse du nombre de carrières en exploitation. Cette baisse exprime la crise économique dans l'exploitation des carrières du Sidobre (Tarn).

Dans les autres départements la diminution est beaucoup plus faible.

Toutefois cela ne traduit ni une baisse des superficies exploitées ni les quantités de matériaux prélevés, mais reflète la concentration de l'industrie extractive.

Evolution du nombre de carrières par département



Sources : DRIRE Midi-Pyrénées - IFEN (enquête EIDER)

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées – site internet : www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr
IFEN

Observations :

sols et ressources minérales

Définition

On distingue plusieurs types de prélèvements :

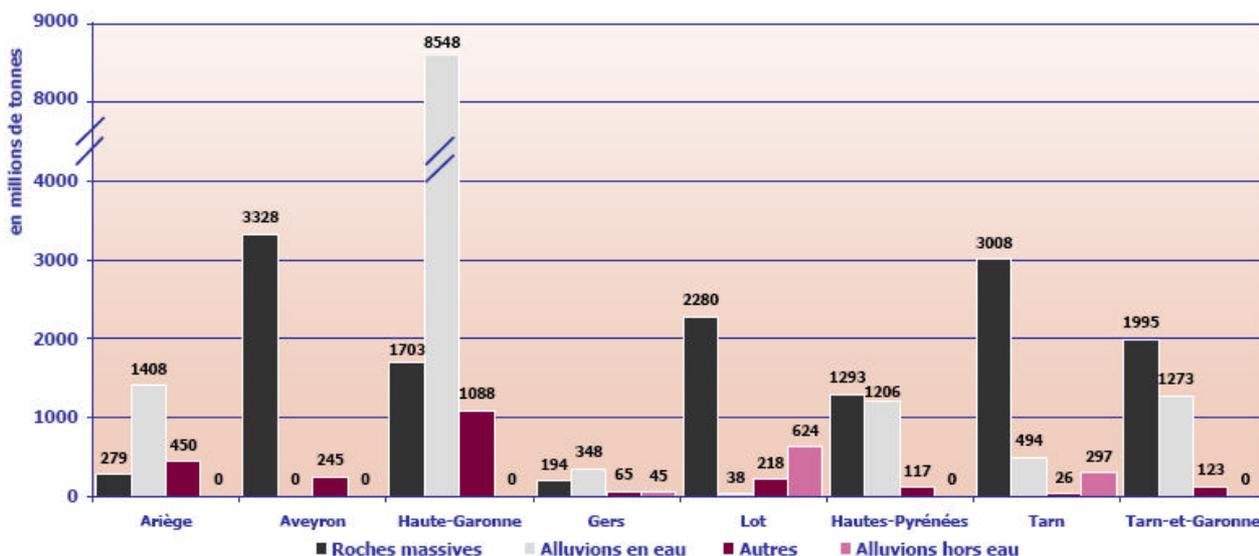
- les carrières en roche massives (pierres de construction et des granulats par concassage),
- les gisements alluvionnaires (matériaux non consolidés, généralement déposés pendant l'ère quaternaire par les glaciers, les cours d'eau ou sur les fonds marins). Le site géographique habituel est celui du lit ou de l'ancien lit d'une rivière. En fonction de la situation du gisement par rapport à la hauteur du cours d'eau ou de la nappe phréatique, l'exploitation aura lieu « en eau » ou « hors eau »,
- une catégorie « autre » qui comprend l'argile, le talc, le marbre et le granite.

Pertinence

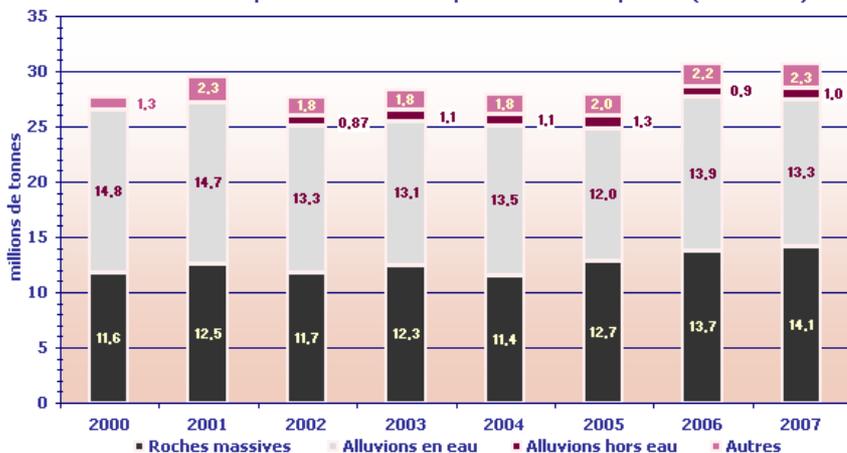
Le sol est une ressource renouvelable sur le long terme mais pas à l'échelle humaine ; il est donc nécessaire de la préserver en améliorant la connaissance de son exploitation par des inventaires rigoureux et sa gestion dans le cadre des schémas départementaux de carrières.

Résultats

Quantité de matériaux prélevés dans les départements en 2007



Evolution de la quantité de matériaux prélevés en Midi-Pyrénées (2000-2007)



L'évolution de la quantité de matériaux prélevés est en légère hausse et porte principalement sur l'extraction de matériaux de roche massive.

Observations :

Sources : DRIRE Midi-Pyrénées - IFEN

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées - site internet : www.midi-pyrénées.drire.gouv.fr
IFEN

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

RIN1

Nombre de communes dotées d'un PAC (Porter à connaissance) sur les risques

Définition

Elaboré à l'initiative du Préfet, à destination des communes, le Porter à Connaissance sur les risques (ancien Dossier Communal Synthétique) est mis à la disposition du public en mairie.

Il s'agit d'une analyse qui présente pour une commune donnée, les risques majeurs encourus : avalanche, mouvements de terrain, inondations, transport de matières dangereuses... Il rappelle les événements historiques et donne les mesures de sauvegarde à adopter.

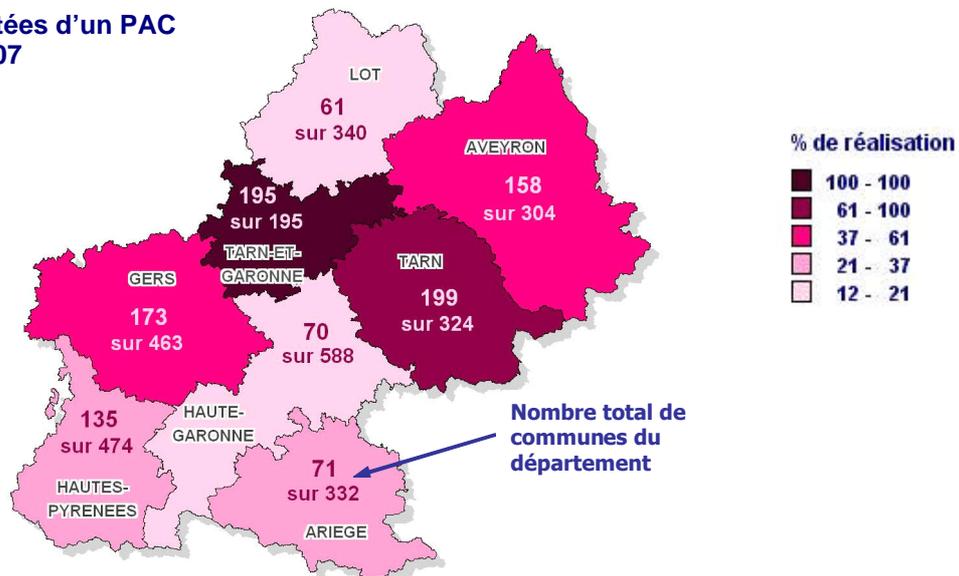
Pertinence

La connaissance du risque et la diffusion de l'information participent au développement de la culture du risque qui constitue une des priorités de la politique de prévention des risques naturels.

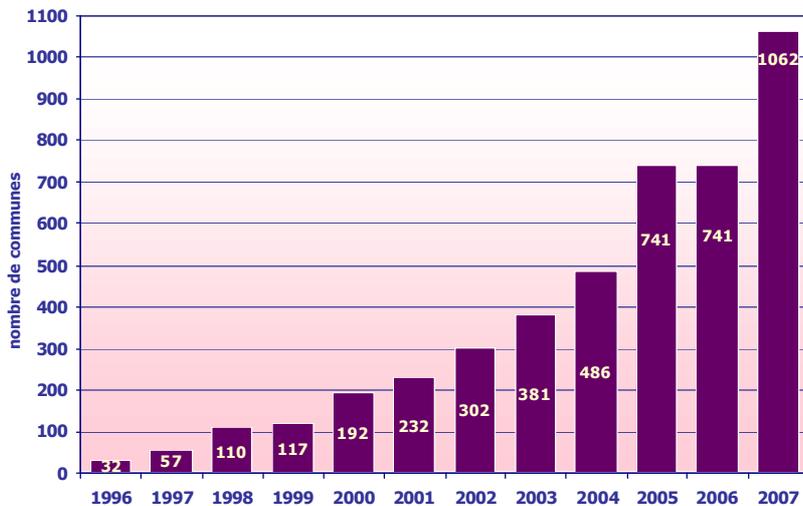
Les PAC risques permettent également la prise en compte du risque dans l'ensemble des décisions d'aménagement.

Résultats

Nombre de communes dotées d'un PAC risques en 2007



Evolution du nombre de communes dotées d'un PAC risques en Midi-Pyrénées (1996-2007)



En 2007, un redémarrage d'approbation des PAC est observé.

Observations :

Le décret du 09/06/2004 met à jour le décret de 1990 sur l'information préventive. La notion de DCS a évolué vers un porter à connaissance pour les maires. Toutes les communes dotées d'un PPR (Plan de Prévention des Risques) sont appelées, en priorité, à faire l'objet d'un porter à connaissance.

Sources : base GASPARD - MEDD/ DPPR

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées
Préfectures
Site internet : [http:// www.prim.net](http://www.prim.net)

risques naturels

Définition

Les Plans de Préventions des Risques naturels, PPR, ont été institués par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Elaboré par l'Etat qui définit l'aléa et qui établit les prescriptions réglementaires en concertation avec les maires, prescrit et approuvé par arrêté préfectoral, le PPR doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires afin de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées.

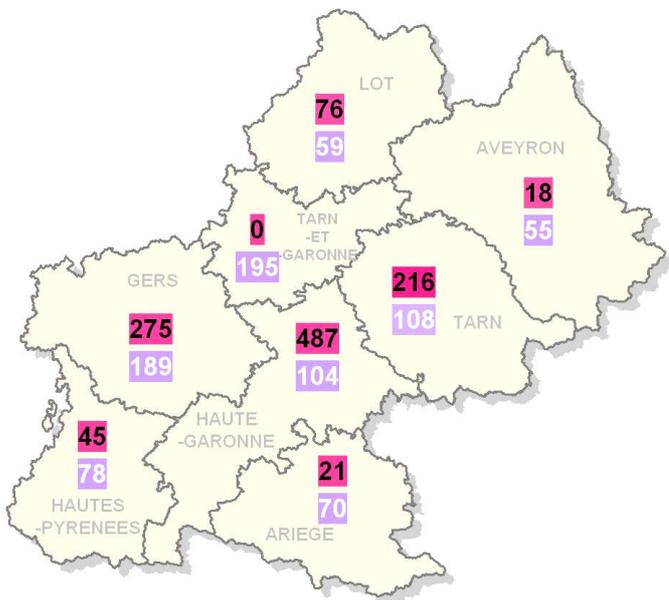
Le nombre de PPR correspond au nombre de communes couvertes par un document qui a valeur de PPR à savoir : les PPR, les PER (Plans d'Exposition aux Risques), les R111-3 (code de l'urbanisme), à l'exclusion des PSS (Plans de Surfaces Submersibles).

Pertinence

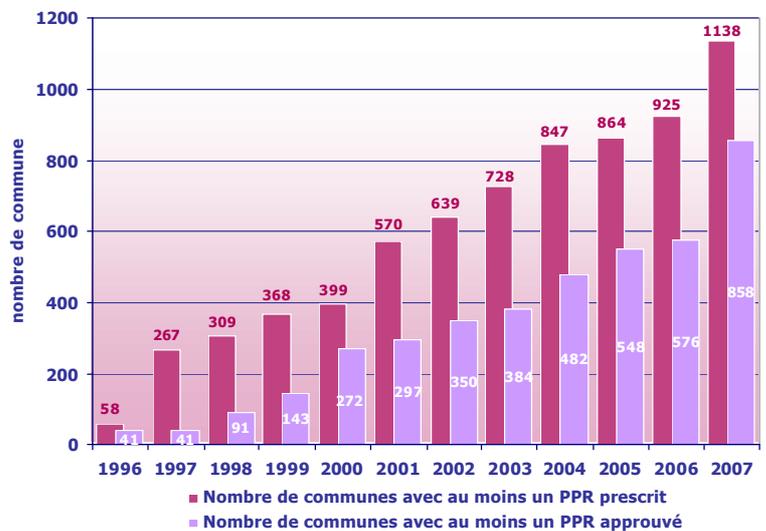
Le PPR est le principal outil réglementaire de la gestion de l'urbanisation des zones soumises aux risques naturels qui constitue une des priorités de la politique de prévention des risques naturels.

Résultats

Nombre de communes disposant d'un PPR en 2007



Évolution du nombre de communes disposant d'un PPR en Midi-Pyrénées (1996-2007)



L'augmentation du nombre de PPR prescrits en 2003 et 2004 est en partie due à la prescription des PPR sécheresse qui couvrent simultanément un nombre important de communes. Depuis, la prescription comme l'approbation des PPR se poursuivent à un bon rythme (augmentation notable en 2007).

Observations :

Les premiers PPR approuvés portaient sur les principales zones à risques : multirisques sur les Pyrénées, risque inondation en plaine. S'ajoutent aujourd'hui les PPR mouvements de terrain sur les zones de plaine et les PPR sécheresse.

Sources : base GASPARD – MEDD / DPPR

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Préfectures

Site Internet : <http://www.prim.net>

Définition

Le schéma de prévention a pour objectif de définir, organiser et mettre en cohérence les dispositifs de prévention à l'échelle d'un bassin versant et de préciser les engagements des différents acteurs pour sa mise en œuvre.

Un schéma a plusieurs phases :

- **initié** : une convention est signée entre les différents partenaires, une programmation financière est établie,
- **élaboré** : trois phases d'études (état des lieux, diagnostic, plan d'action)
- **achevé** : son programme et ses annexes sont acceptés par l'ensemble des acteurs concernés,
- **mise en œuvre** : des mesures préconisées.

Pertinence

L'indicateur permet de constater l'évolution annuelle de la couverture du territoire par des schémas de prévention des inondations suivant leur stade d'avancement. Il permet de suivre l'implication des collectivités locales dans la définition des programmes de prévention.

Etabli sur la base d'un schéma de prévention, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) regroupe sur un bassin versant les opérations visant à assurer la connaissance et à développer la culture du risque, à protéger les zones habitées, à réduire la vulnérabilité et à prévoir et alerter.

Résultats

Stade d'avancement des schémas de prévention des inondations en 2008

| Schémas | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Lèze | | | | | | |
| Mamoul | | | | | | |
| Dordogne Lotoise | | | | | | |
| Thoré Agout | | | | | | |
| Crieu | | | | | | |
| Lot amont | | | | | | |
| Cérou Vère | | | | | | |
| Toulouse | | | | | | |
| Barguelonne * | | | | | | |
| Algouze | | | | | | |
| Céor Gifou | | | | | | |

- Initié
- Elaboré
- Achevé
- Mis en œuvre
- Retenu comme PAPI

Dordogne Lotoise et Mamoul :
Le PAPI Mamoul a été intégré dans le PAPI Dordogne Lotoise. La convention de ce PAPI a été signée le 15/02/2007. Elle complète les mesures prises pour le bassin du Mamoul à l'ensemble des affluents de la Dordogne dans le Lot.

Algouze : L'étude est en cours (état des lieux).

Lot amont : L'étude du schéma est en cours (diagnostic et plan d'actions).

Céor Gifou : L'étude est en cours (état des lieux).

Thoré Agout : Les opérations de protection du PAPI se poursuivent.

Cérou Vère : L'étude est en cours (état des lieux)

Toulouse : Le programme du PAPI a été validé le 06/07/2007. Son avancement est conditionné par la réalisation des travaux sur les digues.

Lèze : La convention de ce PAPI a été signée par tous les partenaires le 24 juin 2008.

Crieu : en suspens.

Observations : Les schémas de prévention s'appuient sur une méthodologie développée par la DIREN Midi-Pyrénées. Un guide méthodologique a été établi en 2004 avec une diffusion début 2005.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

Il s'agit du nombre d'opérations programmées en comité paritaire du Contrat de Plan Etat Région (CPER 2000-2006) pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations.

L'état finance ces opérations à hauteur de 15% à 40%.

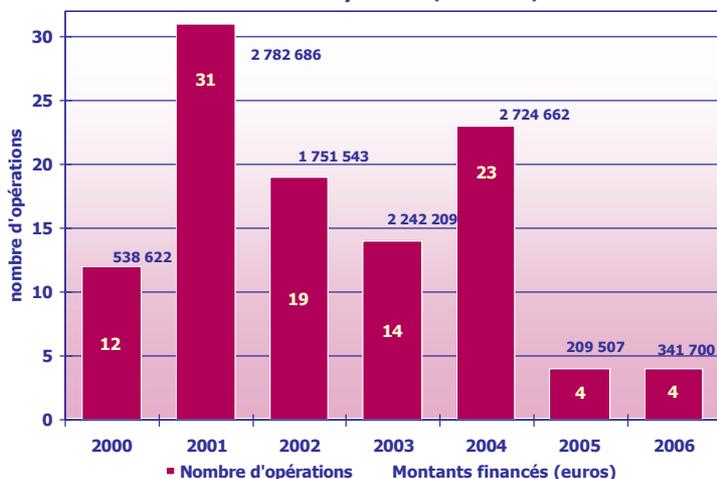
Pertinence

La protection contre les inondations des personnes et des biens dans les zones urbanisées est assurée par la réalisation d'opérations de protection : mise en place ou réparation de digues, aménagement de lit de rivière, de canaux....

La protection des enjeux existants constitue une priorité de la politique de prévention des risques naturels.

Résultats

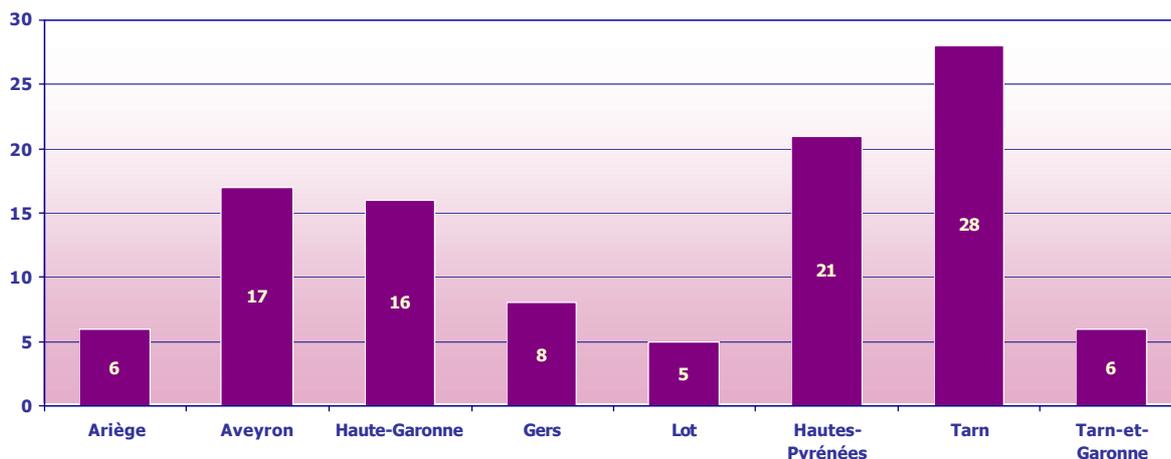
Nombre d'opérations et montants financés par l'Etat en Midi-Pyrénées (2000-2006)



Compte tenu de la durée du CPER 2000-2006, cet indicateur ne peut être poursuivi.

Pour cette période, le bilan est le suivant : 107 opérations ont été réalisées pour un montant de 10 590 000 euros. Par ailleurs, le nouveau contrat de projet 2007-2013 préconise la mise en oeuvre d'opérations inscrites dans une démarche globale de schéma de prévention. Cette nouvelle disposition amènera à reconsidérer les indicateurs RIN 4 et RIN 3.

Nombre d'opérations de protection programmées dans les départements de 2000 à 2006



Observations :

L'Etat n'est pas le seul financeur ces opérations ; les cofinancements peuvent provenir de l'Europe, de la Région ou du département.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

Le Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) Adour Garonne est destiné à définir l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues dans le bassin. Il précise les dispositifs mis en place par l'Etat ainsi que les zones ayant vocation à être couvertes par des systèmes d'alerte locaux développés à l'initiative des collectivités territoriales en cohérence avec le SDPC.

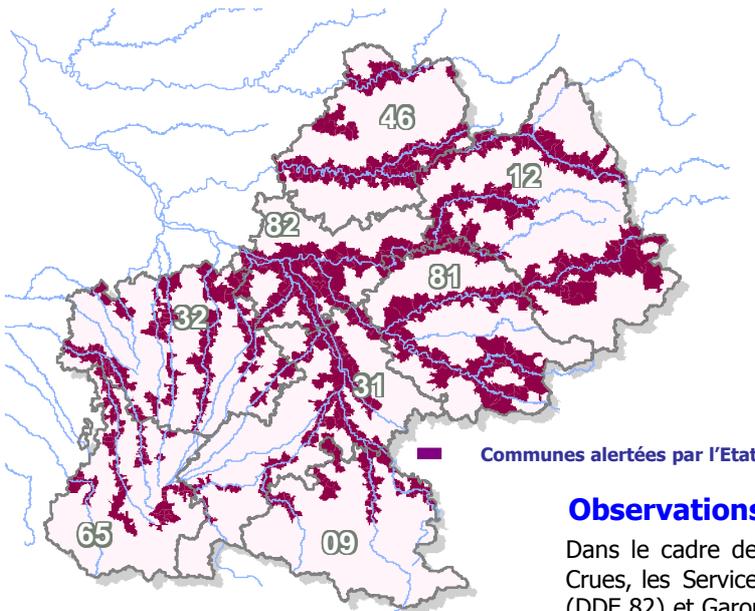
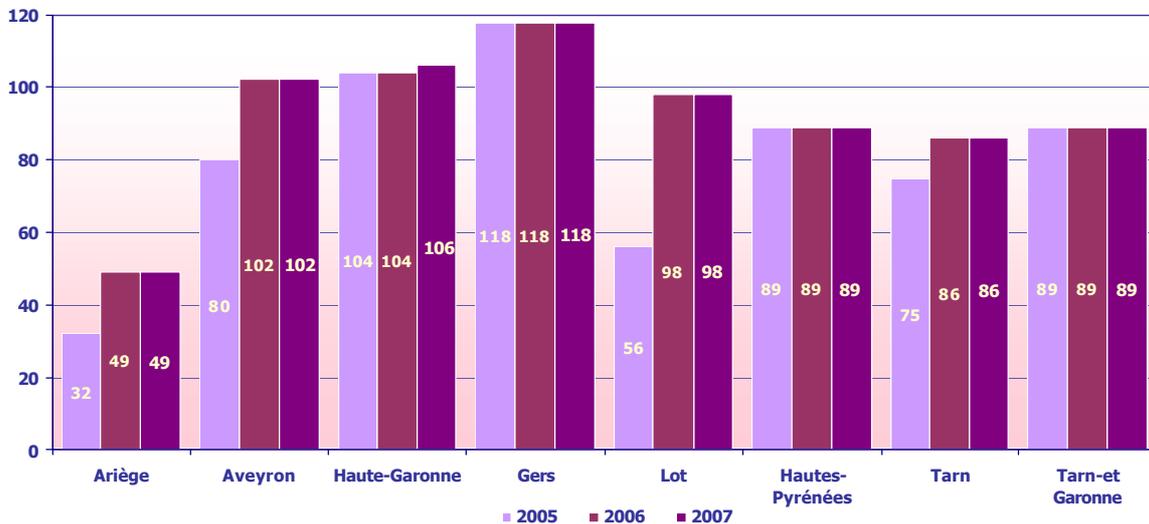
L'indicateur précise le nombre de communes **alertées** par **le dispositif de l'Etat** définies dans le SDPC.

Pertinence

La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans les zones urbanisées passe par la mise en place de systèmes d'alerte efficaces, permettant d'assurer en priorité la sécurité des personnes.

Résultats

Evolution du nombre de communes alertées par l'Etat dans le cadre du Schéma Directeur de Prévision des Crues (2005-2007)



En 2007, le nombre total de communes alertées par l'Etat en Midi-Pyrénées s'élève à 737. Depuis juillet 2006, la réforme des services d'annonce des crues est achevée. La procédure de vigilance est désormais opérationnelle, elle comprend la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Observations :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de Prévision des Crues, les Services de Prévision des Crues de la région (territoires Tarn Lot (DDE 82) et Garonne (DIREN MP) se sont dotés de règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC). Ces documents indiquent l'organisation de la surveillance et de la prévision des crues en précisant notamment les communes alertées par l'Etat.

Définition

Un site pollué est un site sur lequel les eaux ou les sols sont pollués par des substances chimiques, cette pollution étant susceptible de provoquer un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. La base de données BASOL, mise en place en 1978, inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

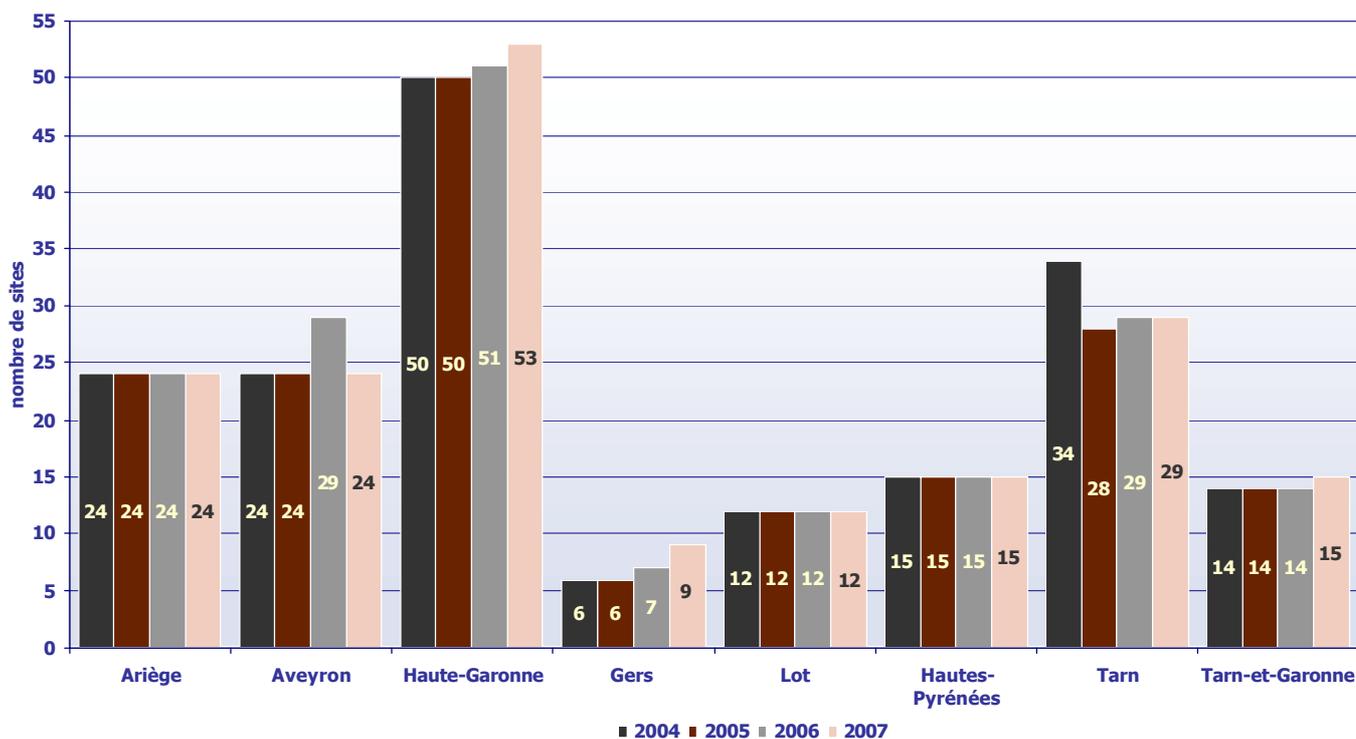
Pertinence

L'inventaire BASOL permet de déterminer le nombre et l'importance des sites nécessitant une action de dépollution pour accueillir un nouvel usage. Les sites n'appelant plus d'action de l'administration (sites traités et sans restriction d'usage) seront à terme reversés dans l'inventaire BASIAS (cf. : RID3), pour en conserver la mémoire.

risques industriels et technologiques

Résultats

Sites présentant une pollution avérée ou potentielle (2004-2007)



En 2007, la région Midi-Pyrénées comprend 181 sites présentant une pollution avérée ou potentielle.

Sources : BRGM - DRIRE Midi-Pyrénées

Observations :

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées -Service Régional de l'Environnement Industriel
 Site internet : www.sitespollues.ecologie.gouv.fr

Définition

La problématique des sols pollués est largement due aux anciens sites industriels, puisque les sites industriels modernes appliquent des normes plus strictes. Au travers de la base de données BASOL cet indicateur permet de connaître le nombre de sites pollués en cours d'évaluation, le nombre de sites traités et banalisés, le nombre de sites pollués traités sous surveillance. Les sites à connaissance sommaire sont des sites dont la pollution n'est pas avérée mais dont la nature de l'activité, les accidents survenus dans le passé, font penser que tel pourrait être le cas. Ils nécessitent donc une surveillance et un diagnostic simplifié.

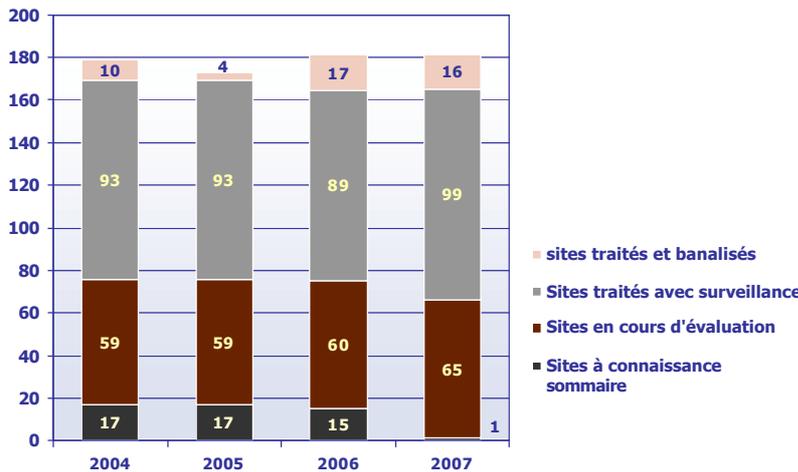
Pertinence

Une substance dans le sol, par l'effet de différents mécanismes (eau de ruissellement, volatilisation, absorption par les plantes...) peut devenir mobile et ainsi atteindre l'homme, un écosystème, une ressource en eau. L'enjeu essentiel de la politique relative aux sols potentiellement pollués est d'éviter que des modifications d'usage inadéquates de ces sites, soient faites sur d'anciens sites industriels présentant ou pouvant présenter des risques sanitaires.

Il est important de sensibiliser les acteurs publics, les aménageurs à la nécessité de s'assurer de l'absence de risques de pollution avant réutilisation de ces sites.

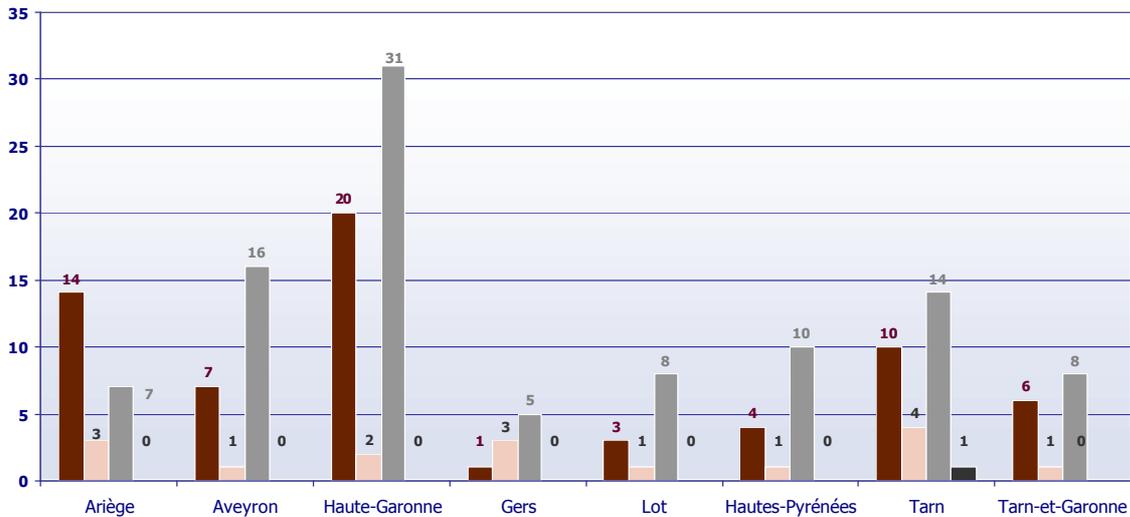
Résultats

Evolution régionale du nombre de sites dans les différentes classes de la base de données BASOL (2004-2007)



En 2007, sur la région Midi-Pyrénées, sur 181 sites répertoriés, 9% sont « traités et banalisés » et 55% sont « traités et surveillés ».

Classement des sites par département en 2007



Sources : DRIRE Midi-Pyrénées

Observations :

Les sites à connaissance sommaire ont été ajoutés au tableau en 2006.

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées – Service Régional de l'Environnement Industriel
Site Internet du Ministère Ecologie et Développement Durable

Définition

L'indicateur permet de connaître le nombre de sites inventoriés dans la base de données BASIAS. C'est un inventaire réalisé par le BRGM sur les anciens sites industriels ou d'activités de service (à l'exception des sites répertoriés dans d'autres inventaires tels les anciens sites miniers, ceux de l'ANDRA – déchets radioactifs,...).

L'inscription d'un site dans BASIAS ne présage pas d'une pollution à son endroit.

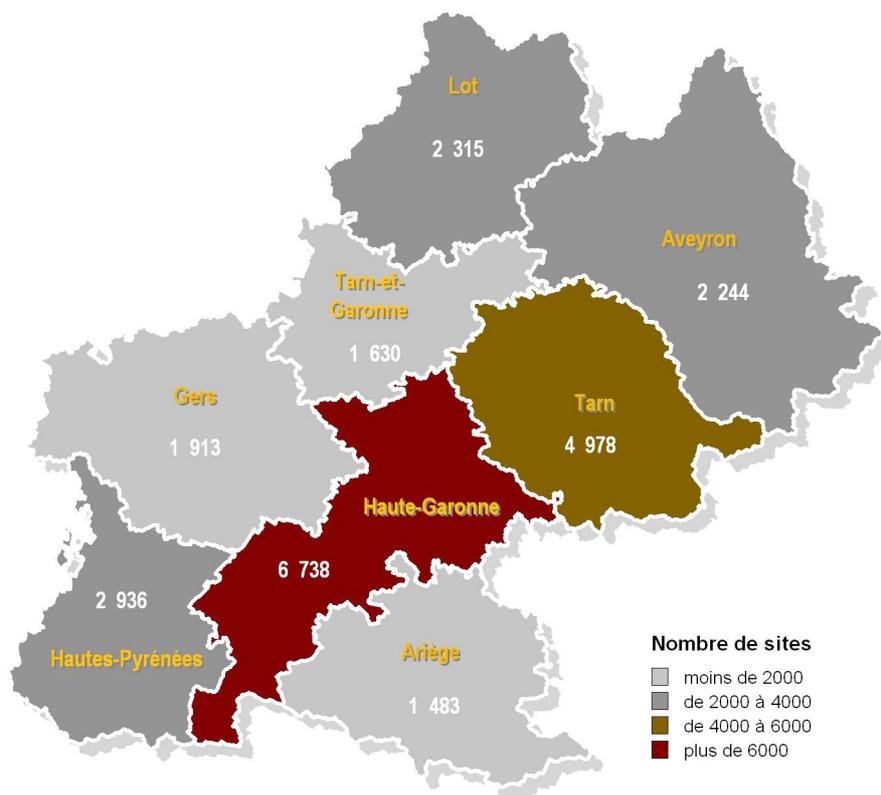
Pertinence

La connaissance des sites potentiellement pollués demeure insuffisante, notamment en matière d'évaluation des risques face à un nouvel usage de ces sites. Il convient donc de finaliser leur inventaire.

risques industriels et technologiques

Résultats

Nombre de sites inventoriés BASIAS en 2007



On compte 24237 sites répertoriés sur les 8 départements de la région Midi-Pyrénées. L'inventaire s'est achevé en 2005 pour les départements du Gers, Lot et Tarn-et-Garonne. Au niveau national, fin août 2008 le nombre de sites est de 232779, répartis sur 88 départements en France métropolitaine et 1 en DOM.

Sources : BRGM - DRIRE Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées - Service Régional de l'Environnement Industriel
 Site internet : www.sitespollues.ecologie.gouv.fr

Observations :

L'inventaire a été terminé fin 2005. Les données sont mises à disposition du public sur le site internet <http://basias.brgm.fr/>.

Définition

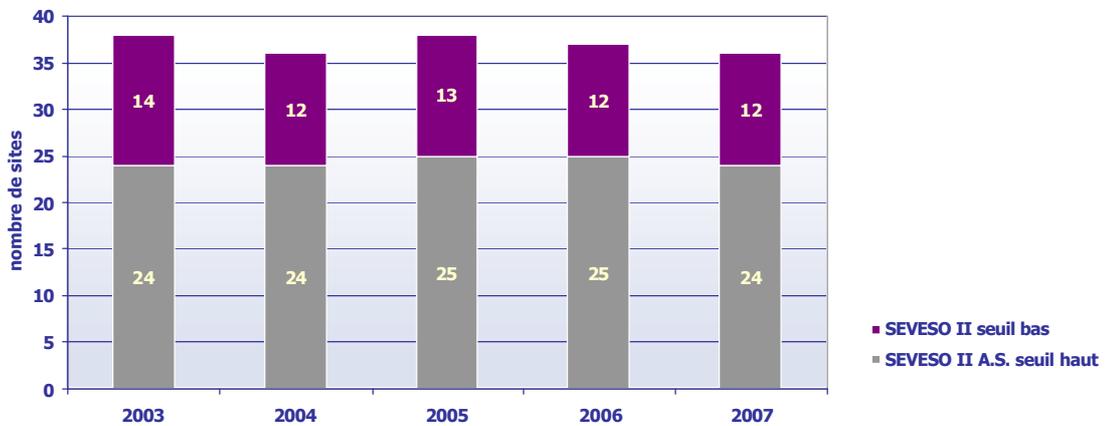
La directive européenne « SEVESO » a été remplacée depuis le 3/02/1999 par la directive 96/82/CE du 9/12/1996, dite SEVESO II (seuil bas) qui élargit le champ d'application aux établissements contenant des substances dangereuses. Les sites AS signifient Autorisation avec Servitude d'utilité publique au sens de la nomenclature ICPE (SEVESO II seuil haut).

Pertinence

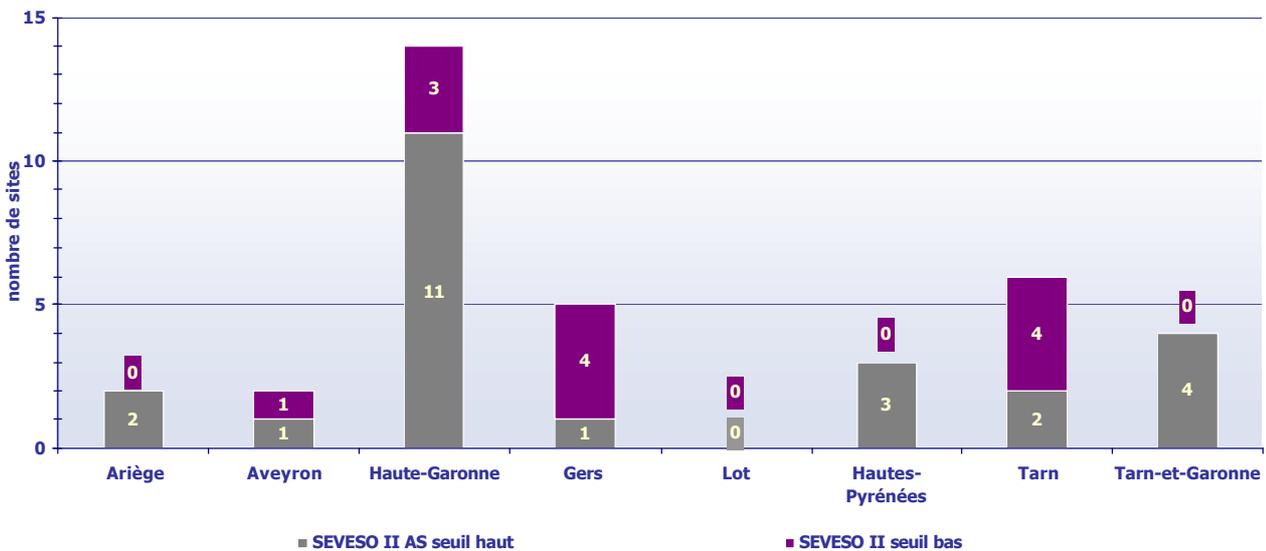
La directive « SEVESO » concerne spécifiquement les établissements qui présentent des risques industriels majeurs. Ils sont soumis à la réalisation d'études de danger et des mesures de sécurité prescrites par directive. Malgré les dispositifs de contrôle, se pose la question de leur insertion dans le tissu urbain. Dans cette optique, la loi « risques » du 30 juillet 2003 a introduit les « Plans de Prévention des Risques Technologiques » (PPRT).

Résultats

Evolution du nombre de sites SEVESO II en Midi-Pyrénées (2003-2007)



Nombre de sites SEVESO II en 2007 par département



Près de la moitié des établissements SEVESO se situe dans l'aire urbaine de Toulouse.

Sources : DRIRE Midi-Pyrénées

Observations :

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées - Service Régional de l'Environnement Industriel
Site internet www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr

Définition

Le Plan Particulier d'Intervention est mis en place par le Préfet. Il est établi dans l'hypothèse d'un accident dont les conséquences peuvent atteindre l'environnement extérieur. C'est un document opérationnel dont l'efficacité repose sur l'information préalable des populations susceptibles d'être affectées. Il concerne entre autres : les installations nucléaires, les grands barrages, les installations SEVESO.

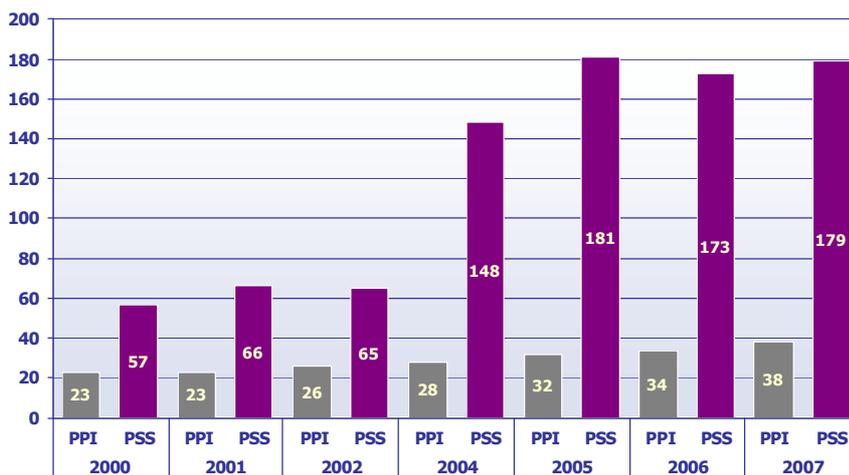
Le Plan de Secours Spécialisé s'attache à prévenir les risques particuliers connus qui n'ont pas fait l'objet de PPI par ailleurs. EX : silos à grains, entrepôts et stockage, plan ORSEC, d'alerte météo...

Pertinence

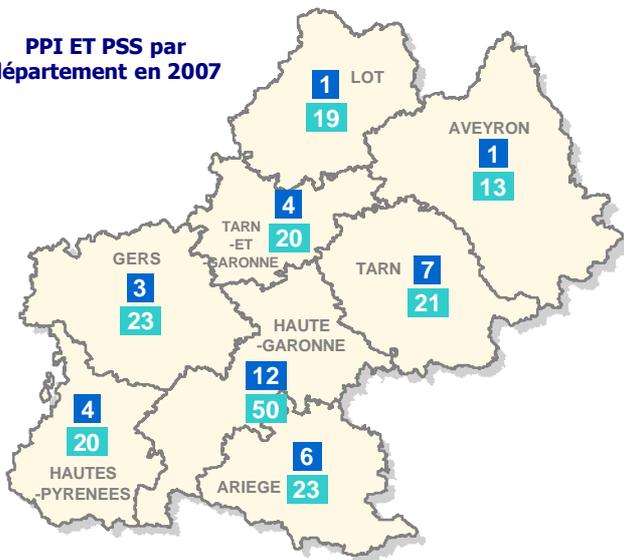
L'établissement de plans de prévention et d'information constitue un volet primordial de la politique de réduction des risques technologiques.

Résultats

Evolution du nombre de PPI et PSS en Midi-Pyrénées



PPI ET PSS par département en 2007



La concentration sur l'agglomération toulousaine des sites à risque invite à renforcer les mesures de prévention et d'information. Depuis 2000, le nombre de PSS a plus que triplé ce qui montre une meilleure prise en compte des risques.

Observations :

Sources : Préfectures - IFEN (enquête EIDER)

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées - Service SREI

Définition

Deux outils servent à l'information des populations : les arrêtés préfectoraux et les CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation).

L'article 2 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 institue des comités locaux d'information et de concertation pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations « SEVESO AS ». Ces comités permettent la concertation et la participation des différentes parties prenantes - notamment les riverains - à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie de ces installations.

La réduction des risques est évaluée par l'élaboration des études de dangers par les industriels et l'imposition de mesures techniques et organisationnelles appropriées par voie d'arrêtés préfectoraux complémentaires.

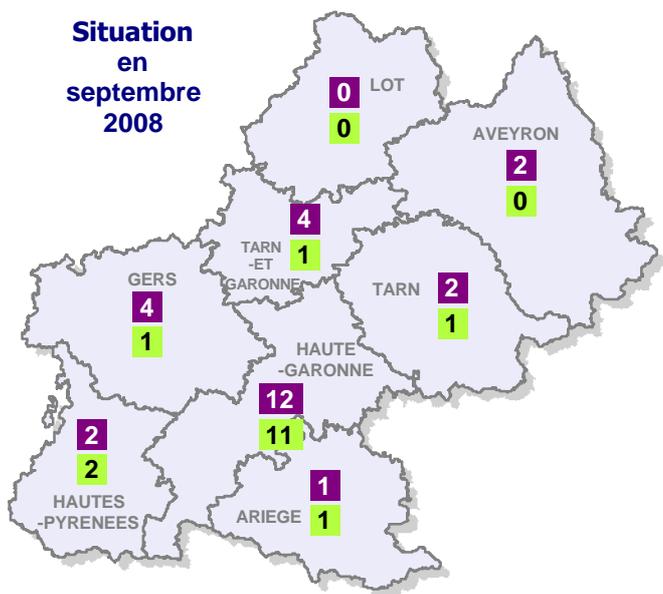
Pertinence

Les CLIC sont mis en œuvre pour informer le public et pour l'associer plus largement à la prévention des risques industriels.

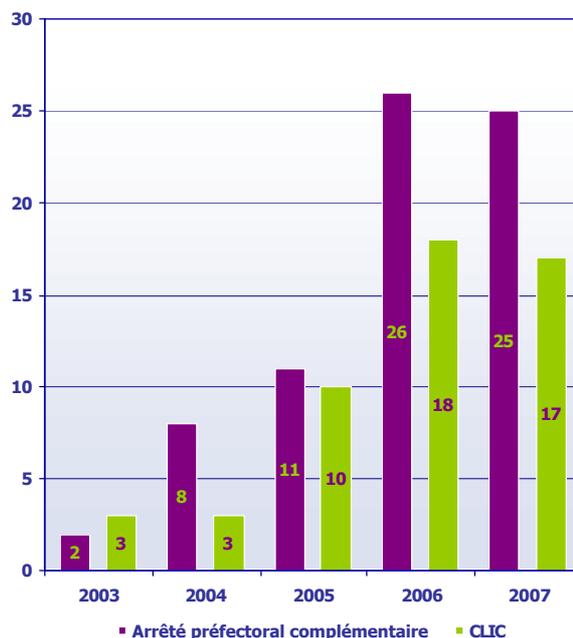
L'encadrement réglementaire est un traceur du renforcement de la sécurité des sites.

Résultats

Situation en septembre 2008



Évolution des arrêtés préfectoraux complémentaires et des CLIC en Midi-Pyrénées (2003-2007)



En Midi-Pyrénées, la moitié des sites SEVESO se trouvent sur l'agglomération toulousaine, parfois insérés dans le tissu urbain. Il paraît donc nécessaire de mettre en place des dispositifs efficaces d'information et de concertation. En Haute-Garonne, le nombre d'entreprises disposant d'un CLIC est passé de 2 à 25 entre 2003 et 2007.

Sources : DRIRE Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DRIRE Midi-Pyrénées – Service SREI

Observations :

Des établissements proches peuvent être couverts par le même CLIC.

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

PSP1

Nombre et superficie de sites classés et inscrits

Définition

Le code de l'Environnement, dans ses articles L 341-1 et suivants, permet de protéger la qualité des monuments naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il comporte 2 niveaux de protection :

- une protection rigoureuse de l'espace qui s'applique aux sites classés ;
- une surveillance dans les sites inscrits.

Pertinence

Les sites classés et inscrits sont représentatifs de la qualité des paysages de Midi-Pyrénées, avec des sites emblématiques dans les trois grandes entités paysagères de la région : Pyrénées, Massif Central, plaines et coteaux.

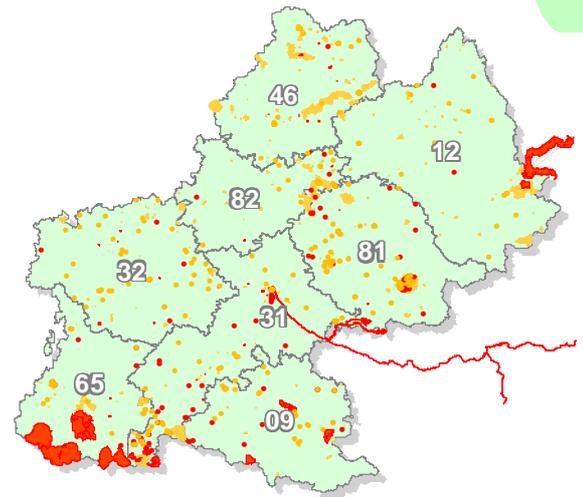
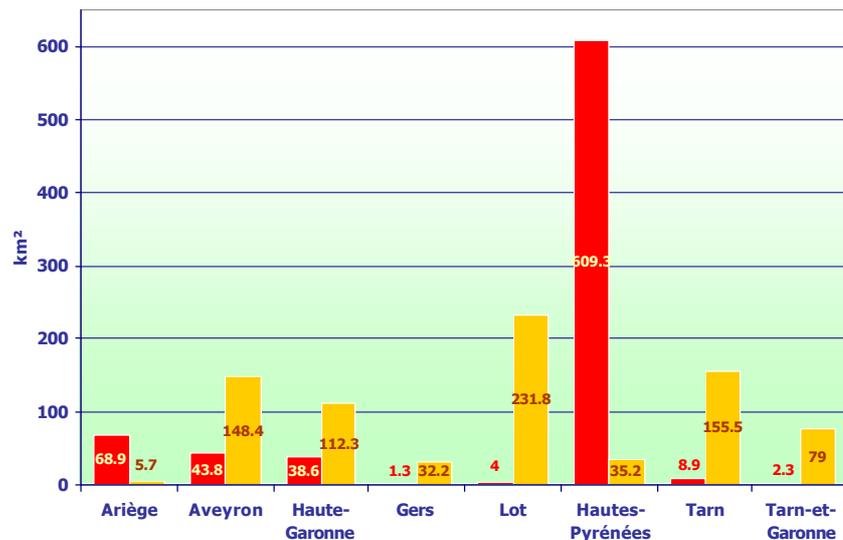
paysages, sites remarquables et patrimoine

Résultats

Nombre de sites classés ou inscrits au 31/12/2007



Superficie des sites classés ou inscrits au 31/12/2007



En septembre et décembre 2007, ont été classés le site de la rivière souterraine de Labouiche en Ariège (20,5 Km²) et le site du Vallon du Salut dans les Hautes-Pyrénées (2.42 Km²). Un bilan des 162 sites classés et 652 sites inscrits est en cours*. Il permet d'évaluer leur évolution, d'adapter les protections et d'établir des documents de gestion. Les bilans de l'Aveyron et du Tarn sont terminés.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées
Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Observations :

* sans double compte

Définition

Sur le marché national, Midi-Pyrénées se situe au 8^{ème} rang des régions d'accueil touristique et au 3^{ème} rang des régions touristiques intérieures, derrière Rhône-Alpes et l'Île-de-France.

La capacité d'accueil permet d'évaluer l'offre en terme de lits et d'établissements touristiques.

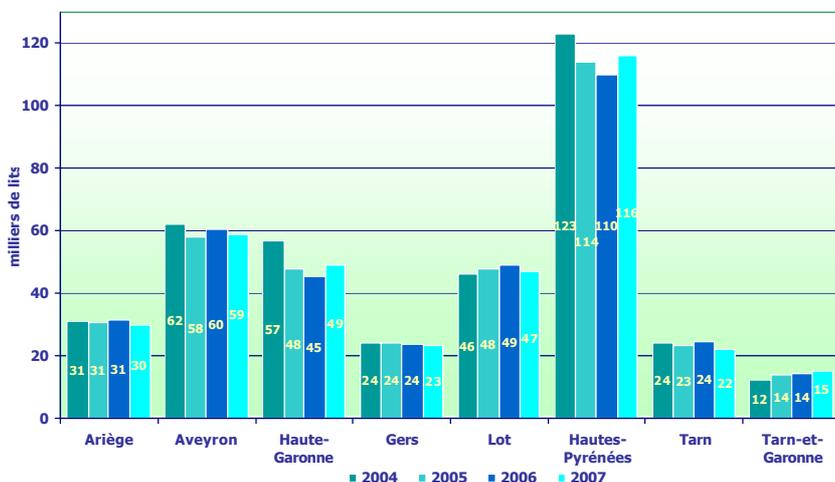
Les flux touristiques permettent de mesurer la fréquentation en nombre de nuitées touristiques, à partir de la comptabilisation des mouvements journaliers de personnes entrant et sortant de la région.

Pertinence

La mesure de la capacité d'accueil et de la fréquentation, permet d'appréhender le poids de l'activité touristique globale de la région Midi-Pyrénées.

Résultats

Capacité d'accueil - Hébergements marchands (2004-2007)

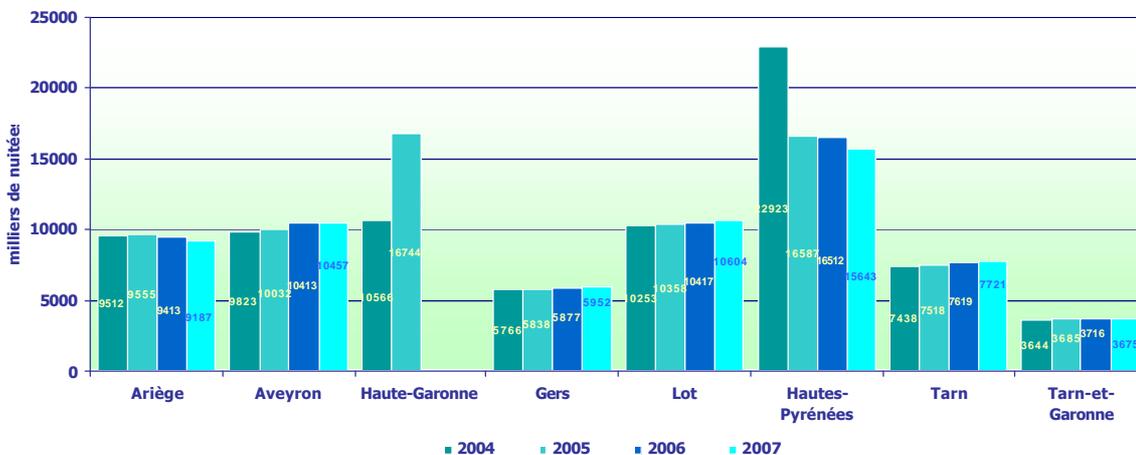


| année | Midi-Pyrénées | |
|-------|--------------------|-------------------|
| | Capacité d'accueil | Flux touristiques |
| 2004 | 379611 | 79925300 |
| 2005 | 358217 | 80315900 |
| 2006 | 357925 | 80559000 |
| 2007 | 361142 | 79654841 |

En région, la capacité d'accueil est plus importante dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Aveyron et du Lot, ceci s'explique par les différentes formes d'activités touristiques qui s'y pratiquent (tourisme d'agrément, tourisme de santé, pèlerinages, tourisme d'affaires...). Les hébergements non marchands (résidences secondaires) représentent une capacité d'accueil de 632 423 lits en 2007.

La fréquentation touristique en Midi-Pyrénées s'élève à 79,7 M de nuitées en 2007, soit une baisse de 1,12 % par rapport à 2006.

Flux touristiques (2004-2007)



Observations :

*Attention, les flux touristiques en Aveyron incluent, à partir de 2006, les données autocaristes. Aucune comparaison possible avec les années antérieures et les autres départements.

nd : non disponible. La Haute-Garonne ne figure pas dans le dispositif d'observation des flux touristiques. Toutefois les données sont mesurées pour permettre d'obtenir des résultats régionaux mais ne peuvent être publiés.

Pour plus d'informations

CRT Midi-Pyrénées – Observatoire Régional du Tourisme
Enquête flux touristiques 2005 CRT/ BE François Marchand

Définition

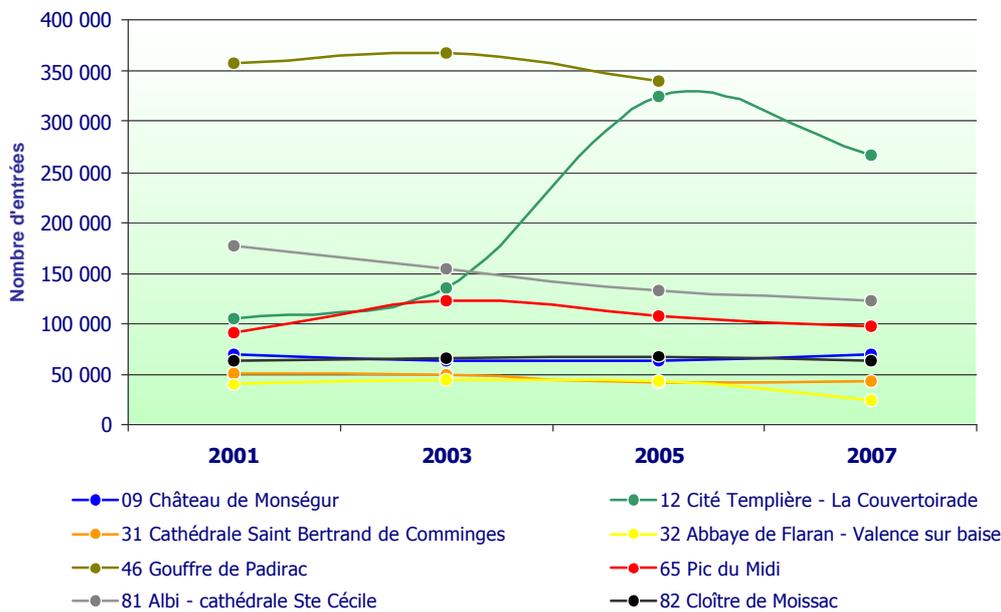
Le comité régional du tourisme (CRT) suit statistiquement la fréquentation des sites patrimoniaux de Midi-Pyrénées : sites protégés, monuments, musées. L'indicateur rend compte du nombre d'entrées payantes ou gratuites sur un échantillon de sites remarquables de la région.

Pertinence

A défaut de données statistiques complètes sur la fréquentation touristique, nous avons fait le choix de mesurer le nombre de visiteurs d'un site ou monument emblématique par département comme représentatif de la pression sur l'ensemble des sites patrimoniaux remarquables.

Résultats

Fréquentation de sites patrimoniaux remarquables



| Dépt | Nom | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | Evolution 2001-2007 |
|------|--|--------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|---------------------|
| 09 | Château de Monségur | 69621 | 70254 | 63330 | 62620 | 63074 | 67879 | 68633 | ↗ |
| 12 | Cité Templière - La Couvertorade | 105000 | 137781 | 135857 | 136738 | 325085* | 260809 | 265626 | ↗ |
| 31 | Cathédrale Saint Bertrand de Comminges | 51092 | 51064 | 49601 | 44545 | 41972 | 44372 | 43038 | ↘ |
| 32 | Abbaye de Flaran - Valence sur baise | 40000 | 41446 | 44472 | 49922 | 43025 | 41542 | 25274 | ↘ |
| 46 | Gouffre de Padirac | 356340 | 360748 | 367263 | 333795 | 340760 | 362925 | ** nc | - |
| 65 | Pic du Midi | 91000 | 102940 | 122689 | 103863 | 107795 | 108171 | 97322 | ↗ |
| 81 | Albi - cathédrale Ste Cécile | 177417 | 166579 | 154191 | 140951 | 132430 | 134327 | 122653 | ↘ |
| 82 | Cloître de Moissac | 62926 | 71328 | 66254 | 67549 | 67544 | 64128 | 62400 | ↘ |

Unité : nombre d'entrées

* La hausse importante de fréquentation s'explique par un changement de méthodologie de comptage (installation d'une cellule photo-électrique) et par l'effet Viaduc de Millau.

** Non communiqué en 2007 en raison de grèves

Parmi les sites retenus, on observe une stabilité globale de la fréquentation. La Couvertorade et la Cathédrale Ste-Cécile sont les sites qui accueillent le plus grand nombre de visiteurs cette année.

Sources : CRT Midi-Pyrénées

Observations :

Pour plus d'informations

CRT Midi-Pyrénées

paysages, sites remarquables et patrimoine

Définition

« Gîtes de France » et « Clévacances » sont les deux labels essentiels concernant les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

Le label « Gîtes de France » correspond à des hébergements situés en milieu rural et aménagés dans le respect du style local.

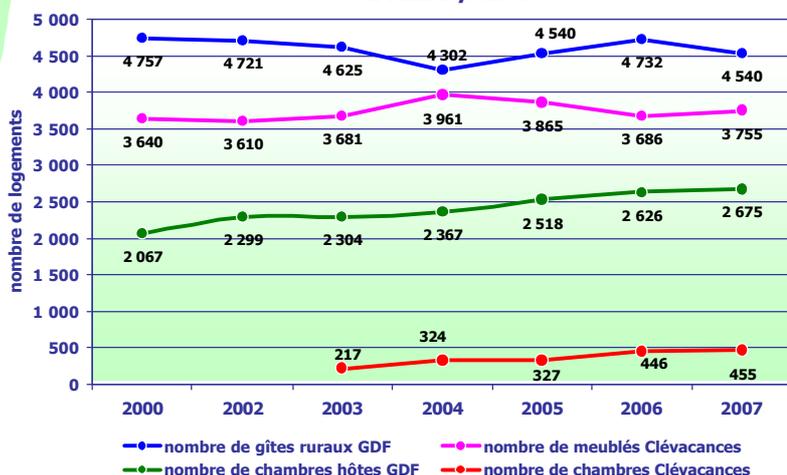
Le label « Clévacances » valorise des logements situés dans des zones touristiques et répondant à des critères de confort. Il ne concerne pas exclusivement des hébergements touristiques de tourisme vert, au contraire des « Gîtes de France ».

Pertinence

Ces types d'hébergement correspondent à une valorisation des aménités du monde rural (calme, paysage, proximité de la nature). Ils développent des hébergements de qualité, concourent à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement rural, contribuent à fixer les populations rurales par l'apport de ressources complémentaires et participent au développement local par l'augmentation de la capacité touristique.

Résultats

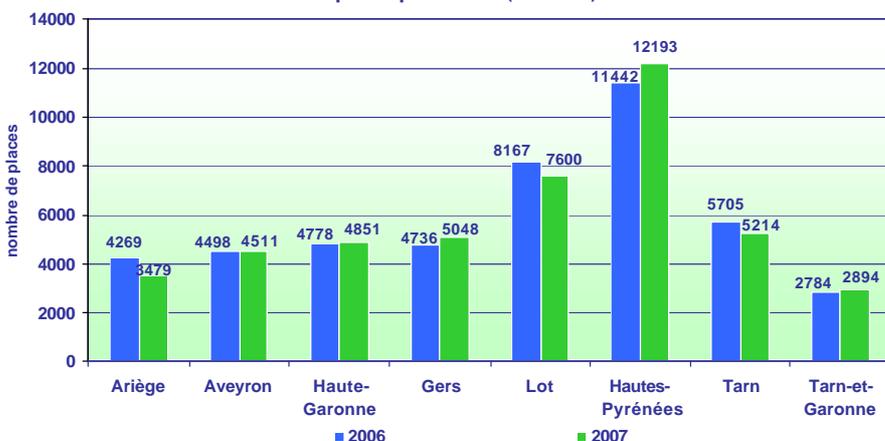
Evolution du nombre de logements "Gîtes de France" et "Clévacances" en Midi-Pyrénées



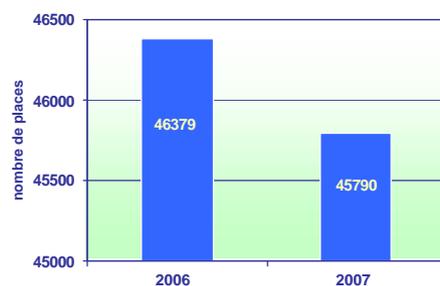
Entre 2000 et 2007 en région Midi-Pyrénées, le nombre de gîtes ruraux labellisés « Gîtes de France » et celui des meublés « Clévacances » sont stables.

A l'inverse, le nombre de chambres d'hôtes labellisées « Gîtes de France » et « Clévacances » a progressé (respectivement 22,8% sur la période 2000-2007 et 52,4% sur la période 2003-2007).

Evolution du nombre de places "Gîtes de France" et "Clévacances" par département (2006-2007)



Evolution du nombre total de places "Gîtes de France" et "Clévacances" en Midi-Pyrénées (2006-2007)



Observations :

L'indicateur prend en compte les chambres « Clévacances » à partir de 2006 et les meublés « Clévacances » depuis l'édition 2004. Les données de fréquentation n'étant pas exhaustives, elles ne peuvent être publiées ici.

Sources : CRT Midi-Pyrénées/ Relais départementaux GDF/ Antennes départementales et régionale « Clévacances ».

Pour plus d'informations

Comité régional du tourisme – Observatoire Régional du Tourisme

Définition

La pression du tourisme sur le territoire est appréhendée par le taux de fonction touristique. Cet indice correspond au rapport entre la capacité totale de l'hébergement touristique (lits commercialisés et lits en résidences secondaires) et la population totale du lieu (habitants permanents).

$$T(f) = N \times 100 / P,$$

où N= nombre de lits et P= population permanente.

Cet indicateur exprime la capacité théorique d'un espace à augmenter sa population pour l'accueil touristique.

Pertinence

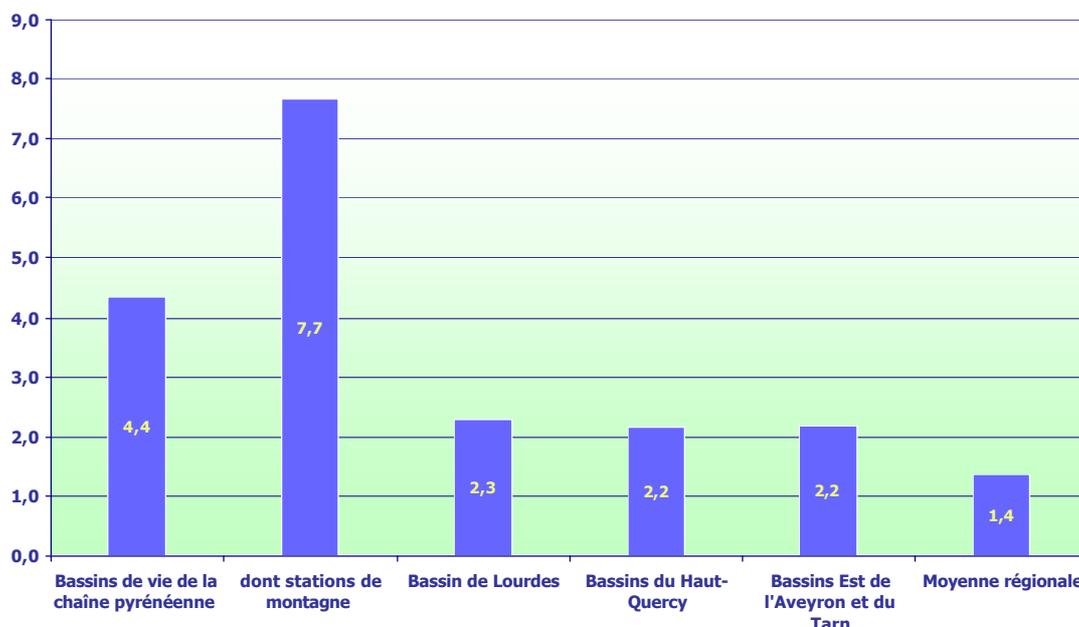
L'indicateur permet d'approcher le niveau des pressions environnementales que le tourisme exerce sur les territoires en même temps qu'il contribue à leur dynamisme.

Les pressions sont de plusieurs natures : production de déchets, d'eaux usées, forts besoins énergétiques et en eau potable, artificialisation de milieux naturels fragiles. Elles s'exercent de manière saisonnière et concentrées sur les territoires concernés.

Les dernières données disponibles sont celles de 1999. Elles seront réactualisées lors du recensement de 2009.

Résultats

Taux de fonction touristique en 1999



La pression touristique en Midi-Pyrénées est globalement proche de la moyenne de la France métropolitaine. Avec 988 000 lits touristiques en 1999, la région a une capacité touristique qui peut multiplier par 1,4 la population. La pression touristique est inégalement répartie sur le territoire. Elle est importante dans les stations de montagne, qui associent fortes capacités d'hébergement et faible peuplement. Plus largement, elle s'exerce surtout sur les bassins de vie de la chaîne pyrénéenne (1), et dans d'autres bassins à fort attrait touristique, tels que Lourdes et les bassins du Haut-Quercy. C'est aussi le cas dans des bassins en déprise démographique et offrant une part importante de résidences secondaires sur les contreforts du Massif Central, à l'est de l'Aveyron et du Tarn.

(1) Il s'agit des bassins d'Argelès-Gazost, Pierrefitte-Nestalas, Luz-Saint-Sauveur, Bagnères-de-Bigorre, Saint-Lary-Soulan, Arreau, Bagnères-de-Luchon, Saint-Girons, Tarascon-sur-Ariège et Ax-les-Thermes.

Sources : INSEE, recensement de la population 1999 - SCEES, inventaire communal 1998

Observations :

Pour plus d'informations

INSEE et Comité régional du tourisme

paysages, sites remarquables et patrimoine

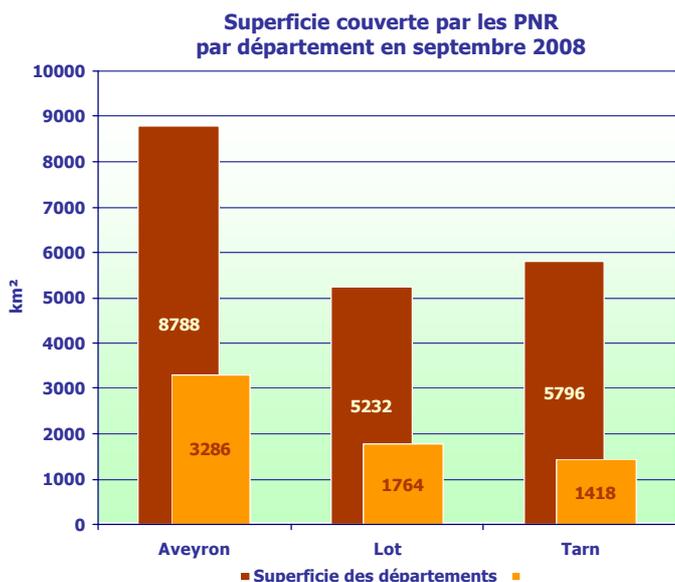
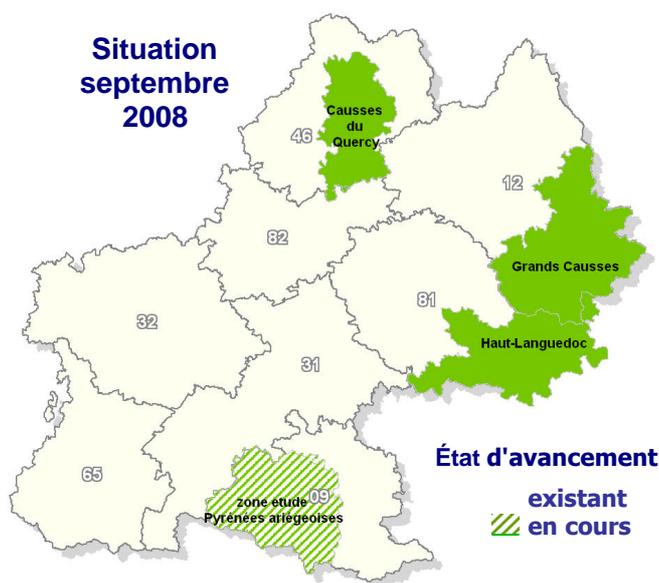
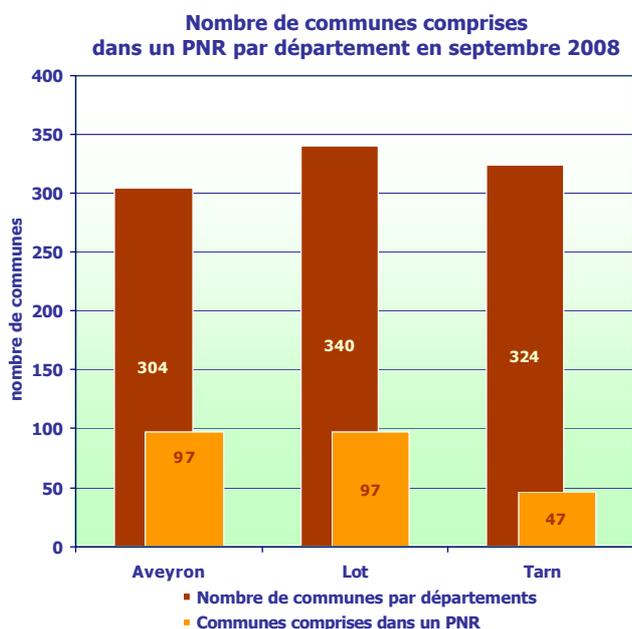
Définition

Les parcs naturels régionaux sont des territoires au patrimoine naturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement économique et social, fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine. Ils sont créés à l'initiative des Régions sur la base d'une charte, élaborée pour 10 ans, et sont gérés par des syndicats mixtes.

Pertinence

Un territoire classé en PNR sera par définition préservé et contribuera au maintien d'un espace rural de qualité.

Résultats



Le PNR « Pyrénées ariégeoises » se précise : en juillet 2007 a eu lieu le recueil de l'avis préalable. L'enquête publique s'est déroulée fin 2007 et la création du PNR est envisagée pour le 1^{er} semestre 2009.
 Le projet du PNR de l'Aubrac suit son cours. Celui des Bastides-Gorges de l'Aveyron et Grésigne reste en suspens.

Observations :

En Aveyron, le PNR des Grands Causses a été créé par décret le 07/05/1995 et prolongé par le décret du 16 avril 2008.
 Dans le Tarn, le PNR du Haut Languedoc a été créé par décret le 13/07/1999.
 Dans le Lot le PNR des Causse du Quercy a été créé par décret le 01/10/1999.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

ARPE
 DIREN Midi-Pyrénées

Définition

Réalisés le plus souvent dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, les atlas ou les inventaires des paysages permettent une meilleure connaissance des paysages et des enjeux dont ils sont l'objet.

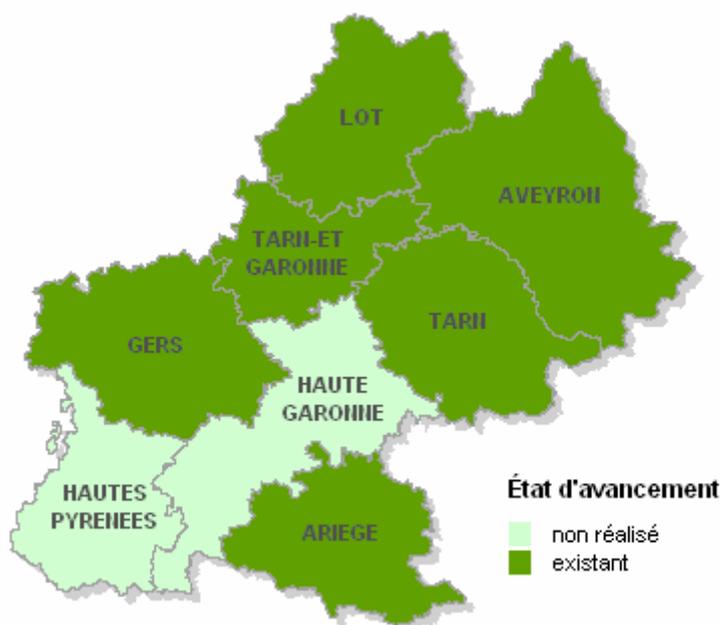
Pertinence

Ces documents constituent une référence partagée, favorisant la cohérence des politiques paysagères des différentes collectivités publiques. Grâce à la diffusion de la connaissance régionale et départementale des paysages et de leur sensibilité, des outils réglementaires de protection, des mesures de gestion et des actions peuvent se mettre en place pour une meilleure prise en compte de ce patrimoine, témoin de l'activité humaine.

paysages, sites remarquables et patrimoine

Résultats

Départements couverts par un atlas paysager au 30/09/2008



6 départements sur 8 possèdent un atlas paysager, il s'agit de :

- « Entités paysagères de l'Aveyron » ; (2001 ; CAUE 12).
- « L'inventaire des paysages du Gers » ; (2002 ; CAUE 32 et Association Arbres et paysage du Gers).
- « Les sous entités paysagères du Lot » ; (1997 ; CAUE 46).
- « Atlas des paysages tarnais » ; (2004 ; Conseil Général du Tarn et CAUE du Tarn).
- « Eléments pour une politique du paysage en Tarn-et-Garonne » ; (1999 ; Etat – DDE - B.Follea, C.Gautier).
- « L'atlas des paysages d'Ariège-Pyrénées » ; (2006 ; Conseil Général – Mazas).

Observations :

Il existe aussi un inventaire régional des paysages : « Inventaire régional et prospectif des paysages de Midi-Pyrénées » ; (1994 – 1999 ; Union régionale des CAUE).

Sources : CAUE – DIREN Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées
Union Régionale des CAUE – CAUE de l'Aveyron, du Gers, du Lot et du Tarn
Conseils Généraux de l'Ariège et du Tarn
DDE du Tarn-et-Garonne

Définition

Projets de paysage menés sur des territoires offrant une cohérence en matière de paysage et d'enjeux de développement, les plans de paysage portent le plus souvent sur des échelles intercommunales.

Lorsque les objectifs d'un plan de paysage sont signés par différents acteurs de l'aménagement, on parle de charte paysagère.

Pertinence

L'élaboration d'une charte ou d'un plan de paysage est le fruit d'une démarche participative associant élus, habitants, acteurs de la vie locale, représentants des administrations et milieux professionnels concernés.

Les pays inscrivent souvent les chartes paysagères dans les actions contractuelles qu'ils engagent. Les chartes et plans de paysage peuvent être déclinés en projets de paysage à des échelles plus précises, jusqu'à l'échelle opérationnelle. Ils se prolongent par des traductions réglementaires (intégration aux SCOT, PLU), par des projets de mise en œuvre sur des espaces précis et par des contrats passés avec un acteur particulier.

Résultats

Nombre de communes adhérant à une Charte paysagère (2007)

| Nom de la charte | en cours | approuvée | Départements | Nombre de communes |
|---|----------|-----------|-----------------|--------------------|
| Charte Paysagère du Pays Midi-Quercy | | | Tarn-et-Garonne | 44 |
| Charte Paysagère des Frontignes | | | Haute-Garonne | 9 |
| Charte paysagère des Baronnie | | | Hautes-Pyrénées | 16 |
| Charte Paysagère du Val d'Adour | | | Gers | 86 |
| | | | Hautes-Pyrénées | 57 |
| Charte Paysagère du Pays Lauragais | | | Haute-Garonne | 73 |
| | | | Tarn | 9 |
| Charte Paysagère Grisolles Villebrumier | | | Tarn-et-Garonne | 10 |
| Charte Paysagère du Pôle d'économie du patrimoine Dourdou | | | Aveyron | 22 |
| Charte Paysagère du Pays des Coteaux | | | Hautes-Pyrénées | 115 |
| Plan Paysage du Larzac | | | Aveyron | 22 |

On observe deux types de chartes :

- des chartes étendues à l'ensemble d'un Pays
- des chartes limitées à des intercommunalités plus restreintes (une dizaine de communes)

Dans le Lot, une charte paysagère est en préparation (périmètre du PNR Causses du Quercy, 97 communes).

Observations :

Il existe un guide de plans de paysage, des chartes et des contrats – projets à l'échelle d'un territoire. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement 04/2001, 132 p. FOLLEA (Bertrand).

Sources : DIREN Midi-Pyrénées – IFEN (enquête Eider)

Pour plus d'informations

ARPE
DIREN Midi-Pyrénées

UDP1

Population des aires urbaines par rapport à la population totale (urbain, périurbain et rural)

Définition

Une **aire urbaine** est un ensemble continu de communes constitué par un **pôle urbain** (agglomération offrant au moins 5 000 emplois) et par une **couronne périurbaine** (communes adjacentes) dont au moins 40 % de la population résidente active travaille dans le pôle urbain ou cette couronne.

Les **communes multipolarisées** sont des communes n'appartenant pas à l'aire urbaine ou unités urbaines dont 40% ou plus des actifs résidents vont travailler dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'espace à dominante urbaine regroupe l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.

L'espace à dominante rurale est constitué de l'ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Cet espace comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales.

Résultats

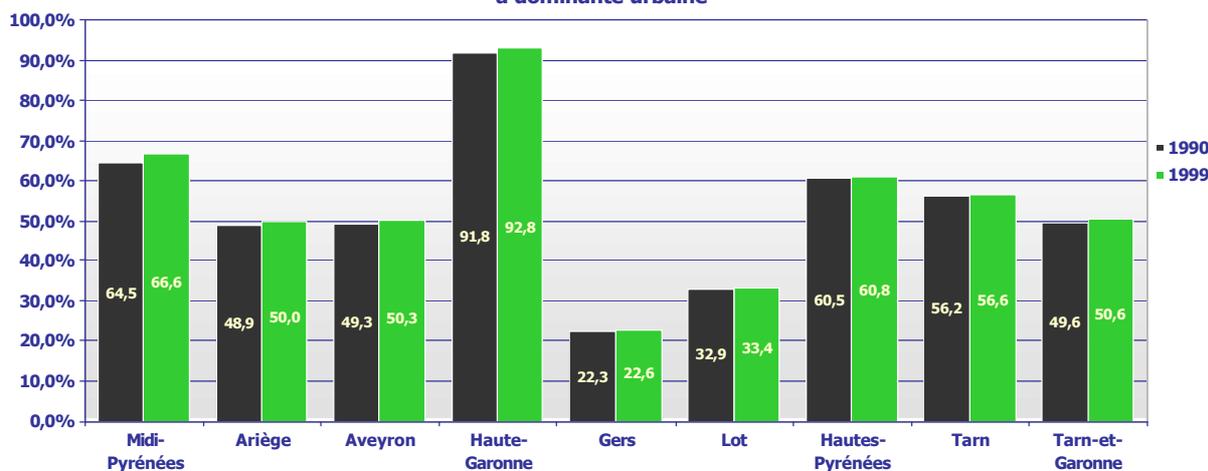
Pertinence

La partition du territoire selon l'appartenance des communes à l'espace urbain ou à l'espace rural permet de construire un indicateur traduisant l'importance de la population concernée par l'étalement urbain, que ce soit en terme de continuité urbaine ou d'attraction de l'emploi. La part de la population de l'espace à dominante urbaine engendre des conséquences environnementales en matière de consommation d'espace, d'énergie, d'infrastructures. L'évolution de cette population renseigne sur la densification des espaces. Le choix qui est fait de raisonner sur la géographie observée en 1999, écarte les aspects de requalification des espaces. La dispersion de l'habitat en milieu rural n'est pas abordée.

Les dernières données disponibles sont celles de 1999, dans l'attente des résultats du recensement de 2009.

urbanisation et déplacements

Evolution du pourcentage de la population régionale vivant dans l'espace à dominante urbaine



De 1990 à 1999, si l'on considère un zonage constant on remarque que la population s'est fortement accrue dans les pôles urbains (+85 000) et dans les couronnes (+45 000) alors que les communes de l'espace à dominante rurale ont perdu 10 000 habitants.

En réalité, ce zonage tend à s'étaler car le développement de la périurbanisation se traduit, non seulement par le dynamisme démographique des couronnes périurbaines, mais aussi par l'extension géographique de l'influence des pôles urbains et de leur périphérie.

La Haute-Garonne est de loin le département le plus urbanisé de Midi-Pyrénées et plus de 90% de sa population vit dans l'espace urbain.

Dans les Hautes-Pyrénées et le Tarn plus de la moitié de la population est également concentrée dans l'espace urbain (respectivement 60% et 57%).

A l'inverse, dans le Gers et le Lot c'est l'espace à dominante rurale qui est le plus peuplé puisque seulement respectivement 23% et 33% de la population vit en espace à dominante urbaine.

Evolution régionale de la population vivant dans les différentes entités à zonage constant

| | 1990 | 1999 | Evolution |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Population des pôles urbains | 1 168 511 | 1 255 331 | +7,4% |
| Population des communes périurbaines et multipolarisées | 399 590 | 443 663 | +11,0% |
| Population de l'espace rural | 862 562 | 852 693 | -1,1% |
| Population totale | 2 430 663 | 2 551 687 | +5,0% |

Observations :

Le concept d'aire urbaine a été défini par l'INSEE en 1996.

Sources : INSEE

Pour plus d'informations

INSEE (recensements généraux de populations 1990, 1999)

Définition

Le taux de croissance annuel du parc de logements dans un territoire donné est estimé par le nombre de permis de constructions neuves (habitation) autorisés l'année n, rapporté au nombre de logements existants (assimilés aux logements assujettis à la taxe d'habitation) l'année n-1.

Les territoires pris en compte font référence au zonage en « aires urbaines » de l'INSEE. On distingue :

- les villes centre (cf. : définition en UDP3),
- les pôles urbains sauf ville centre,
- le périurbain : communes des couronnes périurbaines plus communes multi polarisées,
- le rural : autres communes.

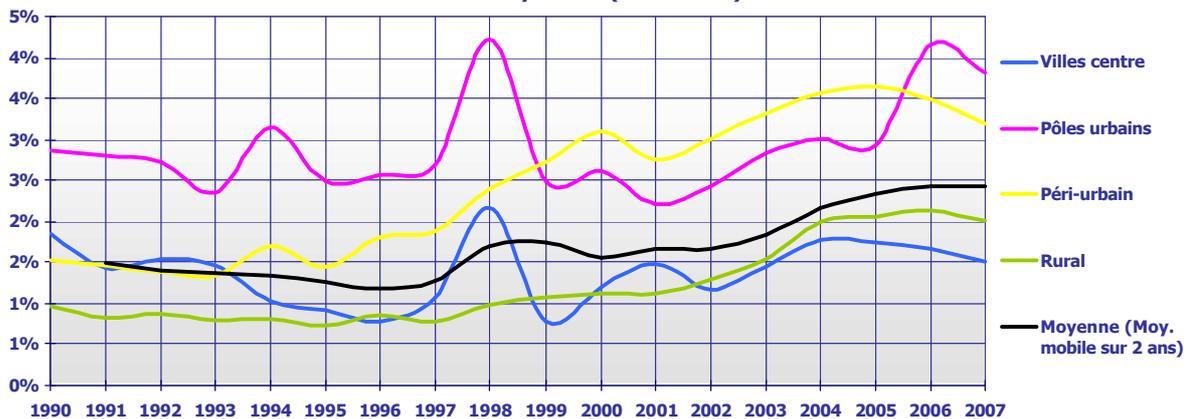
Résultats

Pertinence

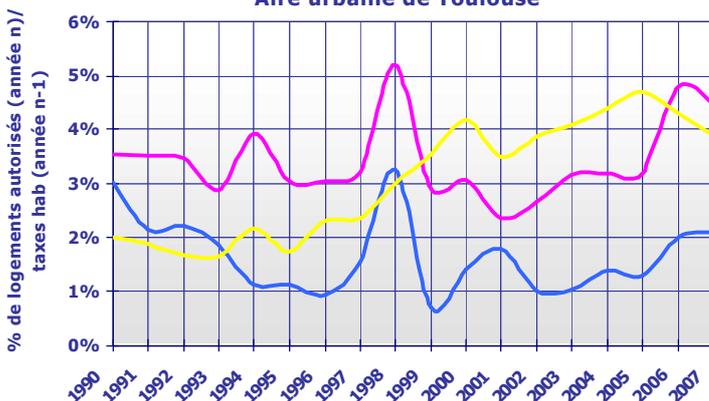
Cet indicateur mesure la présomption d'étalement urbain par la plus ou moins grande diffusion de l'urbanisation dans les territoires à partir des villes centre vers les périphéries ou les territoires ruraux. Il ne présume pas de la densité d'urbanisation à partir des formes urbaines générées (extension, densification, renouvellement) ou selon les types de construction de logements (individuels, collectifs, extension, reconstruction).

La réforme du permis de construire au 1^{er} octobre 2007 a perturbé la remontée des statistiques.

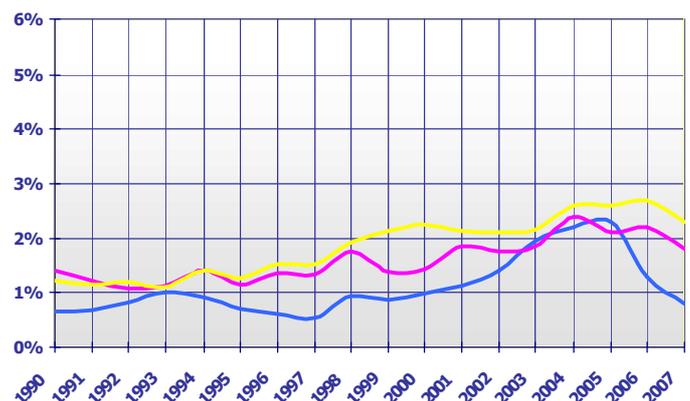
Taux d'accroissement du parc de logements dans les aires urbaines de Midi-Pyrénées (1990-2007)



Aire urbaine de Toulouse



Autres aires urbaines



Par rapport à 2006, les valeurs en 2007 baissent dans toutes les zones, excepté à Toulouse ville-centre. Le recul le plus marquant se situe dans les villes centre (hors Toulouse) où la baisse de la promotion immobilière (vente de logements neufs avec bénéfice ou non d'amortissements fiscaux) amorcée dès 2006 s'est poursuivie, en raison d'une saturation de l'offre. 2007 s'inscrit par ailleurs dans un contexte économique moins favorable (hausse de coûts, accès aux prêts moins facile...).

Sources : DRE Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DRE Midi-Pyrénées / DES

Observations :

Délimitation des aires urbaines 1999.

Définition

L'accroissement annuel du parc de locaux d'activités dans un territoire donné est estimé par le nombre de m² autorisés l'année n. Pour mesurer l'étalement urbain, cet accroissement est mis en relation avec le parc de logement existant, assimilé aux logements assujettis à la taxe d'habitation l'année n-1.

Les territoires pris en compte font référence au zonage en « aires urbaines » de l'INSEE. On distingue :

- les villes centre (commune qui abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine* ou une population > 50% de celle de la commune la plus peuplée).
- les pôles urbains sauf villes centre
- le périurbain : communes des couronnes péri-urbaines plus communes multipolarisées
- le rural : autres communes.

Pertinence

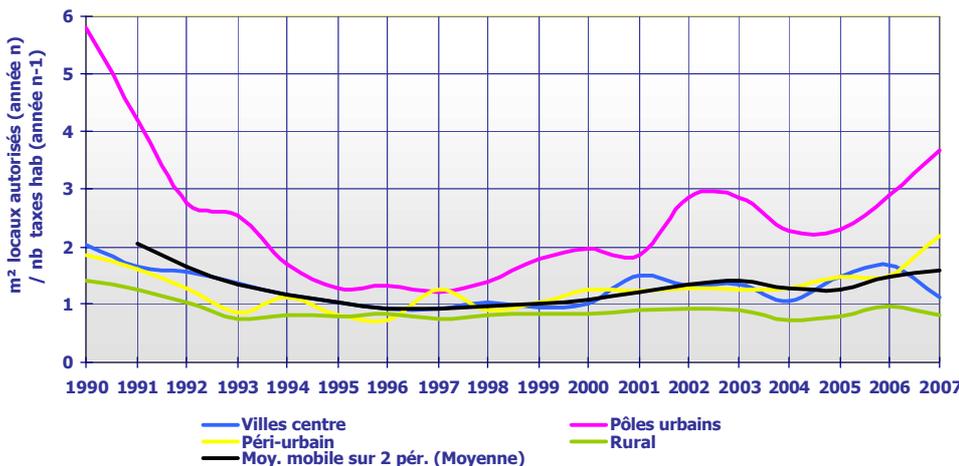
La présomption d'étalement urbain est apprécié ici par le taux de construction de locaux d'activités rapporté à l'importance du parc de logement de la zone considérée. Un taux supérieur à la moyenne régionale dans une zone est interprété comme une tendance à l'étalement urbain car dissociant les lieux d'emploi et les lieux de résidence.

*Commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

La réforme du permis de construire au 1^{er} octobre 2007 a perturbé la remontée des statistiques.

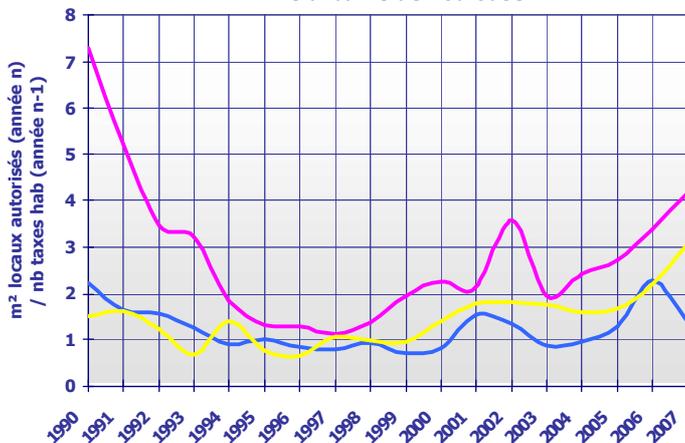
Résultats

Accroissement du parc de locaux d'activité en Midi-Pyrénées (1990-2007)

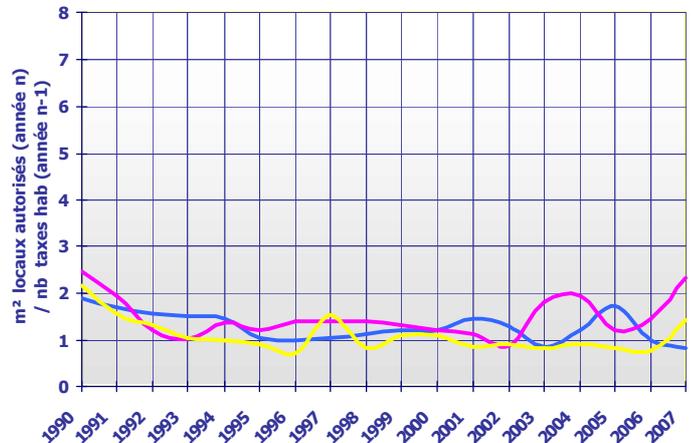


Au niveau régional, les valeurs 2007 sont légèrement supérieures à celles de 2006, avec un recul des villes centre compensé par une hausse en périphérie.

Aire urbaine de Toulouse



Autres aires urbaines



Sources : DRE Midi-Pyrénées

Pour plus d'informations

DRE Midi-Pyrénées / DES

Observations :

Délimitations des aires urbaines 1999.

Définition

L'indicateur permet un suivi du nombre de déplacements quotidiens effectués sur l'agglomération toulousaine par mode : en voiture particulière (comprend les deux roues motorisés), en transport en commun, à vélo, à pied ou autres (trains régionaux, trottinette, etc...).

Pertinence

L'urbanisation en cours par étalement de l'habitat péri-urbain développe un mode de vie fondé sur des déplacements de proximité privilégiant les transports individuels qui s'allongent et se multiplient (professionnels, scolaires, loisirs, services...).

Résultats

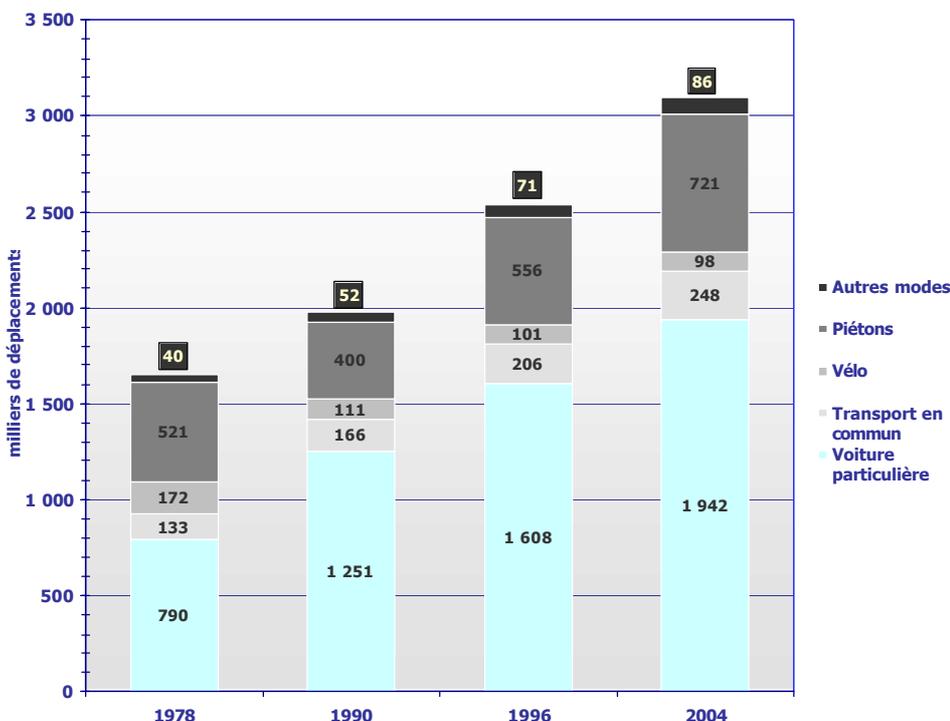
Ces données restent inchangées jusqu'à la prochaine enquête ménage.

Part des différents modes de déplacement

| | 1978 | | 1990 | | 1996 | | 2004 | |
|-----------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Voiture particulière | 790 | 48% | 1 251 | 63% | 1 608 | 63% | 1 942 | 63% |
| Transport en commun | 133 | 8% | 166 | 8% | 206 | 8% | 248 | 8% |
| Vélo | 172 | 10% | 111 | 6% | 101 | 4% | 98 | 3% |
| Piétons | 521 | 31% | 400 | 20% | 556 | 22% | 721 | 23% |
| Autres modes | 40 | 2% | 52 | 3% | 71 | 3% | 86 | 3% |
| Total | 1 656 | 100% | 1 980 | 100% | 2 542 | 100% | 3 095 | 100% |

Unité : milliers

Nombre de déplacements par modes



Les habitants de l'agglomération toulousaine ont effectué 3.139.000 déplacements quotidiens en 2004 soit 597 000 de plus qu'en 1996 (+23.48%). Cette augmentation est liée à l'évolution de la population âgée de + de 5 ans (+6%) mais surtout à celle de la mobilité des personnes (+21%). Le nombre de déplacements effectués en voiture et deux roues motorisé a fortement augmenté depuis 1978 (x 2.5).

Sources : SMTC – Enquête ménage déplacements

Pour plus d'informations

SMTC
DDE – Service SUA

Observations :

Ces données proviennent de la dernière enquête ménage réalisée en 2004.

UDP5

Longueur moyenne des déplacements (par mode)

Définition

L'indicateur permet un classement des longueurs moyennes de déplacements selon le mode de déplacement : en voiture particulière (comprend les deux roues motorisés), en transport en commun, à vélo, à pied ou autres (trains régionaux, trottinette, etc...).

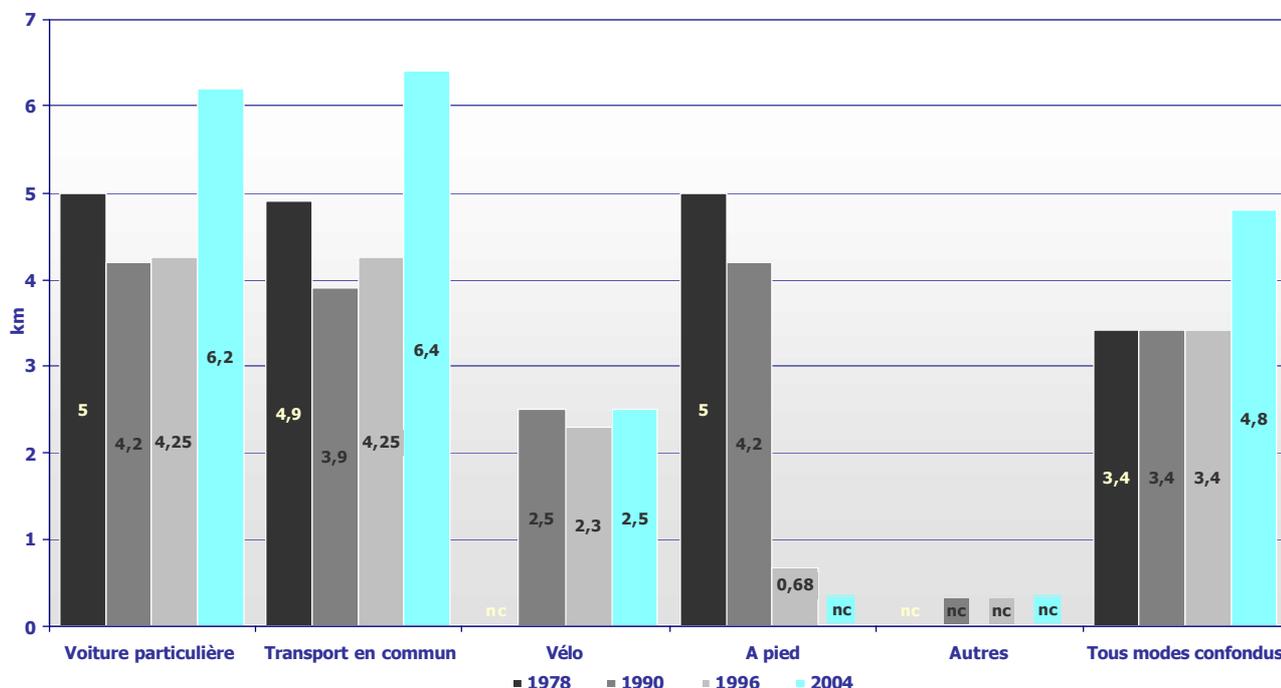
Pertinence

L'habitat à la fois diffus sur la majeure partie du territoire et concentré sur quelques zones très urbanisées, constitue un handicap fort dans l'organisation de la desserte des territoires.

Résultats

Ces données restent inchangées jusqu'à la prochaine enquête ménage.

Longueur moyenne des déplacements par mode dans l'agglomération toulousaine



Tous modes confondus, sur le périmètre de l'enquête ménage de 1996 (72 communes) qui n'englobe pas la 2ème couronne de l'agglomération générant le plus de déplacements longs, il n'y a pas de changement majeur entre 1978 et 1996 en ce qui concerne la longueur moyenne des déplacements.

On notera la baisse des déplacements à pied, particulièrement de 1990 à 1996.

Observations :

L'enquête ménage de 2004 porte sur 3.139.000 déplacements quotidiens constatés.

Les données 2004 ne sont pas comparables aux données précédentes à cause du changement de mode de calcul des déplacements. L'exploitation complémentaire pour la marche à pied n'est pas achevée.

Sources : SMTC – Enquête ménage déplacements

Pour plus d'informations

Syndicat mixte de transports en commun

urbanisation et déplacements

UDP6

Nombre de véhicules (voitures particulières et commerciales)

urbanisation et déplacements

Définition

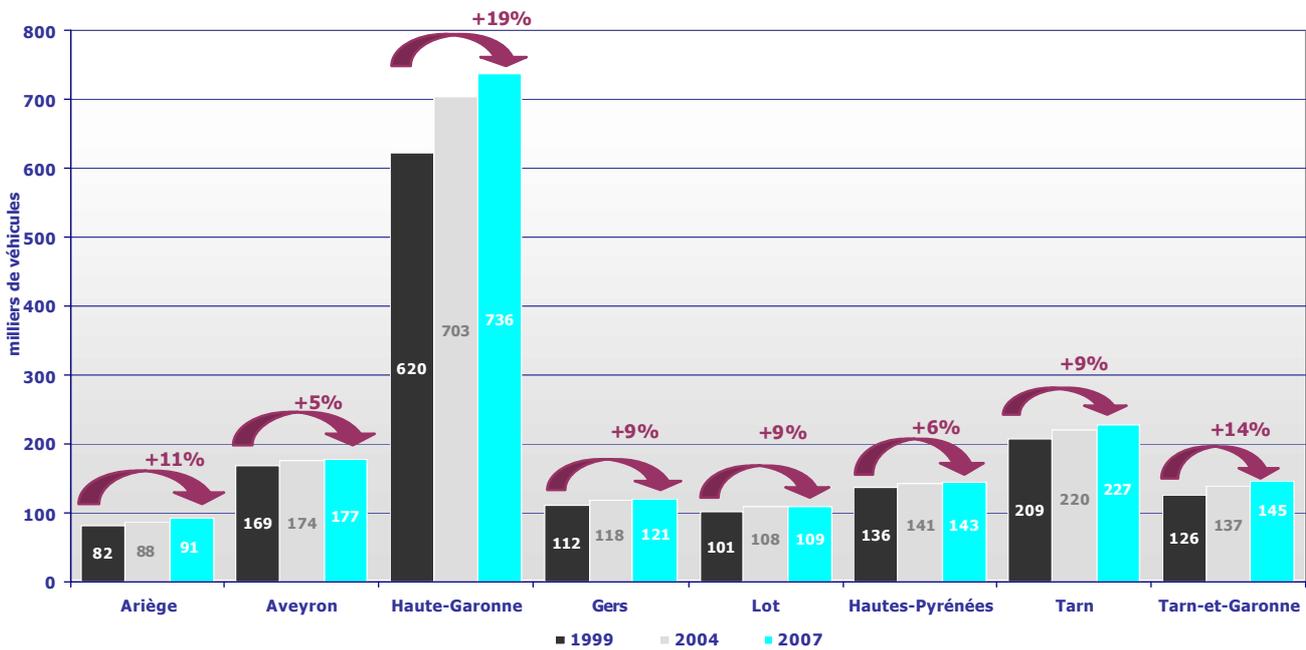
L'indicateur permet d'enregistrer l'évolution du parc de voitures particulières et commerciales ainsi que du parc de véhicules utilitaires.

Pertinence

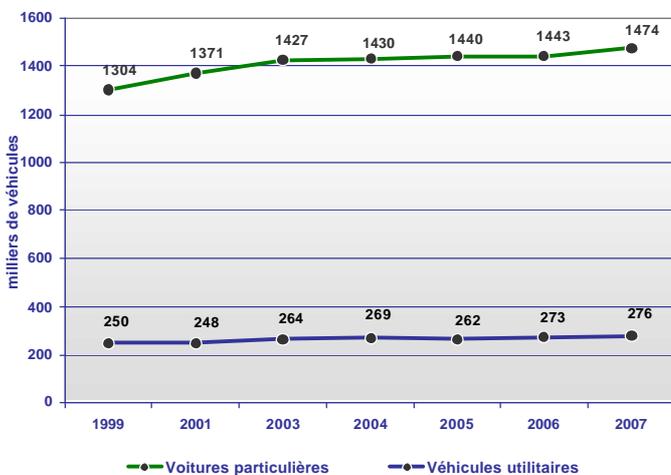
La faible densité de population et la dispersion de l'habitat de la région Midi-Pyrénées se traduit par l'utilisation de la voiture comme mode de déplacement principal, notamment pour les trajets domicile-travail.

Résultats

Evolution du nombre de voitures par département



Evolution régionale par type de véhicule (1999-2007)



On constate qu'avec 12.6% de véhicules en plus de 1999 à 2007, la région Midi-Pyrénées est au dessus de la moyenne nationale qui est de 8.4% pour la même période.

Ce taux d'augmentation est particulièrement élevé dans le département de la Haute-Garonne qui subit un étalement urbain important notamment autour de Toulouse.

On notera qu'en région le nombre des voitures particulières augmente plus vite que celui des véhicules utilitaires avec respectivement +13% et 10,4% de 1999 à 2007.

Observations :

L'unité de mesure du parc de voitures particulières et commerciales comprend les véhicules de moins de 15 ans immatriculés dans la région.

En ce qui concerne le parc de véhicules utilitaires, il comprend : les camions et camionnettes ajoutés aux tracteurs routiers, autobus et aux autocars immatriculés dans la région.

Sources : ORT

Pour plus d'informations

ORT (Observatoire Régional des Transports)

Définition

L'indicateur porte sur trois éléments dans les unités urbaines de plus de 50 000 habitants :

- le linéaire de pistes cyclables en site propre : chaussées exclusivement réservées aux cyclistes (art.R1 du code de la route),
- le linéaire des bandes cyclables : parties de chaussées exclusivement réservées aux cyclistes, dans une chaussée comportant plusieurs voies. Certaines bandes sont simplement délimitées à la peinture, d'autres sont délimitées par des séparateurs franchissables (boudins caoutchouc, balises souples...),
- le linéaire de voies piétonnes.

Pertinence

Compte tenu de l'urbanisation croissante et de la pollution générée par les moteurs thermiques, le développement de modes doux de déplacements constitue une alternative à l'usage de la voiture individuelle en ville.

Résultats

Linéaires par communes en 2007



| Année | Albi | | | Castres | | | Montauban | | | Tarbes | | | Toulouse | |
|-------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | Pistes cyclables | Bandes cyclables | Voies piétonnes | Pistes cyclables | Bandes cyclables | Voies piétonnes | Pistes cyclables | Bandes cyclables | Voies piétonnes | Pistes cyclables | Bandes cyclables | Voies piétonnes | Pistes cyclables | Bandes cyclables |
| 2002 | nc | 15 | nc | 14 | 25 | nc | 8 | 4 | nc | 1,8 | 0,25 | nc | 98 | 81 |
| 2004 | 0 | 15 | nc | 23 | 0 | nc | 5 | 8 | nc | 0,4 | 8 | nc | 94 | 101 |
| 2005 | 0,9 | 16 | 1,08 | 26 | 0 | 0 | 8 | 8 | 4,5 | 0 | 5 | 0,8 | 97 | 113 |
| 2006 | 0 | 17,313 | 2 | 26,351 | 0 | 1,381 | 16,6 | 3,6 | 16,6 | 0,3 | 7 | 0 | 121,8 | 90,8 |
| 2007 | 1 | 20,6 | 4,8 | 26,351 | 0 | 1,381 | 16,6 | 3,6 | 16,6 | 1 | 9 | 1 | 122 | 90,8 |

Unité : kilomètre

jeau : unités urbaines de plus de 50

Le réseau des pistes cyclables en site propre est très développé à Toulouse puis dans une moindre mesure à Castres et Montauban. On notera que la ville de Castres a pris le parti de convertir ses bandes cyclables en voies plus sécurisées en site propre. A Montauban, ces pistes sont accompagnées de voies piétonnes.

Observations :

A Albi, les données 2007 des bandes cyclables contiennent les double sens cyclables, celles des pistes cyclables englobent les trottoirs cyclables et les résultats relatifs aux voies piétonnes incluent les voies semi-piétonnes.

Sources : DIREN Midi-Pyrénées – IFEN (enquête Eider)
Observatoire de l'Environnement de la Mairie de Toulouse

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées
IFEN
Mairie de Toulouse

Définition

L'indicateur repose sur une comptabilisation de trois types de trafic voyageur :

- trafic voyageur sur le réseau ferré grandes lignes interrégional (nombre de voyageurs/an),
- trafic voyageur sur le réseau ferré intra régional (nombre de voyageurs/an),
- trafic voyageur-km (représente le transport d'un voyageur sur un kilomètre, la distance à prendre en compte étant la distance effectivement parcourue par le voyageur). Par exemple, si 10 personnes désirent parcourir une distance de 20 km, cela représente 200 voyageurs-km de déplacement.

Pertinence

L'utilisation du réseau ferré constitue une alternative à l'usage de la voiture particulière.

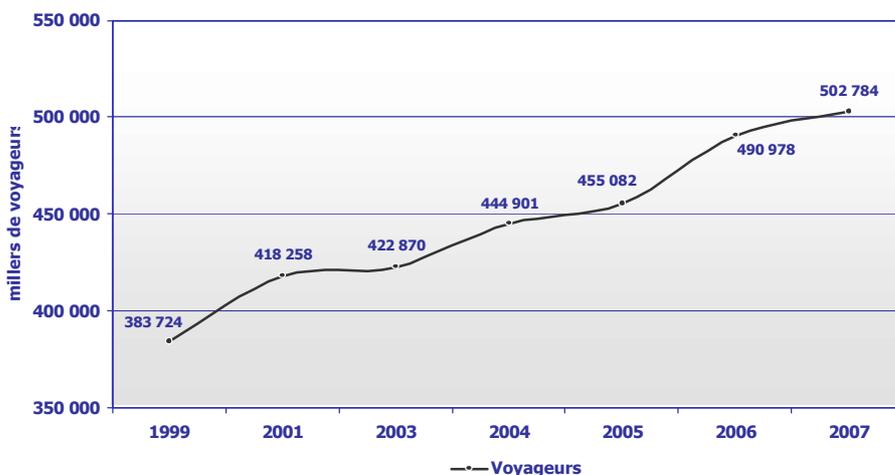
La modernisation de ce réseau est en cours, elle devrait permettre une amélioration de la fréquentation.

Résultats

Trafic annuel des voyageurs (1999-2007)



Nombre de voyageurs-kilomètre à l'intérieur de la région



Depuis 1999 on constate une hausse constante du trafic voyageur sur le réseau ferré. Cette hausse est particulièrement importante pour le trafic intra régional (TER) qui voit son nombre de voyageurs annuels augmenter de 45.7% depuis 1999. On notera qu'en 2007, le trafic interrégional est en légère baisse.

En Midi-Pyrénées, le « Plan Régional des Transports » défini en 2000 a notamment mis en place un principe de cadencement et d'horaires fixes afin de simplifier l'information des voyageurs, tandis que le « Plan Rail » signé en juillet 2007 prévoit de renouveler et de développer le réseau ferroviaire.

Sources : ORT - SNCF

Pour plus d'informations

ORT (Observatoire Régional des Transports)

Observations :

Définition

L'indicateur permet d'enregistrer l'évolution du trafic de marchandises sur les réseaux ferré et routier à partir, à destination ou à l'intérieur de la région sur les marchés intérieur et international.

Pertinence

Le transport de marchandises par voie routière est fortement consommateur d'énergie et engendre des nuisances pour la qualité de l'air et le bruit. Un rééquilibrage vers le ferroutage est souhaitable mais délicat à mettre en œuvre.

Résultats

Les dernières données disponibles sont celles de 2006.

Evolution du trafic marchandises (fer et route)



| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|--------|--------|---------|---------|
| Réseau ferré | 5,234 | 5,82 | 6,529 | 6,116 | 6,112 | 6,746 | 6,217 | 5,536 | 5,6 | 5,4 | 4,818 | 4,765 |
| Réseau routier | 88,672 | 92,587 | 96,973 | 86,254 | 92,458 | 99,155 | 108,334 | 109,903 | 103,5 | 117,5 | 113,187 | 118,442 |
| Part du réseau ferré | 5,574% | 5,914% | 6,308% | 6,621% | 6,201% | 6,370% | 5,427% | 4,796% | 5,133% | 4,394% | 4,083% | 3,867% |

Unité : millions de tonnes

De 1995 à 2006, le transport de marchandises par route a augmenté de 33,57% tandis que le transport par voie ferrée affiche une baisse de près de 9%.

La part du trafic marchandises ferroviaire est en constante diminution depuis 2000, malgré le « Plan Véron » présenté fin 2003 par la direction SNCF et les Pouvoirs Publics comme un plan de redressement du Fret SNCF.

Observations :

Les données routières proviennent de l'enquête TRM et sont basées sur le suivi, par sondage de camions sur une semaine.

Sources : ORT – SITRAM - SNCF

Pour plus d'informations

ORT (Observatoire Régional des Transports)

Définition

L'indicateur rend compte de l'avancement de l'élaboration puis, ultérieurement, de la révision des schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT), documents de planification urbaine à l'échelle des agglomérations créés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

L'indicateur prévoit 3 stades : périmètre publié, SCOT arrêté, SCOT approuvé.

Chaque SCOT est individualisé avec sa population, sa surface et le nombre de communes concernées.

Pertinence

La maîtrise de l'étalement urbain est un des objectifs principaux des documents d'urbanisme selon les principes de la loi SRU.

Résultats

Etat d'avancement des SCOT au 30/09/2007

| Population (hab) | Superficie (ha) | Nombre de Communes | Dépt | Nom | Au 31/12/2003 | Au 30/09/2005 | Au 30/09/2006 | Au 30/09/2007 |
|------------------|-----------------|--------------------|------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 36 267 | 62 212 | 48 | 09 | Basse vallée de l'Ariège (Pamiers) | | | | |
| 27 390 | 46 847 | 43 | | Moyenne vallée de l'Ariège (Foix) | | | | |
| 48 932 | 18 973 | 8 | 12 | Grand Rodez | | | | |
| 802 485 | 120 906 | 117 | 31 | Agglomération toulousaine | | | | |
| 26 817 | 63 430 | 61 | | Lauragais | | | | |
| 66 958 | 129 087 | 99 | | Sud toulousain | | | | |
| 62 481 | 82 567 | 62 | | Nord toulousain | | | | |
| 6 496 | 24 693 | 18 | 32 | Arrats - Gimone (Gimont) | | | | |
| 12 397 | 21 157 | 12 | | Coteaux du Savès (L'Isle-Jourdain) | | | | |
| 112 826 | 37 897 | 41 | 65 | Agglomération tarbaise | | | | |
| 58 562 | 118 545 | 62 | 81 | Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou | | | | |
| 82 743 | 49 684 | 36 | | Grand albigeois | | | | |
| 97 324 | 70 998 | 33 | | Pays d'autan (Castres) | | | | |
| 17 530 | 28 770 | 21 | | Du Vaurais (Lavaur) | | | | |
| 15 350 | 29 825 | 24 | 82 | Des 2 rives (Valence d'Agen) | | | | |
| 89 890 | 69 804 | 34 | | Pays de Montauban et des 3 rivières | | | | |
| 37 454 | 52 577 | 27 | | Des 3 provinces (Castelsarrasin-Moissac) | | | | |

■ Périmètre publié ■ SCOT arrêté ■ SCOT approuvé

L'élaboration d'un SCOT implique une entente des collectivités autour des éléments de diagnostic territorial, des objectifs à atteindre et des moyens d'y parvenir. Cela nécessite une vision communautaire des intérêts et des stratégies parfois difficile à mettre en œuvre. Le périmètre des SCOT englobe fin 2006 58,6% de la population et 22,7% de la superficie de la région Midi-Pyrénées.

Sources : DRE - division étude

Observations :

Pour plus d'informations

DRE Midi-Pyrénées

BIODIVERSITÉ

milieux naturels et ruraux

POLLUTION

qualité de l'eau

déchets

qualité de l'air

bruit

RESSOURCES NATURELLES

eau

énergie

sols et ressources minérales

RISQUES ET SÉCURITÉ

risques naturels

risques industriels et technologiques

CADRE DE VIE

paysages, sites remarquables et patrimoine

urbanisation et déplacements

Enjeux transversaux

Définition

Les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement peuvent faire l'objet d'un agrément du ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement (article 40 de la loi du 10/07/1976 relative à la protection de la nature et article L 141-1 du code de l'environnement).

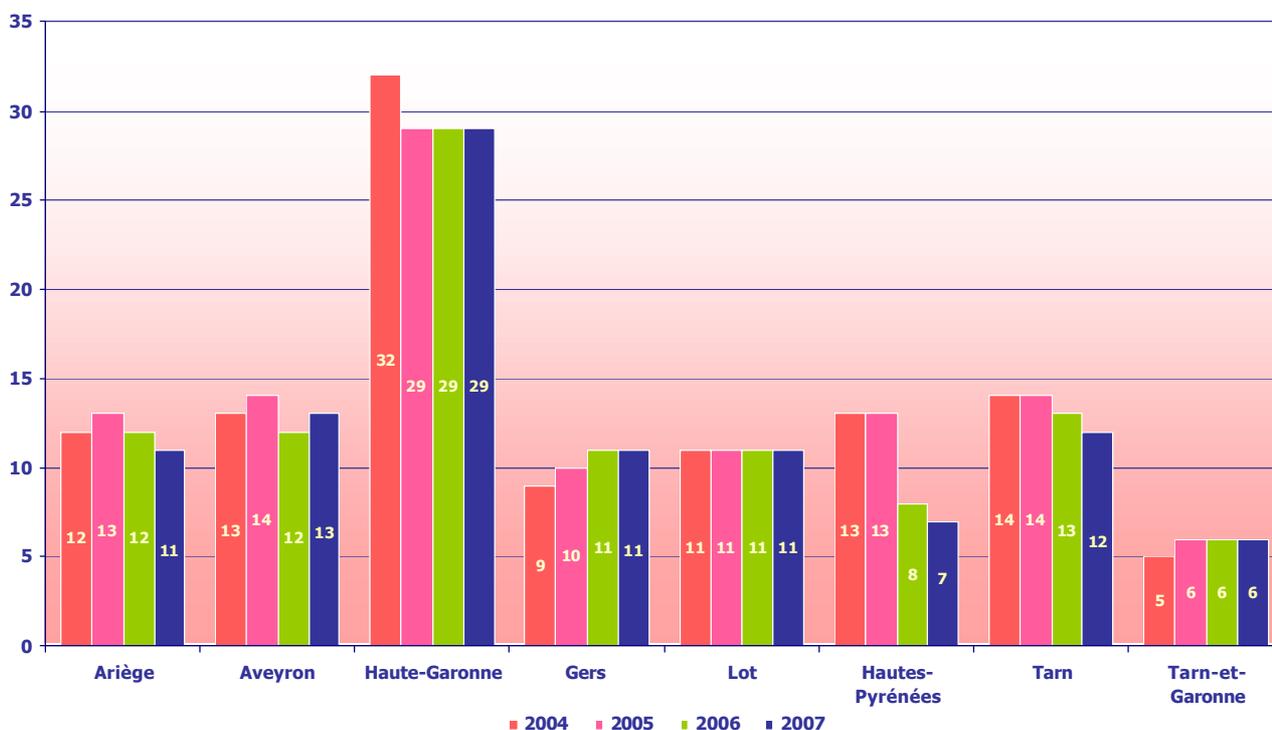
Pertinence

Les associations de protection de la nature jouent un rôle important dans les politiques d'aménagement du territoire au travers de leur connaissance des espaces, des actions qu'elles mettent en œuvre auprès du grand public et des collectivités, ainsi qu'au cours des procédures d'autorisation prévoyant une information et/ou une consultation du public. Elles acquièrent une reconnaissance officielle sous forme d'agrément.

enjeux transversaux

Résultats

Evolution du nombre d'associations environnementales agréées (2004-2007)



En 2007, on dénombre 100 associations en Midi-Pyrénées, le département le plus représenté étant la Haute-Garonne avec 29 associations agréées. Cependant, certaines fédèrent plusieurs associations départementales et ont donc une compétence régionale (ex : UMINATE).

Sources : Préfectures – Bureau des associations – Bureau de l'Environnement

Observations :

Pour plus d'informations

DIREN Midi-Pyrénées

Définition

Un Agenda 21 est une déclinaison à l'échelle d'un territoire de l'Agenda 21 adopté à Rio (2^{ème} conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement).

C'est à la fois une démarche, un projet stratégique de territoire et un programme d'actions, traduisant la volonté de la collectivité de mettre en œuvre les principes du développement durable. Un Agenda 21 s'appuie sur une démarche participative et implique l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Il peut être reconnu par l'Etat, s'il est compatible avec le cadre de référence national, via un appel à reconnaissance lancé tous les ans.

Pertinence

Les collectivités locales ont un rôle primordial à jouer pour la mise en œuvre des Agendas 21 et chartes d'environnement.

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a fixé un objectif de 500 Agendas 21 locaux à réaliser en cinq ans.

Résultats

Territoires engagés dans une démarche Agenda 21 Local fin 2007

| Territoires | Nombre 2004 | Nombre 2005 | Nombre 2006 | Nombre 2007 | Agenda 21 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---|
| Région | 1 | 1 | 1 | 1 | Conseil Régional Midi-Pyrénées |
| Département | 3 | 3 | 4 | 4 | Conseil Général Ariège, Conseil Général Gers, Conseil Général Hautes-Pyrénées, Conseil Général Tarn |
| Communauté d'Agglomération | 1 | 1 | 2 | 3 | CA du Grand Rodez, CA du Grand Toulouse, CA Grand Tarbes |
| Communauté de Communes | 6 | 6 | 9 | 9 | CC Bastides de Val d'Arrats, CC Decazeville-Aubin, CC du Causse de Labastide Murat, CC du Haut Comminges, CC Quercy Pays de Serres, CC Millau Grands Causses, CC Monts d'Alban, CC Véziaux d'Aure, SICOVAL |
| Parc Naturel Régional | 1 | 2 | 2 | 2 | PNR des Grands Causses, Projet PNR Ariège |
| Communes | 5 | 11 | 17 | 20 | Albi, Aspet, Balma, Colomiers, Cordes sur Ciel, Cornebarrieu, Cugnaux, Gaillac, Le Sequestre, Lisle sur Tarn, Lourdes, Montberon, Pamiers, Ramonville, Sauveterre de Rouergue, St Genies Bellevue, St Jean, St Jean d'Alcapies, Saint-Orens, Toulouse |
| Autres | 1 | 2 | 2 | 2 | Communauté de l'Agenda 21 des Baronnie, Communes de la confluence du Tarn et de la Garonne |
| Pays | | | | 2 | Pays du Val d'Adour, Pays des Portes d'Ariège |
| Total | 18 | 26 | 37 | 43 | |

La mobilisation des collectivités locales de la région pour le développement durable se confirme avec la forte progression des engagements d'Agendas 21. Elle se traduit également par son taux important de projets reconnus (11 en Midi-Pyrénées) dans le cadre de l'appel à reconnaissance lancé par l'Etat en 2006 et 2007. Le Conseil Régional Midi-Pyrénées devient la première région en France reconnue pour sa démarche d'Agenda 21 par l'Etat.

Sources : ARPE

Observations :

Pour plus d'informations

ARPE
Site internet : www.villesdurables-mp.com

Définition

En région Midi-Pyrénées, il existe un programme régional de management environnemental réunissant le Conseil Régional, l'ADEME, l'ARPE, le réseau CRCI, l'Agence de l'eau, la DRIRE, la DRAF et la DRE. Il permet aux entreprises régionales de s'engager dans une démarche environnementale qui comprend deux étapes :

- la réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'action,
- l'élaboration d'un système de management environnement (SME) pouvant conduire à la certification ISO 14001.

L'indicateur traduit la mobilisation des entreprises, notamment les PME – PMI, pour la prise en compte de l'environnement dans leur fonctionnement et leurs objectifs.

Résultats

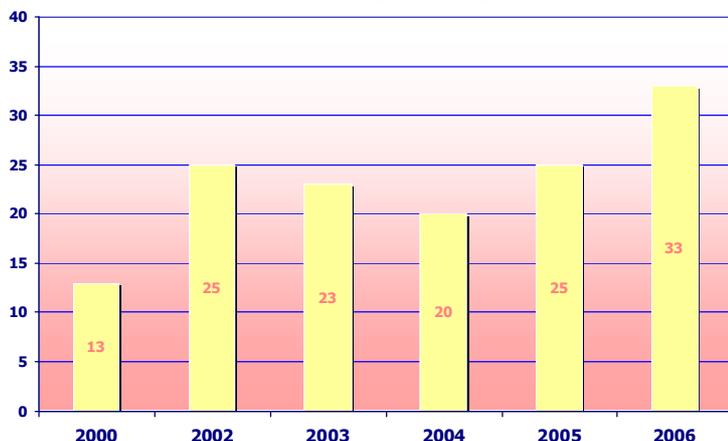
Pertinence

L'ISO 14001 est le seul référentiel international reconnu pour le système de management environnemental (SME). Basé sur le principe de l'amélioration continue (ou roue de Deming), il a pour finalité d'identifier, de vérifier et de maîtriser les aspects environnementaux de tout organisme et précise comment piloter tout le système.

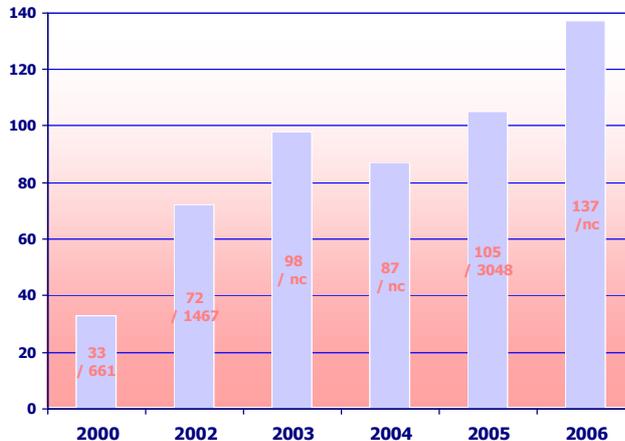
Les dernières données disponibles sont celles de 2006. Elles seront mises à jour en 2009*.

enjeux transversaux

Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche de Système de Management de l'Environnement (SME) dans le cadre du programme régional



Cumul des entreprises certifiées ISO 14001 en Midi-Pyrénées/France entière



De plus en plus d'entreprises s'engagent dans la mise en place de la certification environnementale ISO 14001, certaines passant par le dispositif Management Environnemental. Entre 2000 et 2006, le nombre des entreprises certifiées a été multiplié par 4.

Observations :

* Une convention entre l'Ademe, l'association Orée et les organismes certificateurs est en cours et devrait être signée d'ici la fin de l'année 2008. Elle prévoit la création d'un observatoire national des certifications Iso 14001 avec la possibilité d'obtenir des données à l'échelon régional et par domaine d'activités (sur le site de l'Ademe).

Sources : ADEME - CRCI Midi-Pyrénées - Association Orée

Pour plus d'informations

ADEME
CRCI Midi-Pyrénées

Définition

La HQE (Haute Qualité Environnementale) est une démarche globale qui vise à améliorer la qualité environnementale des bâtiments, c'est-à-dire maîtriser leur impact sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur sain et confortable.

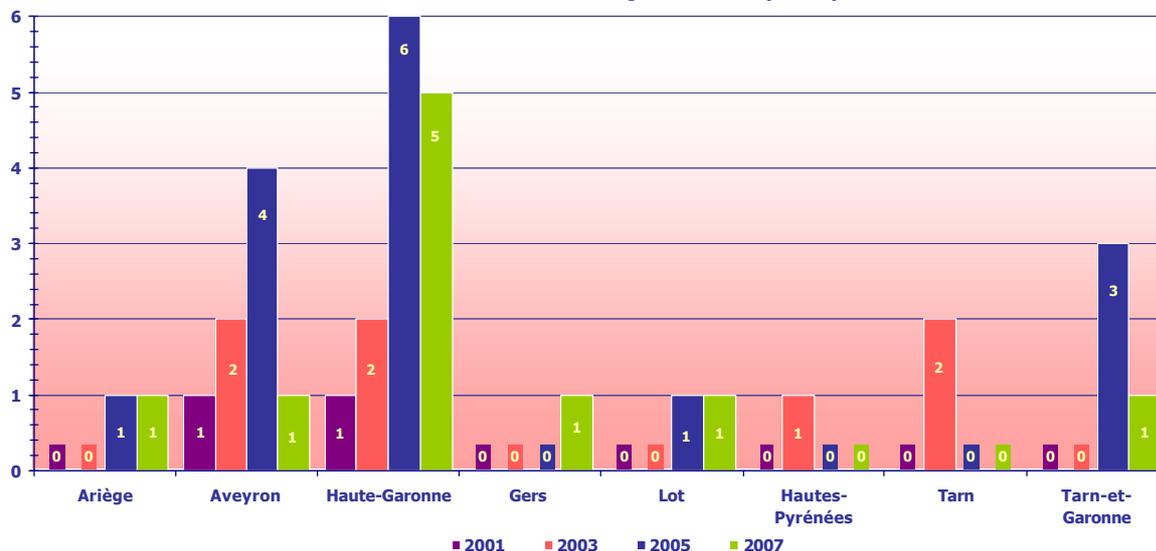
Depuis début 2005, elle fait l'objet d'une norme française pour les bâtiments tertiaires : la certification « NF Bâtiments tertiaires – démarche HQE ». Celle-ci porte à la fois sur le système de management de l'opération et sur la qualité environnementale du bâtiment.

Pertinence

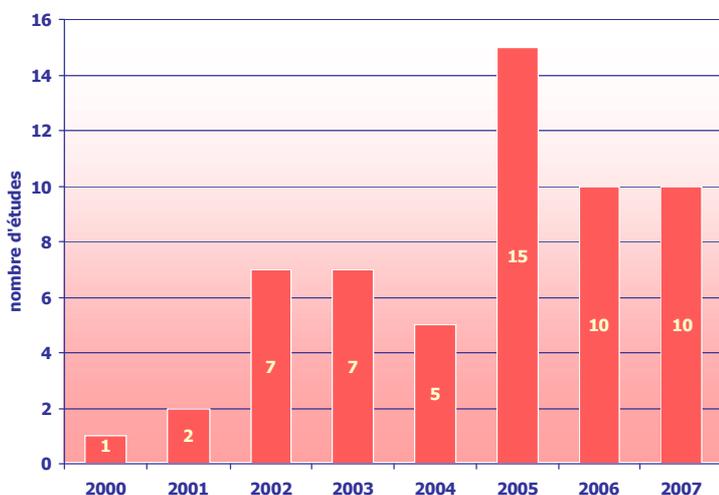
L'indicateur suit les études HQE soutenues par l'ADEME en partenariat avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour des opérations sur différents types de bâtiments (habitat collectif et individuel, tertiaire, établissements d'enseignement...) via le programme PRELUDE ; les bénéficiaires de l'aide apportée sont des maîtres d'ouvrage publics ou privés du bâtiment en faisant la demande (depuis 2007, une seule demande par maître d'ouvrage est acceptée). Le nombre d'études HQE réelles est donc sous estimé.

Résultats

Evolution du nombre d'études HQE soutenues par département



Evolution en Midi-Pyrénées (2000-2007)



La démarche étant aujourd'hui assurée auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés, la multiplicité des opérateurs rend plus difficile la collecte des données d'évaluation.

Sources : ADEME

Pour plus d'informations

Observations :

Définition

L'indicateur repose sur deux éléments. Le premier concerne le nombre d'établissements intervenant dans le secteur de l'environnement ; il s'agit d'établissements du secteur privé non agricole employant au moins 1 salarié au 31/12/n et cotisant à l'UNEDIC :

- récupération de matières recyclables,
- captage, traitement et distribution d'eau,
- collecte et traitement des eaux usées,
- enlèvement et traitement des ordures ménagères,
- traitement des autres solides.

Le second prend en compte le nombre d'emplois liés à l'environnement.

Pertinence

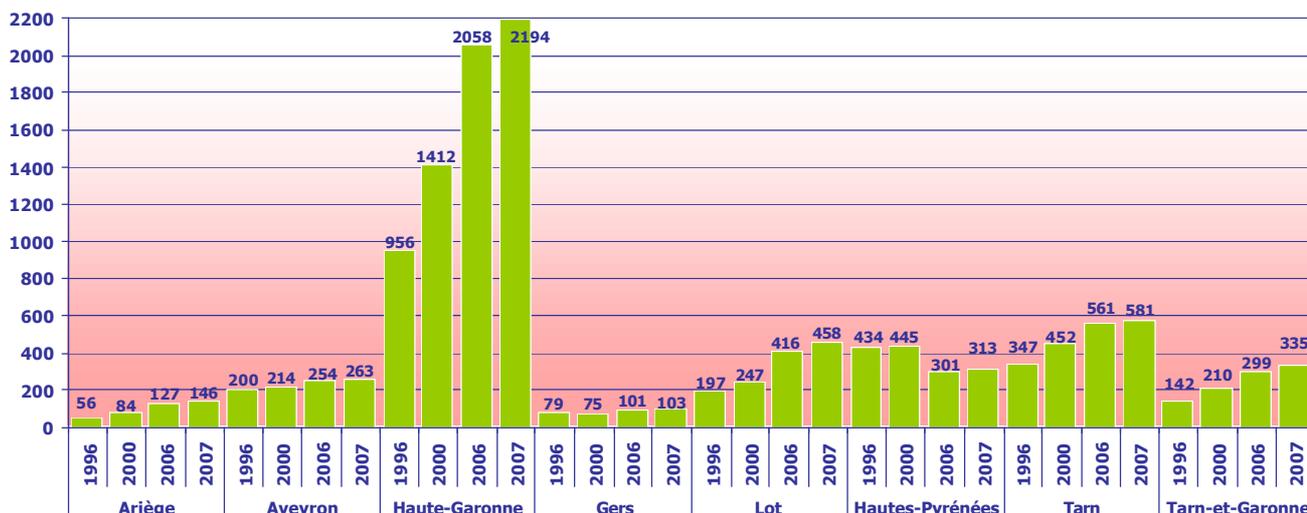
Le développement des emplois liés à l'environnement et des entreprises du secteur de l'environnement à plusieurs causes :

- la réglementation : elle impose aux entreprises de s'équiper, ce qui crée un marché de biens et services et donc des emplois,
- des flux financiers importants : les entreprises souhaitant s'équiper bénéficient d'aides d'où création d'emplois,
- la demande sociale : espaces naturels protégés, diminution des nuisances...

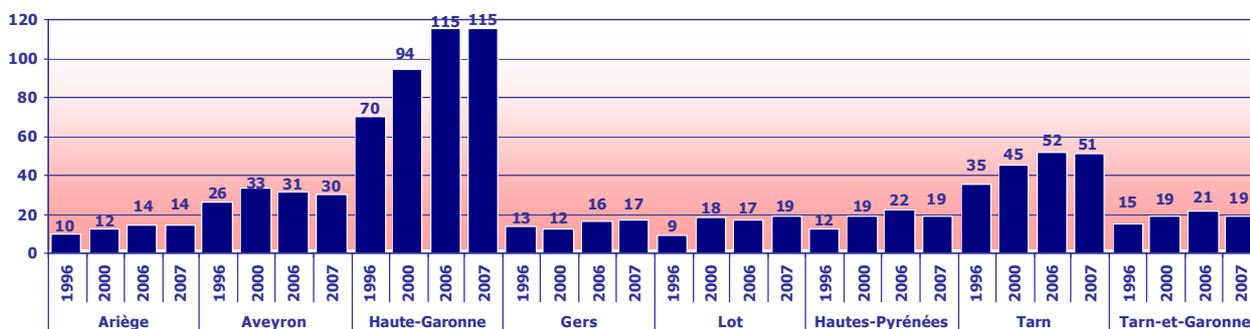
enjeux transversaux

Résultats

Evolution du nombre d'emplois liés à l'environnement par département



Evolution du nombre d'établissements intervenant dans le secteur de l'environnement



Avec un total de 4 393 emplois et 284 établissements en 2007, la région Midi-Pyrénées représente 4,3% des emplois liés à l'environnement en France. Ce secteur progresse plus vite en région avec une augmentation des effectifs de 82,2% sur la période 1996-2007 contre 47,3% en France. La Haute-Garonne concentre 40% des établissements et 50% des emplois, le Tarn 18% et 13,2% et les Hautes-Pyrénées 6,6% et 7,1%.

Sources : UNEDIC

Pour plus d'informations

IFEN - Enquête EIDER: <http://eider.ifen.fr/Eider/series.do>

Observations :

Définition

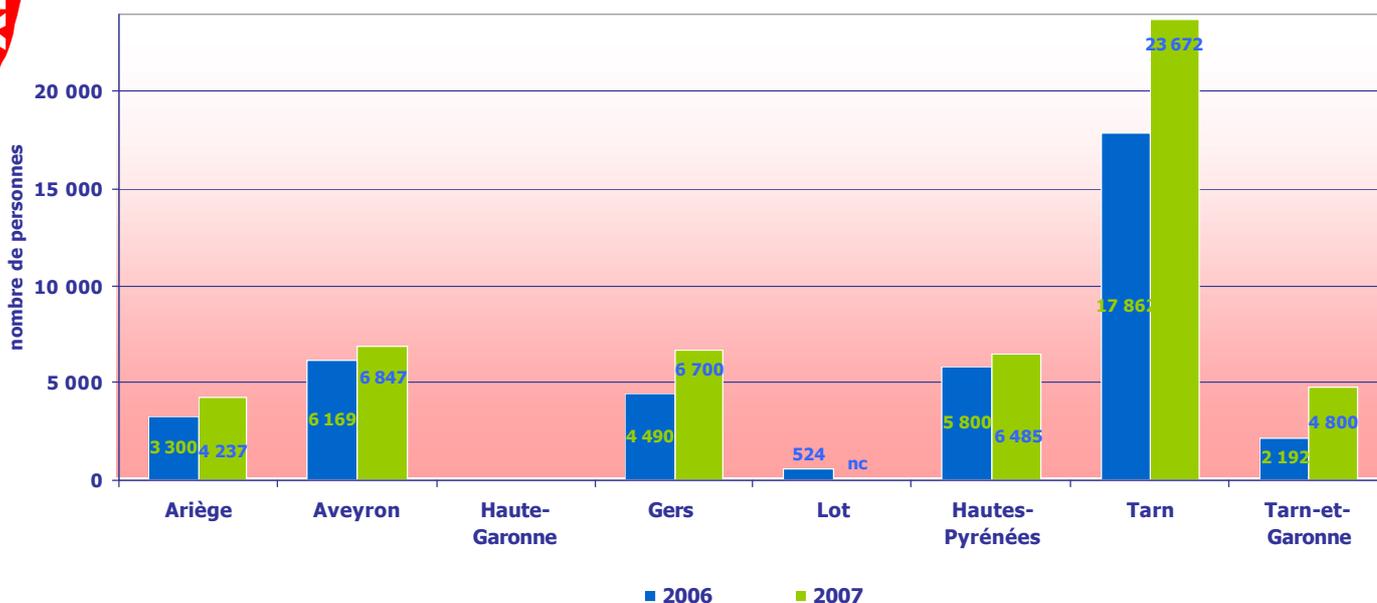
Les CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement) sont des associations motivées par les enjeux de l'environnement et du développement durable des territoires. Ils mènent, entre autres, une mission d'animation pédagogique adaptée à chaque public. L'indicateur rend compte du nombre de participants (scolaires et adultes) aux actions de formation à l'environnement organisées par les CPIE de Midi-Pyrénées.

Pertinence

A défaut de pouvoir mesurer le nombre exhaustif de personnes ayant bénéficié d'une action de formation à l'environnement de la part des services de l'Etat, des collectivités locales, des réseaux associatifs, des établissements publics, des entreprises, nous avons recherché un indicateur simplifié pour calculer le nombre de bénéficiaires d'une animation ou d'une formation à l'environnement dans les CPIE, comme étant représentatif de l'évolution de l'ensemble de ces actions.

Résultats

Nombre de bénéficiaires d'actions de formation menées par les CPIE (2006-2007)



Plus de 50 000 personnes ont suivi une information ou une formation à l'éducation à l'environnement pour la région Midi-Pyrénées en 2007. On notera qu'il n'y a pas de CPIE en Haute-Garonne et que les données du Lot n'ont pas été communiquées en 2007.

Observations :

En Midi-Pyrénées, il y a 4 CPIE, regroupés au sein d'une union régionale (URCPIE) : CPIE des Pays Tarn (81), CPIE Bigorre-Pyrénées (65), CPIE du Rouergue (12), CPIE Pays Gersois (32).

Sources : DIREN Midi-Pyrénées.

Pour plus d'informations

GRAINE Midi-Pyrénées et URCPIE Midi-Pyrénées.

dimension **POLLUTION**

| | |
|------|--|
| | déchets |
| DCT6 | Superficie concernée par un plan d'épandage |
| | qualité de l'air |
| AIR6 | Emissions de NOx et CO sur Midi-Pyrénées |
| | bruit |
| BRT3 | Population concernée par les points noirs « bruits » |
| BRT4 | Taux de points noirs des transports terrestres traités |

Glossaire des abréviations

| | |
|----------------|--|
| ADEME | Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| AEAG | Agence de l'Eau Adour Garonne |
| AEP | Adduction d'Eau Potable |
| ANDRA | Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs |
| ARPE | Association Régionale pour l'Environnement |
| BASIAS | Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services |
| BASOL | Base de données des sites et sols pollués |
| BDERU | Base de données Eaux résiduaires urbaines |
| BRGM | Bureau de Recherche Géologique et Minière |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CAD | Contrat d'Agriculture Durable |
| CAUE | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement |
| CBP | Conservatoire Botanique Pyrénéen |
| CC | Communauté de Communes |
| CLE | Comité Local de l'Eau |
| CLIC | Commission Locale d'Information et de Concertation |
| CNASEA | Organisme de gestion de fonds publics |
| COV | Composés Organiques Volatiles |
| CPER | Contrat de Plan/Projet Etat-Région |
| CPIE | Centre permanent d'initiation à l'environnement |
| CRBPO | Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux |
| CRCI | Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie |
| CREN | Conservatoire Régional d'Espaces Naturels |
| CRPF | Centre Régional de la Propriété Forestière |
| CRT | Comité Régional du Tourisme |
| CSRPN | Conseil scientifique régional du patrimoine naturel |
| CTE | Contrat Territorial d'Exploitation |
| DAC-SUD | Direction de l'Aviation Civile |
| DBO5 | Demande biologique en oxygène sur 5 jours |
| DCE | Directive Cadre Européenne sur l'eau |
| DCO | Demande chimique en oxygène |
| DCS | Documents Communaux Synthétiques |
| DD | Déchets Dangereux |
| DDAF | Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt |
| DDE | Direction Départementale de l'Equipement |
| DEIC | Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux |
| DES | Direction des Etudes et des Statistiques |
| DIB | Déchets Industriels Banals |
| DIE | Déclaration d'Intention d'Engagement |
| DIREN | Direction Régionale de l'Environnement |
| DOAS | Spectromètre d'absorption optique |
| DOCOB | Document d'Objectifs |
| DPPR | Direction de la Pollution et de la Prévention des Risques |
| DRAF | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt |
| DRASS | Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales |
| DRE | Direction Régionale de l'Equipement |
| DRIRE | Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement |
| DTONF | Direction Territoriale de l'Office National des Forêts |
| DUP | Déclaration d'Utilité Publique |
| EIDER | Ensemble Intégré de Descripteurs de l'Environnement en Région |
| EIE | Espace Info Energie |
| EMEP | European Monitoring and Evaluation Program |
| ENR | Energie Renouvelable |
| ENS | Espaces Naturels Sensibles |
| ERU | Eaux Résiduaires Urbaines |
| GASPAR | Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques |
| GRAMIP | Groupe Régional d'Action Midi-Pyrénées |
| HQE | Haute Qualité Environnementale |
| ICPE | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IFEN | Institut Français de l'Environnement |
| IGN | Institut Géographique National |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| IQA | Indice de Qualité de l'Air |
| ITOM | Institut Technique des Ordures Ménagères |
| LPO | Ligue pour la Protection des Oiseaux |
| MEEDDAT | Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire |
| MERA | MÉsure des Retombées Atmosphériques |
| MNHN | Muséum National d'Histoire Naturelle |

| | |
|----------------|--|
| ODQ | Objectif de Qualité |
| OIEAU | Office International de l'EAU |
| ONF | Office National des Forêts |
| ONCFS | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| ORAMIP | Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées |
| ORDIMIP | Observatoire Régional des Déchets Industriels de Midi-Pyrénées |
| OREMIP | Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées |
| ORSEC | Organisation des SECours |
| ORT | Observatoire Régional des Transports |
| PAC | Porter à Connaissance |
| PAPI | Programme d'Actions de Prévention des Inondations |
| PEB | Plan d'Exposition au Bruit |
| PEFC | Pan European Forest Certification |
| PER | Plan d'Exposition aux Risques |
| PGE | Plan de Gestion d'Etiages |
| PGS | Plan de Gêne Sonore |
| PHAE | Prime Herbagère Agro-Environnementale |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PNSE | Plan National Santé Environnement |
| PNR | Parc Naturel Régional |
| PMBE | Programme de Modernisation des Bâtiments d'Elevage |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| PMI | Petite et Moyenne Industrie |
| PMPOA | Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole |
| PNB | Point Noir Bruit |
| PPI | Plan Particulier d'Intervention |
| PPR(T) | Plan de Prévention des Risques (Technologiques) |
| PRELUDE | Programme RÉgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable |
| PREDD | Plan Régional d'Élimination des Déchets |
| PRSE | Plan Régional Santé Environnement |
| PSS | Plan de Secours Spécialisés |
| RBD | Réserve Biologique Domaniale |
| RBF | Réserve Biologique Forestière |
| RGA | Recensement Général Agricole |
| RIC | Règlement de surveillance et de transmission de l'Information sur les Crues |
| RNCFS | Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage |
| SAA | Statistique Agricole Annuelle |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SAU | Surface Agricole Utilisée |
| SCCES | Service Central d'Études Economiques et Statistiques |
| SCOT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SDAP | Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine |
| SDPC | Schéma Directeur de Prévision des Crues |
| SETMI | Société d'Exploitation Thermique du Mirail |
| SF | Superficie de Forêts |
| SICOVAL | Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement des Coteaux et de la Vallée de |
| l'Hers | |
| SITRAM | Système d'Information sur les Transports de Marchandises |
| SME | Système de Management de l'Environnement |
| SMTC | Syndicat Mixte de Transport en Commun |
| SPG | Superficie des forêts disposant d'un Plan de Gestion |
| SREI | Service Régional d'Environnement Industriel |
| STEP | Station d'Épuration |
| STH | Surface Toujours en Herbe |
| STOC | Suivi Temporel des Oiseaux Communs |
| TDENS | Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles |
| TEP | Tonne équivalent pétrole |
| TERUTI | Enquête sur l'Utilisation du Territoire |
| TGAP | Taxe Générale sur les Activités Polluantes |
| TNSA | Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes |
| TRM | Transports Routiers de Marchandises |
| UDI | Unité de Distribution |
| UMINATE | Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement |
| UNEDIC | Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce |
| ZAP | Zones d'Actions Prioritaires |
| ZBC | Zones de Bruits Critiques |
| ZDE | Zone de Développement Eolien |
| ZNIEFF | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique |
| ZPS | Zone de Protection Spéciale |



Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées

Cité administrative - Bât G

Bd Armand Duportal

31074 TOULOUSE cedex

Tél. : 05 62 30 26 26 - Fax : 05 62 30 26 49

<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>